



CONFÉRENCE DE BONN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 3-14 JUIN 2013

La Conférence de Bonn sur le changement climatique s'ouvre aujourd'hui à l'hôtel Maritim à Bonn, Allemagne et s'y poursuivra jusqu'au 14 juin 2013. La réunion comprend les 38e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 38) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 38), ainsi que la reprise de la deuxième session du Groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP 2-2).

La SBI aura à examiner les points de l'ordre du jour portant notamment sur : les communications nationales; les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) prises par les pays en développement; les questions relatives aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto; les pays les moins avancés; les plans nationaux d'adaptation; les pertes et dommages; le financement; la technologie; le renforcement des capacités; les mesures de riposte et les arrangements pour les réunions intergouvernementales.

Le SBSTA aura à se pencher sur, entre autres: le Programme de travail de Nairobi; la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, y compris la conservation et le renforcement des stocks de carbone (REDD+); la technologie; la recherche et l'observation systématique; les mesures de riposte; l'agriculture; les questions méthodologiques dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto; les mécanismes fondés sur le marché et non-fondés sur le marché; et l'Examen 2013-2015. Les organes subsidiaires auront également à organiser un certain nombre d'ateliers et d'événements en session. La réunion de l'ADP sera structurée en tables rondes et en ateliers. Les Parties examineront également d'autres modalités pour faire avancer les travaux de l'ADP.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption en 1992, de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES), afin d'éviter les «interférences anthropiques dangereuses» avec le système climatique. La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 mars 1994, compte aujourd'hui 195 Parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la Conférence des Parties (CdP 3) tenue à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions.

Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, ont accepté de réduire leurs émissions globales de six GES d'une moyenne de 5% par rapport aux niveaux de 1990, durant la période 2008-2012 (première période d'engagement), avec des objectifs particuliers, variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte actuellement 192 Parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME 2005-2009:

Organisée à Montréal, au Canada, à la fin 2005, la première session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties (CdP/RdP 1) au Protocole de Kyoto a décidé d'établir le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto (AWG-KP), en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a créé un processus pour examiner la coopération à long terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de « Dialogue de la Convention ».

En décembre 2007, la CdP 13 et la CdP/RdP 3 tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à l'adoption de la Feuille de route de Bali sur les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali, et a établi le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) avec pour mandat de se concentrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. Le terme des négociations dans les deux voies de négociation a été fixé à la fin de décembre 2009 à Copenhague. À cet effet, les deux Groupes de travail ont tenu plusieurs sessions de négociations entre 2008 et 2009.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique organisée à Copenhague, au Danemark, s'est tenue en décembre 2009. Cet événement de grande envergure a été marqué par la controverse sur la transparence et les procédures. Au cours du débat de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu dans un groupe composé des représentants des grandes économies et des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique: « l'Accord de Copenhague » qui a été présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Au terme de 13 heures de débats, les délégués ont finalement convenu de « prendre note » de l'Accord de Copenhague. En 2010, plus de 140 pays ont fait part de leur appui à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs nationaux ou mesures d'atténuation. Les Parties ont également convenu de proroger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP jusqu'à la CdP 16 et à la RdP 6 en 2010.



CANCUN: La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique organisée à Cancun, au Mexique, s'est tenue en décembre 2010, date à laquelle les Parties devaient finaliser les Accords de Cancun. Adoptée au titre de la voie de négociation de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu que des réductions importantes des émissions mondiales sont nécessaires pour limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2°C. Les Parties ont convenu d'évaluer régulièrement l'objectif global à long terme et d'envisager son renforcement lors d'un examen à mener en 2015, y compris par rapport à une cible proposée de 1,5°C. Les Parties ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées prises au niveau national (MAAN) communiquées par les pays développés et les pays en développement. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation tels que: la quantification, la notification et la vérification (MRV); et REDD+.

Les accords de Cancun ont également établi plusieurs nouvelles institutions et nouveaux processus, dont le Cadre pour l'adaptation et le Comité sur l'adaptation créés à Cancun, ainsi que le Mécanisme technologique qui comprend le Comité exécutif de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques. Ces accords ont également créé le Fonds vert pour le climat (FVC) qui est destiné à constituer une nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention dirigée par un conseil de 24 membres. Les Parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et ont établi un Comité permanent pour aider la CdP en ce qui a trait au mécanisme financier. Les Parties ont également pris acte de l'engagement par les pays développés à fournir 30 milliards de \$ US pour le financement à démarrage rapide pendant la période 2010-2012, et à mobiliser conjointement 100 milliards de \$ US par an d'ici 2020.

Dans le cadre de la voie de négociation du Protocole, la CdP/RdP a exhorté les Parties visées à l'Annexe I à élever le niveau d'ambition de manière à réaliser des réductions d'émissions globales conformes à l'échelle indiquée dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et a adopté la Décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont été prolongés pour une autre année.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique organisée à Durban, en Afrique du Sud, s'est tenue du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets, notamment : l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention et un accord sur la mise en œuvre du FVC. Les Parties ont également convenu de lancer l'ADP nouvellement créée et ayant pour mandat « l'élaboration d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties ». L'ADP devra conclure ces négociations au plus tard en 2015. Le nouvel instrument devrait entrer en vigueur à partir de 2020. En outre, l'ADP a également été chargé d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition pré-2020 par rapport à l'objectif de 2°C.

BONN: Cette réunion s'est déroulée du 14 au 25 mai 2012 à Bonn, en Allemagne. La conférence a englobé les 36e sessions du SBI et du SBSTA. Elle comprenait également l'AWG-LCA 15, l'AWG-KP 17 et la première session de l'ADP. Dans le cadre de l'AWG-KP, l'accent a été mis sur les questions à finaliser en vue de l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et pour l'AWG-KP, sur la nécessité de conclure ses travaux à la CdP/RdP 8. De nombreuses questions sont demeurées en suspens, notamment, la durée de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et le report des unités de quantités attribuées.

Dans le cadre de l'AWG-LCA, les débats se sont poursuivis sur les questions nécessitant un examen afin que l'AWG-LCA puisse achever ses travaux à la CdP 18. Les pays développés ont souligné les « progrès significatifs » et les diverses institutions nouvellement établies à Cancun et à Durban. Certains pays en développement ont souligné la nécessité de la poursuite des discussions de l'AWG-LCA sur les questions à examiner en vue de remplir son mandat en vertu du Plan d'action de Bali.

Dans le cadre de l'ADP, les discussions ont porté essentiellement sur l'ordre du jour et l'élection des membres du bureau. Au terme de presque deux semaines de discussions, la plénière de l'ADP est parvenue à une entente sur les dispositions relatives au Bureau et a adopté l'ordre du jour, lançant deux axes de travail: l'un portant sur les questions relatives aux paragraphes 2 à 6 de la Décision 1/CP.17 (accord de 2015) et l'autre sur les paragraphes 7 et 8 (élever le niveau d'ambition pendant la période pré-2020), et s'est accordée sur l'élection des membres du Bureau.

BANGKOK: Cette session non officielle s'est tenue du 30 août au 5 septembre 2012 à Bangkok, en Thaïlande. Dans le cadre de l'ADP, les Parties se sont réunies au sein des tables rondes pour discuter de leur vision et de leurs aspirations concernant l'ADP, des résultats souhaités et de la manière dont ces résultats peuvent être obtenus. Les Parties ont également examiné les façons d'élever le niveau d'ambition, le rôle des moyens de mise en œuvre et la manière de renforcer les initiatives internationales de coopération, ainsi que les éléments qui pourraient encadrer les travaux de l'ADP.

Les travaux de l'AWG-KP se sont centrés sur la résolution des questions en suspens afin de s'assurer de la réussite des travaux du groupe à Doha, en recommandant à la CdP/RdP un amendement pour adoption. Cet amendement permettrait une deuxième période d'engagement au titre du Protocole qui commencerait le 1er janvier 2013.

L'AWG-LCA a poursuivi ses travaux sur la recherche de solutions pratiques pour s'acquitter des mandats particuliers issus de la CdP 17. L'accent y a été mis sur les résultats nécessaires à l'achèvement des travaux du groupe à Doha, sur la façon de prendre en compte ces éléments dans le résultat final de l'AWG-LCA et sur la question de savoir si des travaux supplémentaires seraient nécessaires après la CdP 18.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique organisée à Doha s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012. La conférence a abouti à un ensemble de décisions, intitulé « la Passerelle climatique de Doha ». Il s'agit notamment des amendements apportés au Protocole de Kyoto afin d'établir sa deuxième période d'engagement et d'un accord pour mettre fin au travail de l'AWG-KP à Doha. Les Parties ont également décidé de mettre fin à l'AWG-LCA et aux négociations menées dans le cadre du Plan d'action de Bali. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi a été transféré au SBI et au SBSTA, notamment: l'examen 2013-15 de l'objectif global ; les mesures d'atténuation prises par les pays développés et pays en développement; les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto; les plans nationaux d'adaptation; le système de MRV; les mécanismes associés et non associés au marché; et REDD+. Les principaux éléments du résultat de Doha ont également englobé un accord sur la mise en place, à la CdP 19, d'arrangements institutionnels tels que par exemple, un mécanisme international pour le traitement des pertes et dommages subis dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

ADP 2: L'ADP 2 s'est tenue du 29 avril au 3 mai 2013 à Bonn. La réunion a été structurée autour d'ateliers et de tables rondes portant sur les deux axes de travail de l'ADP relatifs à l'accord de 2015 (Axe1) et à l'ambition pré-2020 (Axe 2). L'ADP a suspendu ses discussions à la fin de la session et reprendra ses travaux dans le cadre de la Conférence sur le changement climatique qui aura lieu en juin, à Bonn.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE LUNDI 3 JUIN 2013

La Conférence de Bonn sur le changement climatique a démarré ses travaux lundi. Les séances plénières d'ouverture de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont eu lieu dans la matinée et dans l'après-midi.

SBI

QUESTIONS D'ORGANISATION: Ouvrant la session, Thomasz Chruszczow (Pologne) Président du SBI, a exhorté les Parties à regarder l'horizon 2015 et a souligné que le SBI «doit faire des progrès ici et maintenant».

Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la CCNUCC, a félicité les Emirats arabes unis en tant que première Partie à ratifier l'amendement Doha au Protocole de Kyoto, et a encouragé les autres Parties à suivre cet exemple, notant que 143 instruments d'acceptation sont nécessaires pour l'entrée en vigueur de l'amendement.

S'agissant de l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/SBI/2013/1/Add.1), la FEDERATION DE RUSSIE, la BIÉLORUSSIE et L'UKRAÏNE ont souligné une proposition visant à introduire un point supplémentaire sur les questions procédurales et juridiques relatives à la prise de décision par la CdP et la CdP/RdP, en réponse «à des carences dans l'application par la CCNUCC, des règles de procédure, des normes et des principes du système des Nations Unies».

Fidji, au nom du G-77/CHINE, a proposé de procéder sur la base de l'ordre du jour provisoire (FCCC/SBI/2013/1). Reconnaisant l'importance de l'adoption des règles de procédure, l'UE a souligné qu'il ne revient pas au SBI d'adopter ces règles.

Le Président Chruszczow a proposé que le SBI démarre ses travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/2013/1/Add.1) sans l'adopter, et a demandé au vice-Président du SBI de mener des consultations informelles avec les Parties intéressées sur la proposition de la Russie Fédération de Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie. Il a ajouté qu'après ces consultations, le SBI pourra revenir sur l'adoption de l'ordre du jour.

Le Secrétariat a indiqué qu'au cas où il y aurait un problème avec l'ordre du jour supplémentaire, les Parties pourront travailler suivant l'ordre du jour provisoire, sans l'adopter, tout en menant des consultations sur l'opportunité d'inclure les points supplémentaires proposés.

La FEDERATION DE RUSSIE, la BIÉLORUSSIE et L'UKRAÏNE se sont opposées au démarrage des travaux avant l'adoption de l'ordre du jour. Prenant note de l'absence de consensus, le Président Chruszczow a suspendu la séance et a invité les chefs de délégation à une concertation avec lui sur cette question.

Dans l'après-midi, Chruszczow a rapporté que les consultations informelles ont abouti à deux propositions, et que sa proposition de placer l'examen de la question de procédure sous le point de l'ordre du jour relatif aux dispositions pour les réunions intergouvernementales, a été rejetée par de nombreuses Parties. Il a ensuite demandé aux Parties d'examiner la proposition du G-77/CHINE de commencer à travailler sur la base de l'ordre du jour provisoire supplémentaire, sans l'adopter officiellement, en attendant l'issue des consultations inclusives sur la question. La FEDERATION DE RUSSIE,

BIÉLORUSSIE et L'UKRAÏNE se sont opposées à cette demande. Le Président Chruszczow a suspendu la séance en exhortant les Parties à poursuivre les discussions.

SBSTA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le Président du SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie) a ouvert la réunion. Les Parties ont ensuite adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/SBSTA/2013/1).

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: Fidji, au nom du G-77/ Chine, a souligné, entre autres, que les lignes directrices pour les rapports biennaux de mise à jour (BUR) devraient s'appuyer sur les systèmes et les capacités nationales existantes, et permettre une utilisation volontaire au niveau l'intérieur, de la vérification par une tierce partie indépendante.

L'UE a appelé à des progrès sur tous les points de l'ordre du jour du SBSTA, en particulier sur l'agriculture en tant qu'un secteur où l'on s'attend à des avancées autant sur la question d'atténuation que d'adaptation.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a mis l'accent sur la nécessité de faire des progrès dans le cadre du Programme de travail de Nairobi (NWP); et d'examiner la question de l'agriculture de manière à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer la résilience.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a appelé à des progrès dans le programme de travail sur les approches fondées sur le marché et non-fondées sur le marché.

La République de Corée, au nom du GROUPE DE L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a appelé à des décisions sur le cadre des diverses approches et des nouveaux mécanismes fondés sur le marché, en vue de la mise en place d'une phase pilote lors de la CdP 19.

La représentante du Népal, au nom des pays les moins avancés (PMA), a demandé instamment de se concentrer sur, entre autres: les «résultats concrets» sur le NWP; la finalisation des arrangements institutionnels entre le centre et le réseau des technologies climatiques (CRTC) et le Comité exécutif de la technologie (TEC) et sur la sécurisation du rôle joué par la science dans l'Examen. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION POUR LES NATIONS DES FORÊTS TROPICALES, a appelé à la finalisation des travaux sur: la quantification, la notification et la vérification (MRV), les rapports nationaux, et le financement de l'action axée sur les résultats. La représentante a appuyé la création d'un comité de REDD+.

La Bolivie, au nom de L'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES PEUPLES DE NOTRE AMÉRIQUE (ALBA), a décrit la vulnérabilité comme une «priorité absolue» liée à la fourniture de la technologie, du financement et du renforcement des capacités.

La Thaïlande, au nom des PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX VUES SIMILAIRES, a déclaré que le résultat de Doha sur l'ambition des pays visés à l'Annexe I a été «extrêmement décevant». Il a souligné que les mesures d'atténuation appropriées prises au niveau national (MAAN) ne doivent pas créer de nouvelles obligations pour les pays en développement.

Le Chili, au nom de L'ASSOCIATION DES ETATS INDEPENDANTS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), a appelé à des progrès sur les approches de marché et hors marché.

L'Inde, au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (BASIC), a appelé à des progrès sur les droits de propriété intellectuelle (DPI); a demandé instamment que les discussions sur l'agriculture soient centrées uniquement sur l'adaptation; et que la CdP fournisse des orientations à l'OACI et l'OMI.



Le réseau JUSTICE CLIMATIQUE NOW a déclaré que le commerce du carbone a échoué le test d'intégrité environnementale, en décrivant les mécanismes du marché comme écologiquement et socialement imparfaits.

CLIMATE ACTION NETWORK a déclaré que les discussions sur le nouveau mécanisme de marché doivent tenir compte de l'intégrité de l'environnement et a mis en garde contre le double comptage.

FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES a plaidé pour: le respect des droits des peuples autochtones sur les forêts et les terres ; et la garantie de leur participation pleine et effective dans toutes les phases de REDD +.

Les Parties ont ensuite été invitées à examiner les points de l'ordre du jour du SBSTA.

COORDINATION DU SOUTIEN DESTINÉ AUX MESURES D'ATTÉNUATION PRISES PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LE SECTEUR FORESTIER, NOTAMMENT LES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES: Sur ce point (FCCC/SB/2013/MISC.3 et Add.1), le Malawi, au nom des PMA, a déclaré qu'il ne faudrait pas créer de nouveaux organes. La représentante des Etats-Unis a rappelé que la décision de la CdP prise à Doha prévoit uniquement la présentation des points de vue par les Parties et un atelier. Elle a ajouté qu'il est prématuré d'envisager des institutions de REDD +. Le Cameroun, au nom de la COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC), a appuyé la création d'une institution pour REDD + dans le cadre de la Convention. La GUYANE a déclaré que le mandat de Doha demande de lancer «un processus, pas seulement un atelier». Un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA sera présidé par Madeleine Diouf (Sénégal) et Keith Anderson (Suisse).

AGRICULTURE: L'URUGUAY a déclaré que les Parties devraient reconnaître que les émissions provenant de l'agriculture pourraient ne pas diminuer étant donné que ce secteur doit répondre aux besoins d'une population croissante. Le MALAWI a exhorté les Parties à aborder cette question de manière globale, y compris par rapport à REDD +. La Gambie, au nom des PMA, a suggéré d'utiliser le projet de texte proposé à Doha pour les discussions et, avec TUVALU et la TANZANIE, a demandé instamment de mettre l'accent sur l'adaptation, et non sur l'atténuation. Un groupe de contact sera présidé par Hans Åke Nilsagard (Suède) et Esther Magambo (Kenya).

QUESTIONS METHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Programme de travail sur la révision des lignes directrices pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales: Sous ce point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2013/INF.2), la représentante du Népal, au nom des PMA, a souligné la transparence et la vérifiabilité. Elle a appelé à un soutien aux pays en développement, pour leur permettre de devenir des «experts en examen». Un groupe de contact sera présidé par Rittaa Pipati (Finlande) et Qiang Liu (Chine).

Emissions imputables au transport maritime et aérien international: S'agissant de cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.15), Astrid Dispert de l'Organisation maritime internationale (OMI), a présenté les mesures obligatoires d'efficacité énergétique pour les nouveaux navires, qui sont entrées en vigueur récemment.

CUBA, au nom des pays suivants: Algérie, Argentine, Brésil, Chine, Equateur, Egypte, Malaisie, Nicaragua, Philippines, Arabie saoudite, Venezuela, Thaïlande, Pakistan, Uruguay, Sierra Leone, Paraguay, Inde et Bolivie, appuyé par la CHINE, a énuméré les éléments qui doivent guider l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'OMI, notamment: l'Article 2.2 du Protocole de Kyoto (réductions des émissions des Parties visées à l'Annexe imputables au transport international) ; le respect du principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD) et la reconnaissance de la distinction juridique entre obligations des pays développés et obligations des pays en développement. Il a souligné que toute discussion sur un mécanisme de l'OACI fondé sur le marché doit être volontaire et basée sur le consentement mutuel. La CHINE a ajouté que les mécanismes de marché ne doivent pas lier des mesures unilatérales avec des processus multilatéraux.

Le JAPON a relevé que la décision de l'OMI sur la coopération technique stipule que les Parties sont «conscientes» de la RCMD, mais s'opposent à l'application de ce principe aux navires en raison de l'administration juridique complexe de ces derniers. La REPUBLIQUE DE COREE a mis en garde contre des exigences excessives et a déclaré que des mesures unilatérales pourraient compromettre la coopération internationale.

SINGAPOUR a déclaré qu'étant donné qu'elles disposent d'une expertise technique appropriée, l'OACI et l'OMI sont les «organisations les plus compétentes» pour élaborer les mesures visant à limiter les émissions et à soutenir la croissance dans ces secteurs.

L'Australie a souligné que l'OACI et l'OMI ont leurs propres principes et dispositions. Le Président Muyungi mènera les consultations sur cette question.

QUESTIONS METHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO: Implications des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8: Sur cette question sur (FCCC/SBSTA/2013/INF.3, FCCC/SBSTA/2013/MISC. 1, Add.1 et 2), Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a souligné la nécessité d'une décision globale sur les règles et procédures pour la deuxième période d'engagement. Le Malawi, au nom des PMA, a mis en garde contre toute atteinte aux Accords de Marrakech, mais s'est dit favorable à une décision sur cette question.

MÉCANISMES FONDÉS SUR LE MARCHÉ ET NON-FONDÉS SUR LE MARCHÉ: Cadre pour diverses approches: Sur cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.11, Add.1 et MISC.16), Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a mis en garde contre une approche fragmentée et décentralisée. Tuvalu, au nom des PMA, a souligné la nécessité de tirer des enseignements des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto et d'éviter de saper le système d'échange actuel. Un groupe de contact sera présidé par Giza Gaspar Martins (Angola) et Martin Cames (Allemagne).

Approches non-fondées sur le marché: Sous ce point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2013/MISC.12, Add.1 et MISC.13), la représentante de Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a souligné que les approches non fondées sur le marché ont été utiles dans des situations de faible réduction des coûts, de risques de non-permanence et de faible fiabilité des données. Elle a exprimé sa préoccupation au sujet de la création de groupes de contact distincts pour des éléments de sous-points de l'ordre du jour étroitement liés. Un groupe de contact sera présidé par Eduardo Sánchez (Chili) et Natalia Kuszko (Ukraine).

Nouveau mécanisme fondé sur le marché: Sous ce point de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2013/MISC.9, Adds 1 & 10), Tuvalu, au nom des PMA, a souligné les règles d'éligibilité comparables pour tout mécanisme proposé. Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a souligné la nécessité d'assurer l'intégrité environnementale et d'aller au-delà de la compensation pour viser le rehaussement de l'ambition d'atténuation. Un groupe de contact sera co-présidé par Colin Beck (Iles Salomon) et Laurence Mortier (Suisse).

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR: Les points de l'ordre du jour suivants ont été brièvement examinés et transmis pour examen à des groupes de contact ou à des groupes informels:

- Programme de travail de Nairobi ;
- Orientations méthodologiques relatives à REDD + ;
- Impact de la mise en œuvre des mesures de riposte ;
- Transfert de technologies, et développement et mise en œuvre du Mécanisme technologique ;
- Recherche et l'observation systématique ;
- Lignes directrices pour la MRV des MAAN soutenues au niveau national ;
- Révision des directives de la CCNUCC concernant les inventaires annuels pour les Parties visées à l'Annexe I ;
- Interface de données de gaz à effet de serre ;
- Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) ;
- Forêts en épuisement ;
- Examen 2013-2015 ;
- Programme de travail sur la clarification des objectifs de réduction chiffrés des émissions des pays développés pour l'ensemble de l'économie ;
- Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation ; et
- Coopération avec d'autres organisations internationales.

DANS LES CORRIDORS

Dans un conte de deux séances plénières des organes subsidiaires, l'atmosphère était considérablement différente. Le SBSTA a évolué doucement, bien que plus lentement que certains l'auraient souhaité, tandis que la plénière du SBI a été freinée dans son élan alors qu'elle avait à peine franchi une étape. Dans l'ensemble, il y a eu un sentiment de frustration - ou peut-être d'ennui - causé par l'absence de progrès, et sans doute aussi par la dernière querelle de procédure du SBI. Deux participants ont qualifié cette tournure des événements de «décevante» parce qu'ils avaient espéré une session du SBI «ciblée et productive».

Un délégué optimiste a souligné que «nous ne sommes qu'au premier jour», mais d'autres ont exprimé la crainte «qu'à ce rythme, nous ne parviendrons jamais à un accord d'ici à 2015». En quittant la réception, certains délégués ont déclaré qu'ils feraient de leur mieux pour suivre le conseil de Président du SBI et «se débarrasser des fantômes du passé» pour surmonter l'impasse du SBI.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: MARDI 4 JUIN 2013

Dans la matinée, l'on a assisté à la séance plénière d'ouverture du Groupe de travail spécial sur la Plateforme de Durban (ADP) et à un atelier organisé dans le cadre du forum sur les mesures de riposte. La deuxième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, le Dialogue du SBSTA sur la recherche et la table ronde de l'ADP sur l'Axe de travail 1: diversité des actions renforcées, ont eu lieu dans l'après-midi. Dans la matinée et l'après-midi, différents groupes de contact et des consultations informelles se sont également tenus dans le cadre du SBSTA.

ADP

Jayant Moreshver Mauskar (Inde), co-Président de l'ADP, a ouvert la session.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: Le G-77/CHINE a souligné la nécessité d'œuvrer pour à l'entrée en vigueur, le plus tôt possible, des amendements de Doha sur la deuxième période d'engagement. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné: la nécessité de promouvoir les actions nationales et les co-avantages, et de définir un éventail d'engagements.

La Suisse, au nom du GIE, a mis l'accent sur: la différenciation dynamique entre les partis en fonction de la responsabilité commune mais différenciée et de l'équité ; et sur la nécessité de catalyser les moyens de mise en œuvre et les investissements respectueux du climat. Il a décrit Varsovie comme le moment approprié pour passer à une modalité de travail plus formel.

L'UE a appelé à: des engagements d'atténuation pour tout ce qui pourrait prendre en compte les réalités économiques en évolution et les opportunités de développement ; à des progrès tangibles sur l'ambition pré-2020 et à un projet de texte de négociation avant la CdP 20.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAINE, a plaidé pour: un régime fondé sur des règles multilatérales équitables qui favorisent un accès équitable au développement durable, et pour un cadre de référence de l'équité.

La représentante de Nauru, nom de l'AOSIS, a appelé à des mesures d'atténuation rentables et évolutives, et a souligné la nécessité de surmonter les obstacles à la mise en œuvre. Elle a déclaré que l'accord 2015 devra: renforcer le régime fondé sur des règles et juridiquement contraignant ; et inclure un mécanisme pour les pertes et dommages, et un système de respect des dispositions.

Le Népal, au nom des PMA, a proposé un atelier sur l'adaptation et a souligné la nécessité de clarifier la valeur ajoutée du nouvel accord pour aborder l'adaptation dans les pays en développement.

Le Nicaragua, au nom de l'ALBA, a mis en garde contre le fait d'insister sur les engagements d'atténuation juridiquement contraignants sans moyens de mise en œuvre.

Le Costa Rica, au nom du SICA, a appelé à des résultats concrets sur les niveaux d'ambition concernant l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre, la transparence, la MRV des actions et du soutien, et les pertes et dommages. Il a déclaré que la priorité devrait être accordée au financement public.

Le Soudan, au nom des PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX VUES SIMILAIRES, a exprimé sa préoccupation à propos des thèmes qui ne reflètent pas les éléments convenus, notamment: les investissements et l'environnement propice, ce qui détourne l'attention du problème de l'insuffisance du financement et de la technologie fournis ; et les activités sectorielles sélectives, ce qui impose des charges supplémentaires aux pays en développement.

L'Inde, au nom du BASIC, a souligné que le travail entrepris dans le cadre de l'ADP doit être informé par le GIEC, l'Examen 2013-15 et les organes subsidiaires, et a plaidé pour une mise en fonction significative du FVC, du Mécanisme technologique et du Comité pour l'adaptation.



Le Chili, au nom de l'AILAC, a suggéré de combiner une approche ascendante, qui permet à chaque Partie de définir sa propre contribution en fonction des circonstances et des capacités nationales, avec une structure descendante, afin de permettre la comparabilité des efforts.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION POUR LES NATIONS DES FORÊTS TROPICALES, a préconisé une REDD + en tant que clé pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des GES.

L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a exprimé son mécontentement par rapport aux discussions sur l'ambition pré-2020 et a appelé à une approche axée sur les résultats.

L'Allemagne a indiqué que lors du récent Dialogue sur le climat à Pétersbourg, les ministres ont examiné la manière d'intégrer divers engagements dans un accord de 2015, sur la base de la responsabilité commune mais différenciée et en tenant compte de la nature dynamique du défi climatique, ainsi que des responsabilités, des capacités et des circonstances nationales.

FRIENDS OF THE EARTH a qualifié l'engagement américain et le système d'examen d'inacceptables et a plaidé pour: une intensification du financement et du transfert de technologies; un accord sur un tarif de rachat global; l'efficacité énergétique; et l'arrêt des subventions pour la production d'énergies polluantes.

WOMEN & GENDER a proposé d'envisager un principe de non-discrimination dans le cadre de la CCNUCC et le maintien hors d'un accord de 2015, des technologies à haut risque, notamment le gaz nucléaire, le gaz de schiste et la géo-ingénierie.

Les YOUNGO ont appelé à l'inclusion de l'équité intergénérationnelle dans le préambule de l'accord de 2015.

TABLE RONDE DE L'ADP SUR L'AXE DE TRAVAIL 1: DIVERSITÉ DES ACTIONS: La table ronde a commencé avec la présentation des propositions par les Parties. Le BANGLADESH a expliqué qu'il n'existe aucune marge de manœuvre et qu'un accord doit être: conclu au plus tard en 2015; applicable à toutes les Parties; fondé sur des règles, prévisible, solide, audacieux, claire, applicable et basé sur la science; et prendre en compte les perspectives à long terme, la RCMD et l'équité, et les pertes et dommages.

Suggérant l'examen de la quantifiabilité et de la standardisation de certains types d'engagements, l'AUSTRALIE a parlé de la conception d'un éventail d'engagements qui met l'accent sur les avantages d'une approche hybride permettant aux Parties de prendre à leur compte leurs engagements ascendants déterminés au niveau national, et les règles solides convenues au niveau international. Il a indiqué que cette démarche est dynamique et permet aux Parties de mettre à jour et d'améliorer les calendriers sans autres négociations.

Le BRÉSIL a expliqué que sa proposition faite en 1997 demandait la création d'une matrice qui différencie les responsabilités qui ne sont pas basées sur les émissions actuelles, mais sur les contributions au réchauffement de la planète.

L'ÉQUATEUR a proposé: d'établir un tribunal international de justice climatique; de promouvoir la Déclaration des Nations Unies sur les droits de la nature en tant qu'un instrument pour protéger la Terre et ses écosystèmes; et d'exiger un soutien financier pour permettre la MRV et l'établissement d'un registre y afférant dans l'accord de 2015.

L'UE a souligné la nécessité de conclure un processus à Varsovie et a proposé une approche par étapes pour la formulation des engagements d'atténuation: explorer les options et la clarté ex ante des engagements post-2020; permettre aux Parties de formuler et de présenter leurs engagements; un examen de l'évaluation des engagements proposés s'ils sont suffisants pour mener à la réalisation de l'objectif de 2 ° C; consigner les engagements dans l'accord de 2015. Il a suggéré que les Parties examinent les règles de transparence, un cadre comptable internationalement convenu, un processus d'examen et des indicateurs pour informer les Parties sur l'élaboration des engagements.

Le représentant des ÉMIRATS ARABES UNIS a déclaré qu'aucun indicateur à lui seul ne peut donner un aperçu complet de ce qui constitue un engagement équitable, et a proposé que chaque Partie explique son engagement en utilisant son propre critère. Il a ajouté qu'un nouvel accord doit soutenir les pays qui font face aux impacts du changement climatique et à ceux qui font des efforts pour diversifier leur économie.

Au cours des discussions qui ont suivi, les Parties ont présenté d'autres idées, notamment sur: la nécessité de moyens de mise en œuvre, des échéanciers et des règles comptables communes dans le nouvel accord; les mesures actuellement proposées en termes de renforcement de la confiance et de conciliation du temps limité avec la nécessité d'un examen complet des engagements; et sur l'évolution vers des objectifs de réduction d'émissions à l'échelle de l'économie mondiale.

SBSTA

DIALOGUE DU SBSTA SUR LA RECHERCHE: Derniers développements dans le domaine de l'information climatique mondiale: Jean-Pascal van Ypersele du GIEC, a mis en évidence les améliorations dans le Cinquième rapport d'évaluation (AR5), y compris sur l'intégration de l'adaptation et de l'atténuation, l'approche de la gestion des risques et la gestion des incertitudes.

Sybil Seitzinger, du Programme International Géosphère-Biosphère (PIGB) et Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) a déclaré que des reconstitutions régionales permettent de constater une forte hausse en cours des enregistrements de températures moyennes. Elle a ajouté qu'il est possible de limiter le réchauffement de la planète à 2 ° C, à condition que soit abordée la question des polluants climatiques de courte durée. Elle a parlé d'un nouvel indice inclusif de richesse qui prend en compte une approche de durabilité.

Les délégués ont débattu, entre autres: des effets de la rétroaction du cycle du carbone, des effets non liés à la température, des polluants climatiques de courte durée, du rôle du carbone noir dans l'atténuation et des événements sismiques, tels que les tsunamis.

Nouvelles découvertes scientifiques: Dmitry Zamolodchikov de la Fédération de Russie, a fait une présentation sur la gestion des écosystèmes basée sur les cas russes, et a déclaré que le changement induit par l'homme et le climat ont un impact significatif sur les émissions de GES.

Mitsuru Osaki du Japon, a parlé des estimations des émissions de carbone et de leurs flux dans les tourbières tropicales, et a mis en relief les résultats provenant d'un projet relatif à un système de surveillance en temps réel, système de MRV intégré et la cartographie des émissions de dioxyde de carbone en temps réel.

Sybil Seitzinger, du Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement mondial (IHDP) et DIVERSITAS, ont mis en exergue de nouveaux domaines d'attention, notamment: les émissions de carbone résultant de l'urbanisation ; le changement climatique plus rapide que la capacité d'adaptation des espèces ; et l'identification de multiples objectifs climatiques mondiaux.

Arturo Sanchez-Azofeifa, de l'Institut interaméricain de recherche sur les changements à l'échelle du globe (IAI) a axé son intervention sur les flux de carbone dans les forêts et les savanes tropicales sèches, soulignant que le changement climatique aura un impact sur environ 60 millions de personnes vivant dans les forêts tropicales sèches et que ces forêts, qui ont été largement négligées, constituent un baromètre du changement climatique.

Au cours des discussions qui ont suivi les participants ont abordé, entre autres: la nécessité d'une vue globale des flux de carbone; la possibilité d'élaborer des méthodologies solides pour REDD + ; et l'intégration des connaissances dans l'élaboration des politiques, et la collaboration.

Andrew Matthews, du Réseau Asie-Pacifique pour la recherche sur le changement mondial (APN), a souligné les activités visant à soutenir l'identification des priorités de la politique et des actions de renforcement des capacités régionales, y compris l'appui à la jeune communauté de recherche de la région.

Sybil Seitzinger, le PIGB, le PMRC et le Système d'analyse, de recherche et de formation pour l'étude du changement global (START), ont parlé des efforts visant à réduire les résultats des modèles climatiques en vue des applications dans la sécurité alimentaire, l'agriculture et le changement climatique, et d'un certain nombre de programmes de renforcement des capacités, y compris une retraite d'écriture pour les jeunes chercheurs africains.

Cynthia Rosenzweig, du Programme de recherche sur la vulnérabilité face au changement climatique, les impacts et l'adaptation (PROVIA), a mis l'accent sur l'identification et la synthèse des priorités de recherche pour soutenir la prise

de décisions politiques. Elle a souligné les plans visant à développer des systèmes de suivi pour identifier les lacunes de la recherche en vue de la préparation du Sixième rapport d'évaluation du GIEC.

SBI

DEUXIÈME SESSION DU FORUM DE DURBAN SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS:

Le Forum était co-animé par Helen Plume (Nouvelle Zélande) et Kishan Kumarsingh (Trinité et Tobago). Les participants ont entendu des exposés et discuté du renforcement des capacités pour: l'atténuation, l'adaptation et l'égalité des sexes dans les réponses au changement climatique.

S'agissant du renforcement des capacités d'atténuation, Ben Good, de Global Village Energy Partnership, a attiré l'attention sur Climate Innovation Center Kenya, un incubateur d'entreprises qui vise à aider les petites entreprises dans la recherche des solutions d'atténuation et d'adaptation. Au cours des discussions, les participants ont abordé: les garanties financières ; la sélection des entreprises à inclure dans le système ; les critères d'éligibilité ; et l'ampleur de l'initiative.

Christina Colon, du PNUD, a présenté le Programme de renforcement des capacités à faibles émissions, le renforcement des capacités du secteur public pour l'identification des MAAN et des LEDS et la promotion de leur application par le secteur privé. Au cours des discussions qui ont suivi, les délégués ont parlé de: l'intégration des PEID dans le programme; la chaîne des résultats, l'implication des parties prenantes, et de la suppression des obstacles.

Chizuru Aoki, du FEM, a souligné le renforcement des capacités comme un élément fondamental de l'appui du FEM intégré dans les projets et a cité leur programme-cadre pour la communication nationale à titre d'exemple.

Alexia Kelly, États-Unis, a parlé du Partenariat mondial pour le développement de stratégies à faibles émissions qui soutient l'élaboration de la stratégie et fournit une plate-forme de collaboration entre les bailleurs de fonds et les pays en développement, les ONG et le secteur privé. Au cours des discussions, les participants ont examiné le degré d'intégration du renforcement des capacités dans les projets et la capacité à soutenir les experts.

Pour ce qui est du renforcement des capacités concernant les l'égalité des sexes dans les réponses au changement climatique, Meena Khanal du Népal, a parlé des plans d'action qui intègrent les différences entre les sexes, et a souligné un programme de sensibilisation sur les questions d'égalité entre les sexes dans son pays. Au cours des discussions, les participants ont abordé la mobilité du capital humain, les liens entre le changement climatique et l'adaptation, et le partage rapide de l'information avec les intervenants.

Sur le renforcement des capacités d'adaptation, Darrel Danyluk et David Lapp, de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), ont souligné la corrélation positive entre l'ingénierie et les diplômés en sciences, et le développement économique et social.

Batu Krishna Upreti et Lava KC du Népal, ont fait une présentation sur les plans d'action nationaux et locaux d'adaptation visant à améliorer la compréhension des impacts du changement climatique et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Daouda Ndiaye, du Fonds pour l'adaptation, a présenté un exposé sur l'intégration des éléments de renforcement des capacités dans les projets sur l'adaptation et dans les enseignements tirés.

Au cours des discussions, les participants ont soulevé des questions relatives: au financement de projets ; aux lacunes de la capacité d'adaptation, au suivi et à l'évaluation des projets d'adaptation, notamment en matière de renforcement des capacités.

SBSTA/SBI

FORUM DES MESURES DE RIPOSTE SUR LA DIVERSIFICATION ET LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUES: Cet atelier a été animé par le Président du SBSTA, Richard Muyungi et le Président du SBI, Thomasz Chruszczow. Les participants ont partagé leurs expériences et points de vue sur les possibilités de diversification et de transformation économiques. La discussion a porté sur les recommandations possibles, les questions commerciales et les subventions.

Présentations: Le représentant du Secrétariat a souligné les secteurs vulnérables à des ripostes au changement climatique, notamment: les carburants classiques, les biens à forte intensité énergétique et le tourisme. Il a fait remarquer que la politique industrielle consistant en une bonne combinaison de politiques macro-économiques peut remédier aux défaillances du marché et du soutien de la cible.

Le G-77/CHINE a souligné la nécessité de tenir compte des coûts d'ajustement élevés auxquels sont confrontés les pays en développement et des obstacles présentés par les politiques mises en œuvre par les pays développés et qui affectent la diversification économique.

La représentante de l'ARABIE SAOUDITE a souligné que les mesures d'atténuation ne devraient pas entraver la diversification économique des pays en développement. La diversité économique constitue, a-t-elle déclaré, un outil utile, mais pas insuffisant tout seul.

S'appuyant sur leur expérience, le représentant de l'UE a observé que les politiques de diversification économique pourraient offrir des co-bénéfices pour lutter contre le changement climatique. Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) a mis en évidence les possibilités de développer les énergies renouvelables, d'accroître l'efficacité et de soutenir les efforts pour l'adaptation.

L'OPEP a déclaré que les besoins de la diversification économique doivent être soutenus avec le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Soulignant que les membres de l'OPEP seraient les plus touchés, il a parlé de la nécessité de concevoir un mécanisme de soutien.

À propos du rapport sur les mesures de riposte et d'éventuelles recommandations à la CdP 19, le G-77/CHINE a identifié l'examen des circonstances nationales et le traitement de la question des coûts d'ajustement élevés. Les ÉTATS-UNIS et l'UE ont souligné de nombreuses raisons de diversification non liées au changement climatique. L'ARGENTINE, appuyée par la CHINE, et contrée par l'UE et les États-Unis, a suggéré que des mesures unilatérales pourraient constituer une question transversale dans les mesures de riposte.

Sur les questions commerciales, une Partie a observé que lorsque l'ensemble du cycle de vie est pris en compte, le transport peut ne pas impliquer nécessairement des émissions plus élevées. Des vues divergentes ont été exprimées sur le point de savoir si la CCNUCC ou l'OMC constitue le forum approprié pour discuter de questions commerciales liées au changement climatique.

S'agissant des subventions, plusieurs pays en développement ont souligné les effets négatifs des subventions agricoles et la nécessité de subventions ciblées pour accéder à des services énergétiques modernes. De nombreux délégués ont souligné le défi d'assurer l'accès à l'énergie, en augmentant la proportion des énergies renouvelables et en diminuant les impacts négatifs de la transition, tout en tenant compte de la demande énergétique croissante.

DANS LES CORRIDORS

Tout semblait assez calme le deuxième jour à l'hôtel Maritim, par rapport au premier jour qui avait été plus difficile. Dans l'ADP, comme l'a commenté un participant, les « propositions de certains pays sont constructives et nous pouvons percevoir des efforts pour trouver un terrain d'entente entre les approches descendantes et ascendantes ». Cependant, un autre délégué était moins convaincu que des progrès étaient en train d'être accomplis, et a estimé que les discussions renforçaient quel que peu les positions du mois dernier.

Les travaux se sont également poursuivis dans le cadre du SBSTA. Plusieurs groupes ont commencé à se réunir, et les délégués « ont retroussé leurs manches et se sont mis au travail », a déclaré un négociateur de REDD+, alors qu'il quittait la salle du groupe de rédaction tard dans la nuit.

Pendant ce temps, l'impasse qui prévaut au sein du SBI s'est maintenue. Dans la perspective de la journée de mercredi, un participant a fait remarquer que la tenue de l'atelier sur la révision 2013-2015 vient à point nommé, compte tenu de la concentration atmosphérique de 400 ppm de dioxyde de carbone enregistrée, qui confère désormais à l'Examen une « gravité supplémentaire ».



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: MERCREDI 5 JUIN 2013

Dans la matinée et l'après-midi s'est tenue une table ronde du Secteur d'activité 2 de l'ADP sur l'élaboration d'une approche pratique axée sur les résultats visant l'élévation du niveau d'ambition pré-2020. Dans l'après-midi, une table ronde du Secteur d'activité 1 de l'ADP s'est réunie pour examiner une série de mesures renforcées, tout comme un atelier dans le cadre du dialogue structuré d'experts de l'Examen de 2013-2015. Un atelier conjoint SBI/SBSTA, organisé dans le cadre du forum sur les mesures de riposte s'est tenu dans la matinée, et un certain nombre de groupes de contact et des groupes informels du SBSTA se sont réunis tout au long de la journée.

ADP

LA TABLE RONDE DU SECTEUR D'ACTIVITÉ 2 DE L'ADP: ÉLABORATION D'UNE APPROCHE PRATIQUE AXÉE SUR LES RESULTATS VISANT L'ÉLEVATION DU NIVEAU D'AMBITION PRE-2020: Rapport 2012 du PNUE sur l'écart en matière d'émissions: Joseph Alcamo du PNUE, a mis en évidence les possibilités pour combler l'écart dans les émissions pré-2020 d'au moins 8 Gt d'équivalent CO₂, tout en récoltant des co-bénéfices. Il a observé que: les émissions actuelles sont de 10% au-dessus du niveau cible de 2020 et que les engagements actuels ne sont pas suffisants pour rester dans la limite de 2 ° C d'ici 2020. Alcamo a déclaré que des engagements plus ambitieux pourraient permettre de combler l'écart et réaliser le potentiel de réduction des émissions dans des secteurs spécifiques tels que le transport, la construction et les forêts.

Au cours des discussions qui ont suivi, le représentant de la CHINE a souligné que l'analyse effectuée par son pays montre que l'écart observé dans les émissions peut être résolu si les pays de l'Annexe I réalisent des réductions de 25-40%.

L'UE a demandé des recommandations spécifiques qui permettraient de resserrer davantage les règles afin de réduire cet écart. Le représentant du BRÉSIL a cité les efforts que

son pays entreprend pour dissocier la production agricole de la déforestation comme un exemple de leadership de pays en développement.

S'agissant des émissions cumulées, Alcamo a indiqué que l'impact à long terme des émissions sur l'atmosphère a été comptabilisé dans l'analyse, et a souligné la nécessité d'envisager des réductions d'émissions dans le cadre des priorités nationales. À propos du resserrement des règles actuelles, Alcamo a mis l'accent sur le report des unités d'émissions excédentaires à la deuxième période d'engagement et sur les règles de l'UTCATF. Pour ce qui est de l'adaptation, il a souligné qu'il existe un compromis: les Parties peuvent réduire les émissions maintenant et s'adapter à un monde de 2 ° C, ou attendre et faire face à des coûts d'adaptation plus élevés. Concernant l'agriculture, Alcamo a souligné l'importance de la gestion qui peut réduire les émissions liées à l'utilisation des engrais et maintenir les rendements.

Les Parties ont également abordé: le rôle de la planification urbaine; la réduction potentielle du changement des tendances de consommation; les défis posés par l'amélioration du transport public; l'incidence des scénarios de réduction des émissions pour l'adaptation; et l'implication des dirigeants politiques et du secteur privé.

Interventions générales: Le représentant de Nauru, au nom de l'AOSIS, a proposé un processus technique pour déployer des solutions d'atténuation spécifiques. Il a souligné l'importance d'atouts en dehors des initiatives, même s'ils ne visent pas principalement les changements climatiques. Le représentant de l'UE a souligné trois domaines de convergence: encourager les nouveaux engagements, améliorer le niveau d'ambition des engagements existants, et intensifier les efforts dans des domaines présentant un potentiel d'atténuation élevé. Il a exprimé l'espoir que les nouveaux engagements pris à Varsovie recevront la « reconnaissance politique nécessaire » et que toutes les Parties sont disposées à faire un examen critique des engagements existants.

L'INDONÉSIE a souligné la nécessité de comprendre les possibilités et les coûts pour catalyser l'action au niveau national, ainsi que la manière dont les actions devraient être réparties entre les Parties.



Le Népal, au nom des PMA, a averti que les initiatives de coopération internationale ne peuvent pas remplacer les engagements à moyen et à long terme.

L'INDE a déclaré que les HFC doivent être traités dans le cadre de la CCNUCC et a averti que les brevets délivrés sur des seuils scientifiques faibles freinent la concurrence.

L'AFRIQUE DU SUD a appelé à la poursuite des discussions sur: l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles; le soutien au transfert de technologies; la promotion de l'innovation locale; et la participation des femmes et des jeunes.

TABLE RONDE DE L'ADP SUR LE SECTEUR DE TRAVAIL 2: MESURES DIVERSES: Les délibérations des Parties ont porté essentiellement sur la transparence, l'imputabilité et le soutien pour les mesures.

Le délégué des PHILIPPINES a appelé les pays développés à prendre des « mesures à plus long terme » en passant des modes de production et de consommation non durables à durables, et en mettant en place des infrastructures à haute efficacité énergétique.

Le CHILI a souligné la nécessité de comprendre le potentiel d'atténuation des engagements ex ante (à l'accord 2015) afin d'éviter le double comptage, et d'évaluer la mesure dans laquelle les promesses d'atténuation sont équitables et fondées sur l'équité.

Le MALI a appelé à un régime solide fondé sur des règles et doté de systèmes d'examen internationaux et d'un mécanisme de contrôle de la conformité avec des modalités de facilitation et d'exécution, et a suggéré que le Comité permanent des finances coordonne un mécanisme international pour la MRV du soutien.

S'agissant de la comparabilité, l'UE a déclaré que les pays devront fournir des informations sur le type et la portée des engagements, et les secteurs couverts, ainsi que sur les engagements quantitatifs et les hypothèses qui sous-tendent les indicateurs utilisés.

Pour ce qui est de l'imputabilité et de la transparence, le MEXIQUE a souligné la nécessité d'identifier les domaines nécessitant une amélioration et le lien entre l'application efficace et l'application transparente des règles, et la capacité de celles-ci d'influencer la réalisation des objectifs.

L'AFRIQUE DU SUD a souligné que l'accord 2015 devra, entre autres: comprendre un objectif de financement d'un montant minimal de 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020, et contenir des engagements juridiquement contraignants individuels, basés sur des critères convenus au niveau international.

Le VENEZUELA a suggéré d'examiner les modes de consommation et de production en vue de trouver les moyens d'assurer la transition vers l'utilisation durable des ressources.

L'Australie, appuyée par la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les États-Unis et le Japon, a souligné l'importance de la transparence et de l'imputabilité ex ante et ex post, et a mis l'accent sur la nécessité: d'apporter de la clarté dans la prévision et la quantification des impacts des engagements des Parties; de comprendre les méthodes utilisées

par les Parties pour le suivi de leurs efforts; et de surveiller les impacts et appliquer les enseignements tirés pour améliorer les mesures.

La Suisse a déclaré que: un cadre comptable commun est nécessaire pour tous les types d'engagements; les engagements de réduction d'émissions à l'échelle de l'économie mondiale peuvent ne pas nécessiter d'informations précises ex ante, et que la transparence et l'imputabilité forment la clé de la fourniture et de la réception du soutien.

Soulignant l'importance de la transparence, le représentant des États-Unis a suggéré que les informations ex ante fournies par les Parties contiennent des indications sur les années, les gaz, le pourcentage des émissions couvertes et les méthodes utilisées. Il a déclaré que les directives comptables devront: s'appliquer à toutes les Parties; être flexibles; promouvoir l'ambition; et éviter le double comptage. Il a indiqué son soutien pour la conception d'un système durable et flexible permettant aux Parties d'améliorer leurs engagements au fil du temps.

SBSTA

ATELIER DANS LE CADRE DU DIALOGUE STRUCTURÉ D'EXPERTS DE L'EXAMEN DE 2013-2015: Pertinence de l'objectif global à long terme (OGLT) à la lumière de l'objectif ultime de la Convention: Le co-animateur Zou Ji a souligné l'accord conclu à la CdP 18 relatif à l'Examen visant à informer l'ADP. Il a présenté les questions qui devront orienter les discussions, notamment: la question de savoir quel travail technique devrait être entrepris dans le cadre du Dialogue structuré d'experts pour l'évaluation de la pertinence de l'objectif de 2 ° C.

Jerry Lengoasa de l'OMM, a souligné que la capacité de la communauté de la recherche à répondre aux questions posées par la CCNUCC est limitée par la capacité limitée à développer une compréhension physique du système climatique, et les réponses des nuages et de la circulation atmosphérique à l'augmentation de dioxyde de carbone.

Chris Field du GIEC, a souligné que l'établissement d'une norme ou d'un objectif implique des jugements de valeur qui vont au-delà de la science et répondent au « monde que nous voulons », compte tenu des émissions et de leurs impacts sur la richesse, l'équité, l'infrastructure et les institutions.

Jason Lowe de Hadley Centre, a présenté un modèle climatique développé récemment qui pourrait éclairer l'élaboration des objectifs climatiques.

L'AOSIS a présenté les questions clés à prendre en considération pour le Dialogue structuré d'experts, notamment: les impacts et les risques à différents niveaux de réchauffement, les impacts et les risques à différents niveaux de concentrations de dioxyde de carbone et le risque de changements irréversibles dans les systèmes physiques, écologiques et humains. Il a souligné qu'il est nécessaire de limiter le réchauffement global bien en dessous de 1,5 ° C.

L'UE a attiré l'attention sur son document intitulé « Impacts, tendances des émissions, options d'atténuation et coûts ». Le représentant a indiqué que le GIEC fournit des informations fiables sur les changements climatiques, et a préconisé: la

tenue d'un atelier avec les experts du GIEC pour examiner les questions soumises par les Parties ; et la considération d'autres sources d'informations dont les normes sont comparables à celles du GIEC.

La Suisse a souligné que les apports scientifiques devront être évalués, et que le GIEC est l'organisme le mieux indiqué pour de telles évaluations.

Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont abordé la nécessité d'utiliser des informations provenant du niveau le plus proche des zones où les impacts ont été ressentis, tout en prenant des décisions qui nécessitent des jugements de valeur en raison des incertitudes scientifiques. Certains ont préconisé une évaluation de l'objectif global à long terme basée sur les contextes économiques et sociaux, ainsi que sur les conséquences du réchauffement en plus de l'information climatique.

Progrès d'ensemble réalisés en vue de la réalisation de l'OGLT, y compris l'examen de la mise en œuvre des engagements: Halldor Thorgeirsson du Secrétariat de la CCNUCC, a donné un aperçu de l'examen 2013-2015, en mettant l'accent sur la première étape de la collecte et de la compilation d'informations. Il a déclaré que les sources d'information identifiées dans les décisions pertinentes, y compris les données soumises par les parties, les rapports nationaux et d'autres processus, peut conduire à une surcharge d'informations.

La CHINE a souligné que l'Examen devra avoir pour objectif, de fournir des éléments utiles à l'ADP et se fonder sur des informations relatives à la mise en œuvre des engagements découlant de la Convention. Le représentant a ajouté que les questions clés comprennent les tendances des émissions des Parties visées à l'Annexe I et la relation avec leurs efforts d'atténuation et la fourniture actuelle et future des ressources technologiques et financières pour répondre aux besoins d'adaptation des pays en développement.

Le délégué des PHILIPPINES a souligné que l'Examen devra évaluer la mise en œuvre des engagements découlant de la Convention, et examiner les progrès accomplis en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi que la portée de l'objectif global à long terme.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a déclaré que le Cinquième rapport d'évaluation du GIEC offre une approche holistique de la science du climat et a mis en garde contre l'examen d'informations qui ne présentent pas un niveau égal de solidité et d'objectivité.

Au cours des discussions qui ont suivi, un délégué a souligné que l'on ne sait pas encore précisément le volume de travail technique supplémentaire requis et a insisté sur la nécessité d'éviter la duplication des travaux de la Convention. D'autres ont attiré l'attention sur la nécessité d'évaluer la pertinence de la fourniture des moyens de mise en œuvre, tandis que d'autres encore ont suggéré une diversification plus grande des experts pour les ateliers à venir. Certains délégués ont souligné le rôle crucial que les ONG pourraient jouer dans l'examen de la pertinence, et ont suggéré que l'Examen évalue l'ampleur et la nature des points seuils pour les scénarios de 1,5 et 2 ° C, et d'élaborer des conclusions concrètes.

GROUPES DE CONTACT: CADRE POUR LES

APPROCHES DIVERSES: Dans le groupe de contact sur le cadre pour les approches diverses, l'Australie a souligné les possibilités offertes par diverses initiatives de réduction d'émissions aux niveaux national et infranational qui doivent d'être accompagnées par des arrangements institutionnels appropriés. Le représentant des ÉTATS-UNIS a indiqué la volonté de son pays de travailler avec les Parties pour établir les critères et les procédures pour assurer l'intégrité environnementale des approches ; et discuter des spécifications afin d'éviter le double comptage grâce à l'enregistrement précis et cohérent des résultats des efforts d'atténuation, et au suivi de ceux-ci. La République de Corée, au nom du GIE, a suggéré d'explorer la possibilité d'une phase pilote précoce, pour renforcer les capacités et la confiance. Plusieurs Parties, dont Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, le Sénégal, au nom des PMA, et l'INDONÉSIE ont insisté sur la nécessité: d'établir d'abord une définition et de clarifier le but du cadre ; et la portée des approches à inclure dans le cadre.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a appelé à l'examen des enseignements tirés des défaillances du marché. De nombreuses Parties ont identifié des sujets de discussions, notamment: éviter le double comptage; assurer la complémentarité et l'intégrité de l'environnement et ; clarifier les liens entre l'élévation du niveau d'ambition dans diverses approches ; et la fonction des différentes approches pour aider les pays en développement à atteindre un développement durable.

NOUVEAU MÉCANISME FONDÉ SUR LE MARCHÉ:

Les Parties ont exprimé des vues divergentes sur les avantages des mécanismes de marché. D'autres ont souligné la nécessité d'aborder les critères d'admissibilité pour le nouveau mécanisme fondé sur le marché. Les Parties ne se sont pas accordées pas sur la voie à suivre, pour examiner chacun des éléments identifiés à Doha, ou sur l'opportunité de définir un cadre général.

MRV DE L'ÉLABORATION DES MAAN DES PAYS:

Ce groupe de contact, coprésidé par Qiang Liu (Chine) et Sarah Kuen (Belgique), s'est réuni dans l'après-midi. Les discussions ont porté sur les vues des Parties concernant les lignes directrices pour la MRV des MAAN soutenues localement par les pays en développement Parties.

L'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, appuyée par le BRÉSIL, le Malawi, au nom des PMA, le SWAZILAND et d'autres, a déclaré que les lignes directrices devraient être générales, ce qui signifie brèves et moins onéreuses que la MRV pour les pays développés, et que la quantification, le rapport et la vérification sont couvertes par d'autres décisions de la CCNUCC. Soulignant l'accent mis sur l'élaboration des mesures prises par les pays en développement, le représentant a déclaré que les lignes directrices devraient s'appuyer sur les systèmes et les capacités nationaux, et tenir compte des coûts d'opportunité associés à l'élaboration et à la conception de mesures d'atténuation. La CHINE a suggéré le renforcement des capacités comme un élément des lignes directrices et a mis en relief la diversité des systèmes nationaux.

L'UE a soutenu l'identification des éléments des lignes directrices. La NOUVELLE-ZÉLANDE a souligné la nécessité d'assurer la qualité des données fournies dans les inventaires de GES et de celles relatives aux effets de l'atténuation, en utilisant les systèmes MRV. SINGAPOUR a relevé que les observations de certaines Parties sont allées au-delà des principes convenus à Doha. Un document non-officiel basé sur les opinions discutées sera élaboré.

SBSTA/SBI

FORUM SUR LES MESURES DE RIPOSTE: TRANSITION JUSTE, MAIN-D'ŒUVRE DE QUALITÉ ET EMPLOIS DÉCENTS: Muyungi, Président du SBSTA, a ouvert la session. Les délégués ont discuté de la nécessité d'instaurer des politiques et des mécanismes qui tiennent compte des circonstances nationales différentes reconnues par les évaluations des impacts des mesures de riposte.

Présentations par les pays: L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a décrit la vulnérabilité de la population active des pays en développement résultant de certains défis, notamment: les impacts négatifs du changement climatique dans les secteurs tels que l'agriculture ; les subventions agricoles des pays développés ; les normes et les tarifs ; et croissance démographique rapide. La représentante a insisté sur la nécessité de processus pilotés par les pays et qui incluent des consultations.

L'UE a mis en exergue les possibilités offertes par le changement climatique de créer des emplois qui exigent des compétences plus élevées, et a cité des exemples tirés des précédents historiques tels que les transitions dans les secteurs de la fabrication, des communications et des technologies de l'information. Le représentant a attiré l'attention sur une forte croissance d'emplois liés à l'économie verte au sein de l'UE en dépit de la récession, et a souligné l'importance de l'éducation et du développement des compétences.

L'ARABIE SAOUDITE a mis en relief la nécessité de prendre en compte les indicateurs socio-économiques liés aux revenus, à la santé et à l'éducation, lors de la modélisation des impacts des mesures de riposte. Le représentant a également souligné les partenariats pour des programmes de renforcement des capacités.

L'AFRIQUE DU SUD a souligné son Accord sur l'économie verte, négocié par les organismes gouvernementaux, les entreprises, les syndicats et les organismes communautaires, comme un exemple de dialogue social qui intègre les réformes du travail, tout en favorisant la transition vers une économie verte.

Les délégués ont discuté du rôle des normes environnementales à la lumière de l'expérience sud-africaine dont l'industrie du vin a été touchée par les effets néfastes, et ont convenu de la nécessité d'adopter une approche équilibrée, étant donné que les normes peuvent également débloquent certaines opportunités.

Présentations par les organisations: Philip Pearson de la Confédération syndicale internationale (CSI), a souligné la nécessité de répondre aux préoccupations des citoyens et de soutenir la transition vers une économie à faible émission

de carbone. Il a ajouté que les mesures clés comprennent: la recherche, la diversification économique, le dialogue social et la formation pour les emplois verts.

Rachel Harris de Women's Environment and Development Organization (WEDO), présenté un exposé sur la manière de faciliter l'intégration de l'égalité des sexes dans une transition juste vers une économie à faibles émissions de carbone et vers des emplois décents, et a souligné la nécessité de se concentrer sur les conditions favorables et sur la création des plates-formes à intervenants multiples.

Marek Harsdorff de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a présentée une évaluation, entre autres: de l'économie verte et de la taille des secteurs touchés par la transition, en utilisant l'exemple du Mexique. Il a insisté sur la formation des compétences pour les emplois verts, et sur la cohérence des politiques économiques et sociales considérée comme la clé, et a souligné que: les gains nets d'emplois dans une économie verte sont possibles, et que les actions climatiques peuvent contribuer à la réduction des inégalités et au renforcement de l'intégration sociale.

Au cours des discussions qui ont suivi, les Parties ont abordé, entre autres: l'établissement des normes ; les modèles et les moyens de mesurer et d'examiner l'impact de la transition ; l'impact des subventions agricoles des pays développés ; et les moyens de gérer la transition. De nombreux participants ont échangé des vues sur la manière de réduire au minimum l'impact des mesures de riposte par le biais, entre autres, de l'adoption de mesures de protection sociale et la poursuite du développement des secteurs à fort potentiel de création d'emplois et d'atténuation, tels que le secteur des énergies renouvelables.

Le G-77/CHINE a proposé la tenue d'un atelier à Varsovie pour examiner les mesures unilatérales, proposition qui a été contrée par l'UE et d'autres, qui ont soutenu que la question a déjà été examinée dans les discussions du Forum.

DANS LES CORRIDORS

L'on avait l'impression que l'ensemblement de l'hôtel Maritim inspirait de nombreux délégués du SBSTA et de l'ADP à poursuivre leurs travaux en toute quiétude. Cependant, cette chaude lueur a disparu lorsque la plénière du SBI s'est réunie en fin d'après-midi et qu'il a été officiellement confirmé que le différend relatif à l'ordre du jour n'était pas encore résolu. Le Président Chruszczow, qu'un délégué a qualifié de « diplomate manifestement très occupé », a expliqué qu'il était heureux de constater que certaines Parties clés sont maintenant désireuses de parler, mais a déploré la persistance des divergences de vues. Certains ateliers programmés tels que le Dialogue sur l'Article 6 et REDD +, se poursuivront, mais d'autres, tels que les MAAN, ne peuvent pas se tenir, car ils doivent être officiellement inclus dans l'ordre du jour du SBI. Certains participants semblaient résignés à l'impasse, et un délégué a déclaré qu'il était « heureux de voir des mesures prises dans la bonne direction », se demandant cependant combien de temps il faudrait pour parvenir à un accord, puisque les positions semblaient plus tranchées que jamais.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: JEUDI 6 JUIN 2013

Une séance d'information de l'ADP a eu lieu dans la matinée, ainsi qu'une table ronde du Secteur d'activité 1 de l'ADP, et un atelier conjoint SBI/SBSTA organisé dans le cadre du forum sur les mesures de riposte. Dans l'après-midi, l'atelier du Secteur d'activité 1 de l'ADP sur l'amélioration de l'adaptation par le biais de l'Accord 2015 s'est réuni. Un événement sur les objectifs chiffrés de réduction d'émissions des pays développés dans tous les secteurs économiques et la deuxième session de la Plate-forme de Durban sur le renforcement des capacités se sont déroulés dans l'après-midi. Dans la soirée, une consultation informelle a eu lieu dans le cadre du SBI. Un certain nombre de groupes de contact du SBSTA et des groupes informels se sont également réunis tout au long de la journée.

ADP

SÉANCE D'INFORMATION DE L'ADP: Les Présidents et les représentants du: Comité permanent des finances, Fonds vert pour le climat (FVC), Secrétariat du FEM, Programme de travail sur le financement à long terme, Président du Comité exécutif de la technologie, Conseil consultatif du centre et réseau des technologies climatiques, Conseil du Fonds pour l'adaptation; Groupe consultatif d'experts et du Forum de Durban sur le renforcement des capacités ont donné un aperçu des travaux entrepris dans leurs organes respectifs.

En réponse à une question sur les liens avec l'ADP, Diann Black-Layne du Comité permanent des finances, a souligné la nécessité d'une cohérence globale et la perspective que l'ADP puisse utiliser l'entité opérationnelle existante. Zaheer Fakir du FVC, a souligné la priorité du Conseil qui est de mettre en fonction le Fonds, et a mis l'accent sur le rôle complémentaire du FVC vis-à-vis des institutions existantes. Naderev Sano du Programme de travail sur le financement à long terme, a indiqué les efforts pour clarifier les voies à travers lesquelles les pays développés peuvent intensifier la mobilisation du financement, et

a rassuré le Ghana de la convergence des vues sur le fait que la priorité sera accordée à l'adaptation, en réponse à sa question sur ce sujet.

TABLE RONDE DE L'ADP SUR LE SECTEUR

D'ACTIVITE 1: MESURES DIVERSES: Les délégués ont poursuivi les discussions de mercredi sur la transparence et l'imputabilité. L'ARABIE SAOUDITE a souligné trois éléments pour l'amélioration de la transparence dans un nouvel accord: rapport sur les impacts des actions climatiques; rapports sur les finances et assurer la conformité de ces dispositions avec les principes, les dispositions et les annexes de la Convention. Soulignant l'approche des mesures fixées à l'échelle nationale, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE a proposé un atelier sur la clarté ex ante (de l'accord de 2015). Le Népal, au nom des PMA, a déclaré que les mesures de transparence doivent inclure un système de comptabilité comparable et complet du soutien fourni et reçu. Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné que les engagements en matière d'atténuation doivent être aussi solides que ceux du Protocole de Kyoto et être compris avant leur adoption.

S'agissant de l'organisation future des travaux dans le cadre de l'ADP, le délégué des Philippines, au nom des pays aux vues similaires (LMDC), appuyé par la Malaisie, au nom du G-77/CHINE, s'est dit préoccupé de constater que les tables rondes se sont détournées de l'intention d'aider les Parties à échanger des vues conceptuelles sur les éléments existants en vue de l'introduction des nouveaux éléments. Il a ajouté que les thèmes abordés lors des tables rondes reflètent les «terrains d'entente perçus» des co-présidents et a réitéré ses réserves à ce sujet. Il a déclaré que le fait de ne pas prendre en compte le principe de responsabilités communes mais différenciées «risque de provoquer l'effondrement de ce processus », et a appelé à la fin des tables rondes et au début des négociations menées par les Parties sur la mise en œuvre de la Convention pendant la période post-2020.



La Suisse, au nom du GIE, a convenu de la nécessité d'évoluer vers un texte de négociation, mais a souligné l'importance de tables rondes pour les discussions conceptuelles et la nécessité de propositions concrètes qui reflètent et mettent en application les principes de la Convention. Le délégué de l'Australie, appuyé par l'UE, a préféré la poursuite des tables rondes et a déclaré qu'il attend avec intérêt les discussions concrètes sur le fond, dans ces instances.

Le Président Dovland a proposé de continuer avec les ateliers prévus pour jeudi et vendredi, et de discuter jeudi de manière informelle, de l'organisation du travail à Bonn.

ATELIER DE L'ADP SUR LE SECTEUR D'ACTIVITE 1: AMÉLIORATION DE L'ADAPTATION PAR LE BIAIS DE L'ACCORD DE 2015: Burhan Gafoor (Singapour) a animé l'atelier.

Mise en œuvre du Cadre d'adaptation adopté à Cancun: Christina Chan, vice-Présidente du Comité de l'adaptation, a informé les Parties sur les travaux du Comité concernant le relèvement du profil de l'adaptation et l'amélioration de la cohérence. Pepetua Latasi, Présidente du Groupe d'experts des PMA (LEG), a présenté une mise à jour sur les modalités de soutien du LEG pour les PMA.

Interventions des Parties sur les propositions antérieures ou nouvelles: Le Bénin a souligné la nécessité d'intégrer l'adaptation et de tirer des enseignements de la mise en œuvre des plans d'action nationaux d'adaptation (PANA). Pour ce qui est du financement, la Bolivie a déploré le manque de prévisibilité. Le représentant a déclaré que les pertes et dommages sont différents de l'adaptation parce qu'ils se rapportent aux cas où l'adaptation n'est plus possible. Le délégué des Iles Cook a proposé un mécanisme de compensation pour les pertes et dommages, basé sur le principe de pollueur-payeur. Le Canada a déclaré que le PTN devrait servir de véhicule pour l'adaptation et promouvoir le transfert des connaissances entre les pairs. L'UE a encouragé les synergies avec des activités menées hors de la CCNUCC, et a déclaré que les énergies renouvelables et les pratiques agricoles durables peuvent contribuer aux efforts d'adaptation. Le Guatemala a plaidé pour l'adoption d'approches ascendantes et descendantes en vue d'accroître la résilience sociale et écosystémique, et a souligné la nécessité de synergies avec les efforts visant l'éradication de la pauvreté. Le Mexique a appelé à l'amélioration des outils pour répondre aux besoins d'adaptation. Attirant l'attention sur les villes en tant que centres d'opportunité, l'Afrique du Sud a appelé à une focalisation sur les zones urbaines.

Discussion: Les Parties ont convenu que l'adaptation devra être une partie intégrante d'un nouvel accord. Elles ont également convenu de la nécessité d'examiner l'adaptation dans le contexte du développement durable et de s'appuyer sur les institutions existantes. Les Parties ont également abordé, entre autres: l'équilibre entre l'atténuation et l'adaptation ; les

moyens de mise en œuvre ; le soutien aux stratégies et plans nationaux d'adaptation; les plans nationaux d'adaptation pour les non-PMA ; et une plate-forme pour l'échange d'informations. Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à l'adoption d'un objectif global pour l'adaptation. CAN a déclaré que l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages doivent exister en tant que parties d'un continuum.

SBSTA

ÉVÈNEMENT SUR LES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DES PAYS DÉVELOPPÉS DANS TOUS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES:

Barbara Muik du Secrétariat de la CCNUCC, a présenté un document technique basé sur les soumissions des pays développés. Elle a souligné la clarté sur certains éléments, mais a ajouté qu'il existe une incertitude concernant, entre autres: le rôle de l'UTCATF et les crédits de carbone résultant des mécanismes fondés sur le marché, et concernant aussi la question de savoir si les conditions et les hypothèses liées aux engagements sont respectées.

Évaluations des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs: Kelly Levin de l'Institut des ressources mondiales (IRM), a déclaré qu'en dépit de la présentation des objectifs par les pays développés, il faudrait plus d'informations que ce qui est actuellement exigé pour clarifier ces engagements, notamment, la méthodologie utilisée pour calculer les émissions de l'UTCATF et les délais pour les cibles. Elle a ajouté que les règles comptables harmonisées sont indispensables pour l'évaluation et le suivi des progrès accomplis au plan de l'atténuation, ce qui suggère la possibilité d'adopter des règles communes pour plusieurs aspects de la comptabilité, tout en poursuivant les négociations sur quelques domaines litigieux tels que l'UTCATF et les mécanismes de marché.

Andrew Prag (OCDE) a attiré l'attention sur trois messages clés: l'élaboration des éléments d'un cadre de comptabilité largement applicable; la comptabilisation des transferts d'unités résultant d'un mécanisme de marché ; et la comptabilisation des émissions et des absorptions provenant du secteur de l'utilisation des terres. S'agissant des transferts d'unités résultant d'un mécanisme de marché, il a souligné les différences entre les objectifs pour une année et les objectifs pluriannuels pour les flux d'unités et la réduction des émissions.

Discussion: Le Président Muyungi a attiré l'attention des Parties sur les questions suivantes: les informations disponibles pour l'identification des éléments communs nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis; la manière dont les éléments communs facilitent la comparabilité des efforts d'atténuation, le rôle de l'IRM et de l'OCDE ; et les prochaines étapes.

Le représentant des Îles Marshall, au nom de l'AOSIS, a souligné l'importance de la comparabilité pour l'évaluation des efforts des pays développés les uns par rapport aux autres,

et en général, et a cité l'absence de règles harmonisées et les différences dans les budgets de carbone adoptés pour une seule année ou pour plusieurs années comme des obstacles à la comparabilité.

L'UE a déclaré que l'information est insuffisante et imprécise, en particulier concernant les unités des mécanismes de marché infranationaux. Comme prochaines étapes, le représentant a proposé des discussions sur les approches pour définir et démontrer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et l'adoption à Varsovie, d'une décision sur le « regroupement des fonctionnalités d'un cadre commun ».

Comparabilité des efforts d'atténuation, des hypothèses et des conditions liées aux objectifs: Martin Khor de South Centre, a expliqué la manière dont la comparabilité est directement liée au facteur d'ambition et a exhorté les Parties de l'Annexe I à prendre des engagements comparables et suffisants, qui sont fondés sur la science et l'équité. Afin que les circonstances nationales ne soient pas utilisées comme une excuse pour éviter la comparabilité, il a proposé la catégorisation des circonstances nationales selon la pertinence, et a souligné que l'évolution démographique et du PIB pourrait être considérée comme facteurs importants. Il a déploré le fait que les Parties n'utilisent pas une année de référence commune et a plaidé pour que les pays qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto prennent des engagements comparables à l'engagement global de 18%, et révisent leurs engagements en 2014.

Discussion: Plusieurs Parties ont convenu avec les présentateurs de la nécessité de clarifier les engagements dès que possible et de combler les lacunes dans les données. De nombreux délégués ont évoqué des difficultés à mener la comparabilité et l'UE a déclaré que les objectifs ne reflètent pas toujours, ou n'aident pas toujours à comparer les efforts d'atténuation. Un certain nombre de pays en développement ont souligné la nécessité de supprimer les conditionnalités dans les engagements des pays développés. Le délégué de la NOUVELLE-ZÉLANDE a annoncé qu'au cours de l'année, son pays présentera une nouvelle cible de réduction sans conditionnalités en vertu de la Convention, dans le cadre de la transition vers le nouvel accord convention, et a ajouté que la cible s'appliquera probablement à tous les secteurs et suivra les règles du Protocole de Kyoto relatives à de l'UTCATF. Le KENYA a souligné les défis posés par les circonstances nationales concernant les capacités des pays, tandis que la NOUVELLE-ZÉLANDE a observé que les circonstances nationales comprennent également la faisabilité.

GROUPE DE CONTACT: AGRICULTURE: Ce groupe de contact, coprésidé par Hans Åke Nilsagard (Suède) et Esther Magambo (Kenya), a commencé ses travaux par un échange de vues et de nombreuses Parties ont souligné l'importance de la sécurité alimentaire.

L'Égypte, au nom du G-77/CHINE, appuyée par l'INDE et d'autres, a suggéré de progresser vers l'élaboration d'un projet de décision et a présenté trois piliers: mettre l'accent sur les principes de la Convention, considérer l'adaptation comme élément fondamental ; et les moyens de mise en œuvre pour établir le lien entre l'adaptation agricole d'une part, et le transfert de technologies et le financement du renforcement des capacités, d'autre part. La Gambie, au nom des PMA, a proposé des ateliers sur les questions de divergence, et le Malawi, au nom du GROUPE AFRICAIN, a déclaré que ces points de divergence incluent les principes de la Convention, la question de savoir si la priorité doit être accordée à l'atténuation ou à l'adaptation, et les moyens de mise en œuvre. L'ARABIE SAOUDITE a mis l'accent sur les responsabilités communes mais différenciées et sur les subventions des pays développés. Le délégué des PHILIPPINES a appelé à une meilleure compréhension des impacts du changement climatique et des nouvelles plateformes technologiques.

L'UE a proposé un processus progressif et inclusif qui prend en compte les priorités des agriculteurs. Le représentant de l'AUSTRALIE a exprimé sa préoccupation concernant l'impasse des discussions sur cette question et a déclaré que l'objectif de son pays est de fournir aux agriculteurs l'accès aux conseils scientifiques et technologiques afin d'améliorer la résilience, la productivité et l'efficacité. Appelant à l'inclusion des mesures d'atténuation, le représentant de la NOUVELLE-ZÉLANDE a souligné que l'agriculture représente la moitié des émissions de son pays, et a précisé que le mandat du groupe couvre les conseils scientifiques et technologiques. Les discussions se poursuivront.

SBI

DEUXIÈME SESSION DU FORUM DE DURBAN SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Helen Plume (Nouvelle-Zélande) a co-animé cette session. S'agissant du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, Paul Isabirye (Ouganda) a souligné le caractère cumulatif de renforcement des capacités et la nécessité d'inclure les parties prenantes à toutes les étapes de la conception du programme. Connor Barry du Secrétariat de la CCNUCC, a parlé de la manière dont les centres régionaux pourraient permettre une approche de partenariat pour l'alignement des attentes et des exigences des programmes de renforcement des capacités.

À propos de la présentation des éléments du renforcement des capacités des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto, les délégués ont souligné: l'importance d'une approche intégrée qui reconnaît la diversité des circonstances nationales; le potentiel des modalités d'accès direct pour accroître la capacité nationale ; et la nécessité d'une gestion des risques

climatiques impliquant un éventail de parties prenantes. Les délégués ont exprimé des vues communes sur l'approche de renforcement des capacités comme un élément « fondamental ».

Pour ce qui est de l'amélioration de la prestation du renforcement des capacités en vue de promouvoir l'adaptation concrète et efficace, et des mesures d'atténuation au niveau national, les délégués ont discuté de: l'intégration du renforcement des capacités dans les axes de travail de l'ADP ; la nécessité d'impliquer les parties prenantes susceptibles d'aider à la prestation ; et de la possibilité offerte par l'ADP d'aborder le renforcement des capacités d'un point de vue stratégique et à grande échelle.

Chruszczow, le Président du SBI, a clos la séance en déclarant que ces discussions contribueront aux négociations à Varsovie.

SBSTA/SBI

FORUM DES MESURES DE RIPOSTE SUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS: Au cours de la session, les délégués ont examiné l'évaluation et l'analyse des impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte.

Présentations des pays: Le G-77/CHINE a souligné que les mesures de riposte doivent être considérées dans le contexte élargi du développement durable, y compris le résultat de Rio +20, et doivent inclure les évaluations qualitatives et quantitatives dans leur phase de conception et de mise en œuvre qui traitent des conséquences socio-économiques. Soulignant que les avantages l'emportent sur les coûts, l'AUSTRALIE a insisté sur la nécessité d'intégrer les avantages et de renforcer la résilience. La représentante de l'ARABIE SAOUDITE a déclaré que l'évaluation doit couvrir les différents secteurs et groupes sociaux, et être globale, collective et dynamique. Elle a souligné la nécessité de développer une méthodologie et d'établir des rapports. Les ÉTATS-UNIS ont mis en exergue les co-avantages d'une politique climatique bien conçue, notamment l'amélioration de la qualité de l'air, le renforcement de la biodiversité, des économies plus fortes et des styles de vie plus sains, et a déclaré que les avantages ne se limitent pas dans le pays qui mettent en œuvre des politiques climatiques. S'appuyant sur l'exemple qui implique l'inclusion de l'aviation dans le Système d'échange de quotas d'émission (ETS) de l'UE, l'INDE a demandé instamment aux pays de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales. La SIERRA LEONE a souligné la nécessité d'avoir une idée claire de la nature des mesures de riposte qui pourraient avoir des effets néfastes et de tenir compte des impacts envisagés sur, entre autres: les transports, l'agriculture, les ressources en eau, les forêts et la biodiversité. Le représentant a souligné la nécessité de demander aux pays en développement d'adopter des mesures spécifiques pour des résultats mesurables.

Présentations des organisations: Mohamed Hamel de l'OPEP, a présenté les résultats d'une évaluation quantitative des effets néfastes des mesures de riposte sur les pays en

développement exportateurs de pétrole. Manuel Montes de South Centre, le Centre, a présenté une typologie des mesures de riposte et des approches qualitatives et quantitatives permettant d'évaluer ces dernières.

Au cours des discussions qui ont suivi, plusieurs pays en développement ont souligné la nécessité de mener une analyse ex ante et ex post des mesures spécifiques. L'UE a plaidé pour des discussions sur les évaluations des impacts mais s'est interrogée sur la valeur ajoutée de l'importance accordée aux mesures unilatérales, qui sont, à son avis, nécessaire en l'absence de mesures internationales convenues, comme par exemple une taxe carbone mondiale ou les normes d'efficacité. S'opposant à la proposition de l'Inde, l'AUSTRALIE a mis en garde contre l'élargissement de l'Article 3.5 de la Convention (interdisant le recours à des mesures unilatérales arbitraires et discriminatoires). Le représentant des ÉTATS-UNIS a indiqué l'opposition de son pays au recours à des mesures unilatérales dans différents processus internationaux, mais a reconnu que les mesures unilatérales sont admissibles et nécessaires, à condition qu'elles soient conformes au droit international.

DANS LES CORRIDORS

À l'heure du déjeuner, un bon nombre de délégués ont participé à des consultations informelles menées par la présidence entrante de la CdP 19. La Pologne a rassuré les participants que le processus sera transparent, inclusif et conduit par les Parties, et que tout sera mis en œuvre pour faciliter une participation significative des parties prenantes. Cependant, les Parties ont exprimé des vues divergentes concernant leurs attentes par rapport à cette réunion: par exemple, alors qu'un délégué d'un pays en développement a appelé la CdP 19, la « CdP des Finances », qui mettra l'accent sur les moyens de mise en œuvre en renforçant le financement et le transfert de technologies, un autre a déclaré: « la CdP 19 est le moment d'établir un mécanisme pour le traitement des pertes et dommages », et un autre encore a souligné que le principe de RCMD constitue la clé, et que la CdP 19 devra se concentrer sur l'action renforcée pour la mise en œuvre de la Convention. Les pays industrialisés semblent aussi avoir leurs propres opinions sur les attentes par rapport à la CdP 19. Ainsi, un groupe de délégués a souligné qu'à Varsovie, l'élément clé consistera à faire des progrès sur les mécanismes de marché et la MRV, et à « à trouver une entente sur un processus de travail qui jette les bases pour un instrument juridiquement contraignant applicable à toutes les Parties ».

En attendant les consultations informelles du SBI menées en soirée sur un point de l'ordre du jour, n'ont pas résulté en de bonnes nouvelles. De nombreux délégués du SBI avaient passé la journée à aider leurs collègues trop occupés du SBSTA et l'un d'entre eux s'est résigné « à continuer à en apprendre davantage sur le travail du SBSTA », si l'impasse persiste.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: VENDREDI 7 JUIN 2013

Dans la matinée se sont tenus un atelier de l'ADP sur l'ambition pré-2020 qui a accordé une attention particulière à l'énergie, et une séance plénière du SBI qui a poursuivi ses discussions sur l'ordre du jour. L'après-midi, une réunion d'experts organisée dans le cadre du forum conjoint SBI/SBSTA sur les mesures de riposte et un atelier sur la nécessité d'améliorer la coordination de l'aide pour la mise en œuvre de REDD+ ont eu lieu. Les consultations informelles de l'ADP se sont également tenues dans l'après-midi, et un certain nombre de groupes de contact du SBSTA et des groupes informels se sont également réunis tout au long de la journée.

ADP

ATELIER DE L'ADP SUR L'AMBITION PRÉ-2020: ÉNERGIE: Au cours de l'atelier animé par Houssen Alfo OPANO (Mali), les Parties se sont concentrées sur la transformation de l'énergie pour améliorer l'ambition pré-2020, notamment sur: l'accroissement des énergies renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique et la séquestration et le stockage du carbone (SSC).

Séance d'information par les organisations et initiatives internationales: Luis Gomez-Echeverri de l'énergie durable pour tous (SE4ALL), a souligné la nécessité d'accroître les investissements afin d'assurer l'accès pour tous à l'énergie et doubler la part des énergies renouvelables et le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030. Il a souligné que la mobilisation du soutien des parties prenantes est cruciale pour tirer partie des avantages en vue de la réalisation des objectifs de santé, d'accroissement de la productivité, d'emploi et d'égalité des sexes.

Philippe Benoit de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), a souligné la nécessité d'accroître le soutien aux investissements dans l'efficacité énergétique, en particulier le soutien relatif à l'offre, et de développer le secteur de l'énergie dans les pays en développement. Il a expliqué que pour faire participer davantage de parties prenantes, l'efficacité énergétique doit être reconnue et évaluée comme une source d'énergie.

Trygve Riis du Forum sur le leadership en matière de carbone (CSLF), a déclaré que la SSC est une technologie à coût compétitif et sans risque, qui peut aider les Parties à atteindre leurs objectifs de réduction des émissions.

Interventions: Le JAPON a demandé au Secrétariat de compiler les meilleures pratiques en matière de politiques et de mesures nationales prises pour surmonter les obstacles à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique. La MALAISIE a présenté sa politique nationale globale qui vise à intégrer la durabilité à tous les niveaux. L'UE a proposé de se concentrer sur des mesures qui visent à surmonter les obstacles et à fournir des avantages. L'IRAK a déclaré qu'il existe des secteurs autres que l'énergie qui ont un plus grand potentiel de réduction des émissions. La CHINE a déclaré que les pays industrialisés devraient utiliser leur reprise économique après la récession comme une opportunité de transition vers des stratégies à faible intensité de carbone.

Les Parties ont également abordé: l'énergie durable et abordable pour les pauvres, y compris à des fins productives; les tarifs de rachat pour promouvoir l'énergie durable; la démocratisation de la production d'énergie; le rôle des circonstances nationales et du financement dans la SSC; le rôle des marchés dans la détermination du carburant et du mélange énergétique; les liens entre le CET et le CRTD, et d'autres réseaux mondiaux; et les co-avantages de l'énergie renouvelable. Certaines Parties ont demandé instamment d'éviter des positions idéologiques sur ce qui est considéré comme énergie renouvelable.

CONSULTATIONS INFORMELLES DE L'ADP: Au cours de la réunion informelle de l'ADP tenue dans l'après-midi, les Parties ont exprimé leurs vues sur la façon de progresser manière pragmatique. De nombreuses Parties ont considéré certaines soumissions spécifiques des Parties comme un moyen utile pour aller de l'avant. Certaines Parties ont exprimé la nécessité de changer le modus operandi afin de laisser le temps et l'espace pour la prise des décisions concrètes. Un délégué a souligné que les ateliers et les tables rondes offrent un cadre sûr où les Parties peuvent « approfondir » l'examen de certaines questions. Un autre a mentionné la possibilité d'une combinaison de modalités afin d'éviter le risque pour les Parties d'être renvoyées à leurs positions respectives.

SBI

Chruszczow, le Président du SBI, a invité les délégués à se pencher sur le point de l'ordre du jour proposé par la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Biélorussie concernant les questions procédurales et juridiques relatives à la prise de décision de la CdP et de la CdP/RdP.

Fidji, au nom du G-77/CHINE, a proposé de traiter cette question dans le cadre du point de l'ordre du jour sur les accords intergouvernementaux. Pour aller de l'avant, le représentant de l'UE a suggéré d'inclure ce point dans les accords intergouvernementaux avec une assurance dans l'ordre du jour annoté que la question proposée sera examinée. Il a également suggéré de commencer à travailler en se basant sur l'ordre du jour, sans l'adopter officiellement, et de revenir sur cette question la semaine prochaine.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné que sa proposition est conforme aux règles de procédure. Le G-77/CHINE a déclaré qu'après plusieurs jours de discussions informelles, il n'y a « absolument pas de consensus » sur l'adoption de l'ordre du jour et a demandé au Président de clarifier les options juridiques disponibles. Le Président Chruszczow a expliqué que le consensus constitue le seul moyen par lequel le SBI peut prendre une décision sur l'ordre du jour, et que le Président ne peut prendre des décisions que sur les motions d'ordre, et pas sur les questions de fond.

La CHINE a proposé que le Président prenne une décision afin que le travail commence dans le cadre du SBI et mène parallèlement des consultations formelles ou informelles pour étudier les propositions.

Le G-77/CHINE a présenté une motion d'ordre pour demander au Président de prendre une décision sur la proposition de la Chine. Le Président Chruszczow a décidé de permettre aux délégations inscrites sur la liste des orateurs de présenter leurs interventions. Le G-77/CHINE a fait appel de



cette décision. La question a été mise aux voix, et la Fédération de Russie a voté pour la poursuite des discussions avec la liste des orateurs, tandis que la majorité des Parties se sont abstenues.

Le représentant de la FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné la nécessité de clarté sur la manière dont les procédures sont suivies pour assurer la transparence et renforcer la prise de décision. Il a déclaré que les discussions concernant le point de l'ordre du jour proposé pourraient traiter des questions « d'importance systémique » telles que la notion de consensus, le rôle des agents publics élus et le vote.

Le représentant de Tuvalu, au nom de l'AOSIS, a déclaré que le point de savoir si le SBI a la compétence pour traiter des questions de procédure dans le cadre de la CdP est une question juridique ambiguë. Il a rappelé que des options ont été présentées de manière informelle et a suggéré que le Président suspende la séance plénière et convoque une réunion d'une heure ouverte à tous, du groupe des amis du président, pour examiner la manière d'aborder le point de l'ordre du jour proposé. Cette proposition a été acceptée par les Parties. Le Président Chruszczow a confirmé que le but du groupe des amis du Président serait d'examiner l'opportunité et la manière de répondre aux préoccupations de la Fédération de Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine concernant le point de l'ordre du jour sur les accords intergouvernementaux.

SBSTA

ATELIER SUR LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LA COORDINATION DE L'AIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE REDD +: Cet atelier était co-présidé par Madeleine Diouf (Sénégal) et Keith Anderson (Suisse).

Présentations des pays: La représentante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DES FORÊTS TROPICALES, a proposé l'établissement d'un Comité de REDD + dans le cadre de la CdP. Elle a suggéré d'inclure dans les fonctions: la fourniture des conseils sur les initiatives multilatérales; la gestion des demandes d'aide et l'organisation de l'évaluation des rapports présentés. Des questions ont été soulevées sur les différences entre fournir un soutien adéquat et faciliter la mobilisation, et sur les leçons apprises des organismes externes de la CCNUCC. En réponse, elle a rappelé que le comité n'est pas envisagé comme un mécanisme financier, mais comme un organe de coordination de soutien.

La représentante des ÉTATS-UNIS a parlé des exemples d'actions des donateurs visant à coordonner le soutien. S'agissant d'une éventuelle nouvelle institution, elle a déclaré que bon nombre de fonctions proposées sont déjà remplies et a cité les organes subsidiaires comme cadres de fourniture d'orientations sur l'aide à REDD +. Les Parties ont discuté de: la valeur de la coordination au titre de la CCNUCC; d'une conception de l'aide de manière à surmonter les obstacles à la mise en œuvre et les défis posés par l'accès à l'aide. En réponse, elle a déclaré, entre autres: que « le financement commence à bouger » et a appelé l'achèvement des travaux en suspens du SBSTA.

Le Brésil a demandé au FVC de jouer un rôle central dans l'architecture d'un système axé sur les résultats pour REDD +, et a souligné que les paiements provenant du Fonds devraient être fondés sur les critères d'équité, et non sur une valeur monétaire fixe de carbone. Les questions des Parties portaient entre autres sur: la question de savoir si le FVC devrait être un élément central de l'architecture et si le financement de la phase de préparation pourrait être basé sur les besoins.

Le représentant des Philippines, au nom de l'ASEAN, a indiqué leur ouverture à l'exploration de structures de gouvernance potentielles et a soutenu un registre provisoire ou base de données de l'aide et des actions pour REDD +, qui pourrait être gérée par le Secrétariat sur une base intérimaire.

Au cours des discussions qui ont suivi, de nombreux pays en développement ont mis l'accent sur certaines des fonctions nécessaires pour la coordination des activités d'atténuation menées dans le domaine des forêts dans les pays en développement, notamment: la rationalisation du réseau d'aide; la simplification des procédures; la promotion d'une distribution équitable du financement, et la cohérence des normes et l'accès équitable. Un certain nombre de pays développés ont préféré le renforcement et la rationalisation des institutions existantes pour assurer la coordination des actions de REDD +.

SBSTA/SBI

MESURES DE RIPOSTE: RÉUNION D'EXPERTS ORGANISÉE DANS LE CADRE DU FORUM SUR LA MODÉLISATION DE TENDANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES: La représentante de l'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a déclaré qu'il faudrait adapter les variables

qui reflètent l'unicité des caractéristiques nationales et examiner le bien-être, le PIB, l'emploi, l'investissement et les indicateurs commerciaux. Elle a proposé la diffusion des outils de modélisation, la collaboration sur l'évolution de la modélisation, le partage des évaluations dans le cadre du forum et la promotion des programmes visant à créer des outils de modélisation au niveau national.

Lors des discussions sur les économies liées à des soins de santé résultant de la réduction des émissions, Bettina Menne de l'OMS, a souligné, entre autres, des impacts: de l'efficacité énergétique liée au logement sur la réduction des maladies pulmonaires; du transport « plus actif » pour lutter contre l'obésité; et d'une consommation réduite des produits d'origine animale sur la réduction des maladies cardio-vasculaires.

Joachim Monkelbaan de la Plate-forme mondiale sur le changement climatique, le commerce et l'énergie durable (ICTSD), a déclaré que la suppression des subventions aux combustibles fossiles peut réduire les émissions, mais ne crée pas directement une industrie des énergies renouvelables.

Christian Lutz de l'Institut pour les structures de recherche économique (GWS), a déclaré que les impacts économiques des mesures de riposte sont faibles par rapport à, entre autres, l'incertitude associée: aux tendances socio-économiques; aux changements historiques dans les prix internationaux de l'énergie; et à la crise financière mondiale.

Annela Anger-Kraavi de University of East Anglia, a déclaré qu'un portefeuille de politique soigneusement conçu et coordonné peut présenter des avantages pour l'économie mondiale et a souligné la nécessité: de la coopération internationale; d'un ensemble de mesures; et d'un changement structurel dans les économies.

Discussion: Les pays en développement se sont interrogés sur la pertinence des présentations, et ont souligné le manque de concentration sur le mandat. Le représentant des ETATS-UNIS a indiqué son désaccord et a déclaré que de nombreuses études ont montré les effets positifs de mesures de riposte. Certaines Parties ont demandé aux experts d'utiliser des hypothèses compatibles avec les principes de la Convention. Les délégués ont souligné certains défis posés par la modélisation.

DANS LES CORRIDORS

La cinquième journée de la réunion de Bonn a été marquée par la lettre V, pour vote. Un vote sur l'appel de la décision du Président du SBI permettant la poursuite des interventions sur le point de l'ordre du jour proposé par la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Biélorussie a incité certains à qualifier ce vote de « sans précédent ». Cependant, certains négociateurs chevronnés du climat ont rappelé que ce n'était pas la première fois qu'un vote avait lieu au cours de négociations de la CCNUCC, et un autre négociateur s'est souvenu d'un vote à la CdP 2 sur le siège du Secrétariat. Les discussions sur les avantages et les inconvénients du vote dans le processus climatique se sont poursuivies dans les corridors. Un délégué a commenté que certains craignent que la question du vote n'établisse un « dangereux précédent en créant des gagnants et des perdants de procédure, lorsque nous avons besoin d'un effort collectif soutenu ».

Lors de la réunion du groupe des amis du Président tenue en soirée pour examiner la question, des délégués auraient eu des difficultés à trouver une solution à l'amiable. Quelques options ont été présentées, notamment: l'examen de la proposition comme un sous-élément officiel du point de l'ordre du jour sur les accords intergouvernementaux; l'inclusion d'une note, ou l'ajout d'un texte élaboré dans l'ordre du jour annoté. A ce stade, bon nombre de participants avaient l'impression que les discussions allaient bien au-delà de la question de l'ordre du jour. Alors que de nombreux délégués continuaient à spéculer sur les objectifs des initiateurs, d'autres discutaient du résultat final. Comme l'a déclaré un délégué: « quelle que soit la décision prise, elle ne doit pas créer un précédent que les Parties pourraient invoquer pour contester la validité, et par conséquent la nécessité de se conformer aux décisions de la CdP ».



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: SAMEDI 8 JUIN 2013

Dans la matinée, deux tables rondes de l'Axe de travail 2 de l'ADP ont été organisées pour débattre de l'élaboration d'une approche pratique visant à rehausser le niveau d'ambition de la période pré-2020 et une table ronde de l'Axe de travail 1 sur les mesures diverses. La table ronde de l'ADP sur les mesures diverses s'est poursuivie dans l'après-midi, et un certain nombre de groupes de contact et des groupes informels du SBSTA se sont réunis tout au long de la journée. Un groupe des amis du Président s'est également réuni tout au long de la journée.

ADP

TABLE RONDE DE L'AXE DE TRAVAIL 2: ÉLABORATION D'UNE APPROCHE PRATIQUE VISANT À REHAUSSER LE NIVEAU D'AMBITION DE LA PÉRIODE PRÉ-2020; AMÉLIORATION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Les Parties ont discuté des approches visant à combler l'écart des émissions et ont ensuite abordé le financement climatique, la technologie et le renforcement des capacités.

La CHINE a présenté les résultats de la modélisation et a conclu que « l'utilisation excessive de l'espace carbone » avant 2020 par les Parties de l'Annexe I a causé une lacune dans la réalisation des objectifs d'atténuation. Le représentant a souligné d'autres lacunes dans l'adaptation, l'accès équitable au développement durable fondé sur les responsabilités historiques et dans le soutien aux pays en développement. Le représentant des ETATS-UNIS a cité une autre étude indiquant que si l'on tient compte des multiples secteurs, les émissions cumulées des pays en développement dépasseront celles des pays industrialisés d'ici 2020 et a souligné qu'à l'heure actuelle, le total des émissions produites tous les 12 ans équivaut à l'ensemble des émissions produites jusqu'en 1970.

L'UE a souligné que les choix politiques d'aujourd'hui, tels que l'investissement en capital fixe et les infrastructures, auront des impacts plus tard. En réponse, la CHINE a déclaré que les émissions des Parties de l'Annexe I représentent 70% des émissions produites jusqu'en 2010, et que les économies émergentes auront un taux de croissance des émissions plus lent en raison de la récession mondiale.

Présentations par les Parties: L'UE a fait observer que le FVC pourrait favoriser un changement de paradigme vers un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, et que la fixation d'objectifs à long terme est cruciale pour les investisseurs et pour un instrument juridiquement contraignant adopté en 2015. Le représentant a ajouté que le partage des risques et l'analyse des risques sont nécessaires pour réduire les risques et améliorer la certitude des rendements.

Présentant les initiatives nationales de son pays visant à combler l'écart des émissions, le représentant de l'OUGANDA a observé que les ajustements vers un développement sobre en carbone doivent commencer par des politiques éclairées, et maintenir les objectifs de développement des pays en développement.

Le VENEZUELA a mis l'accent sur la nécessité de transformer les modes de vie non durables, et a mis en garde contre le fait de laisser l'élaboration de la stratégie aux marchés.

S'agissant de la réorientation des investissements vers des technologies respectueuses du climat, le représentant des ETATS-UNIS a déclaré que les pays développés doivent mobiliser les ressources financières et que les pays en développement doivent rendre leurs environnements plus propices. Il a souligné qu'une stratégie de développement à faibles émissions (DFE) est cruciale pour s'assurer que les dépenses nationales et celles des donateurs s'alignent au changement climatique et aux objectifs de développement, mais a averti qu'il n'y a « pas de solution miracle » au défi posé par la mobilisation du financement.

Interventions des Parties: La CHINE a proposé d'utiliser le financement public des pays développés comme un catalyseur pour fournir des incitations au secteur privé des marchés de capitaux et de technologies. Nauru, au nom de l'AOSIS, a appelé à l'élaboration d'un document technique qui reflète les options stratégiques pour des solutions d'atténuation spécifiques dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la séquestration et stockage du carbone. L'INDONÉSIE a souligné l'importance de la prise en compte des environnements propices dans les pays développés et à l'échelle mondiale pour la mobilisation du financement et la technologie.

TABLE RONDE DE L'ADP SUR L'AXE DE TRAVAIL 1: MESURES DIVERSES: Présentations par les Parties: Appelant à l'élaboration d'un cadre de référence de l'équité, la Gambie, au nom des PMA, a appuyé l'utilisation des critères métriques et non-métriques tels que la responsabilité historique, les besoins futurs durables et les vulnérabilités.

L'ETHIOPIE a proposé une approche hybride fondée sur, entre autres: les émissions passées et par habitant; l'objectif mondial concernant la température; la quantification et la répartition de l'espace atmosphérique; et la quantification des droits d'émission.

Le représentant de la SUISSE a proposé une approche hybride de la répartition des charges, notamment les règles communes et les attentes, une phase de consultation et un système de MRV commun. Il a plaidé pour une phase de consultation qui comprend: une compilation des engagements; une comparaison des engagements par rapport à l'objectif de 2 ° C; et la coopération en vue de résoudre les lacunes restantes.

Interventions des Parties: L'UE a déclaré que l'accord de 2015 doit être mis à l'essai pour voir s'il est équitable aux plans individuel et collectif, et en mesure de permettre la réalisation de l'objectif de 2 ° C. La représentante a souligné qu'à cette fin, toutes les Parties doivent prendre des engagements contraignants qui sont: conformes au principe de responsabilités communes mais différenciées; soumis à une évaluation selon les indicateurs; et qui peuvent être améliorés.

Le BRÉSIL a demandé de mettre l'accent sur les incitations positives axées sur l'action, au lieu de « rendre les choses plus difficiles à exécuter », et a ajouté que les engagements des pays de l'Annexe I et des pays non visés à l'Annexe I doivent être présentés différemment, et que les pays de l'Annexe I doivent conserver le Protocole de Kyoto comme référence.



Le délégué des PHILIPPINES a souligné la nécessité de renforcer l'ambition « sur tous les fronts » et a mis en garde contre les conditionnalités relatives à la fourniture du financement.

Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD a soutenu un cadre de référence de l'équité. Il a souligné, entre autres: la conciliation des impératifs de la science avec les circonstances nationales; la perception de l'équité de l'action comparative; la reconnaissance de l'adaptation comme centre du débat sur la politique climatique mondiale; et l'orientation des discussions sur l'ambition au-delà des différences structurelles des Parties. S'agissant du cadre d'évaluation ex ante, il a proposé de combiner les approches métriques et non-métriques des engagements d'atténuation et d'adaptation proposés par les Parties elles-mêmes.

En ce qui concerne l'évaluation ex ante des engagements, l'ARABIE SAOUDITE a déclaré que cette évaluation doit être envisagée uniquement pour les pays développés et a souligné que les mesures prises par les pays en développement sont volontaires. La NORVEGE a invité les Parties à tirer des leçons des difficultés rencontrées lors de la quantification des engagements d'atténuation de Cancun en termes de paramètres et d'hypothèses de base, et d'équité.

Le Kenya s'est dit favorable à une approche de cadre d'équité doté d'un processus d'examen de l'équité. SINGAPOUR a déclaré que l'équité ne peut pas être distillée dans les indicateurs. Soulignant que la Convention elle-même constitue le cadre ultime sur l'équité, le représentant a mis en garde contre la création d'un nouveau cadre.

La CHINE a souligné que l'éthique exige l'examen des générations futures et actuelles, et a souligné la nécessité d'une voie novatrice de développement à faible émission de carbone.

L'INDE a souligné que l'équité peut contribuer au rhaussement de l'ambition, a mis en garde contre une application dynamique de l'équité et a souligné que le concept de capacités respectives ne doit pas se traduire par un transfert de responsabilités des pays développés aux pays en développement.

Le représentant des ETATS-UNIS a averti qu'il pourrait s'avérer difficile de parvenir à un accord sur un ensemble d'indicateurs. Il a exprimé sa préoccupation que des indicateurs mal construits pourraient compromettre l'objectif partagé de Parties.

TABLE RONDE DE L'ADP SUR L'AXE DE TRAVAIL 1: Mesures diverses: Financement, Technologie et Renforcement des capacités: Décivant le soutien comme une « responsabilité mutuelle », la NORVEGE a déclaré que le soutien sera toujours assuré s'il donne lieu à l'action. Le représentant a souligné la nécessité de centrer les discussions sur les coûts et les avantages de l'action. L'INDE a identifié la mise en œuvre incomplète des engagements en matière de financement et de technologie comme un obstacle central. Le représentant a plaidé pour la fourniture de technologies à des conditions de faveur afin de permettre aux pays en développement de prendre des mesures rapides et efficaces.

La COLOMBIE a appelé à la conclusion d'un nouvel accord climatique qui comprend un processus d'examen des moyens de mise en œuvre à la lumière de l'évolution des besoins, telle que l'intensification des impacts du changement climatique. Le PEROU a mis l'accent sur une action précoce qui permettrait d'éviter une forte hausse des coûts d'adaptation.

La CHINE a déclaré que l'accord de 2015 doit être élaboré sur la base du résultat convenu du processus de Bali et de la mise en œuvre des engagements pris en vertu de la Convention. Le représentant a proposé d'envisager un mécanisme de transfert de technologies. Pour combler le déficit de confiance et relever le défi de la fourniture insuffisante des moyens de mise en œuvre, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE a proposé d'élaborer un système de MRV pour le financement avec des définitions, des bases de référence et une portée claires. Le représentant a plaidé pour une meilleure coordination entre les mécanismes existants au sein et hors de la CCNUCC. Le NEPAL a mis l'accent sur la fourniture des moyens de mise en œuvre au pays en développement, afin de leur permettre de faire face aux vulnérabilités et d'adopter une voie de développement à faible émission de carbone.

Le BANGLADESH a déclaré que les moyens de mise en œuvre sont essentiels pour le « Protocole de Paris ». NAURU a souligné, entre autres, l'identification des sources et l'intensification de la fourniture du financement climatique. L'AUSTRALIE a déclaré que la fourniture des moyens de mise en œuvre signifie l'établissement d'un partenariat entre les bailleurs de fonds et les bénéficiaires, et que l'objectif de financement de 2020 doit être considéré dans le contexte des mesures d'atténuation efficaces et de mise en œuvre transparente du soutien.

L'UE a mis en exergue les concepts de « transformation massive » et de dynamisme dans le cadre du nouvel accord. Il a souligné la nécessité de veiller à ce que les institutions créées, telles que le FVC, remplissent leur mandat et continuent à travailler au-delà de 2020. Le JAPON a suggéré que la considération du renforcement des capacités, du transfert de technologies et du financement dans l'accord 2015 soit basée sur les dispositifs existants et les discussions en cours, qui devraient faire partie du train de mesures contenues dans le processus de 2015.

Le délégué des ETATS-UNIS a souligné que les flux financiers vers les pays en développement sont tributaires des cadres politiques et réglementaires en vigueur, et a appelé au renforcement des institutions existantes.

Le MEXIQUE a appelé à la complémentarité des efforts nationaux et internationaux, et du financement provenant des sources privées et publiques. Le délégué des PHILIPPINES a mis en garde contre l'application de la notion de capacités respectives aux engagements pris par les pays développés. La SUISSE a souligné la nécessité d'un environnement propice fort, d'un mélange de financement provenant des sources publiques et privées, et nationales et multilatérales pour un avenir caractérisé par de faibles émissions de carbone.

DANS LES CORRIDORS

Alors que l'on arrive à la fin de la première semaine des négociations, les délégués avaient des impressions variées samedi. Certains étaient d'avis que l'« esprit positif » a prévalu dans la plupart des discussions du SBSTA et que des progrès importants semblaient possibles. Exprimant ses impressions sur les travaux en cours dans le cadre du Programme de travail de Nairobi (PTN) sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique, un délégué a tenu ces propos pleins d'espoir: « Je pense que nous faisons des progrès vers une deuxième phase du PTN. J'espère que nous parviendrons à le rapprocher des besoins de la mise en œuvre sur le terrain ». Ceux qui ont suivi les discussions de REDD+ étaient heureux de constater que les tâches en suspens, tels que la MRV, les systèmes nationaux de surveillance, et l'heure et la fréquence de la présentation d'informations sur les garanties, avaient accompli des progrès significatifs. Cependant, l'agriculture dans le cadre du SBSTA a été citée comme une question sur laquelle les débats n'ont pas progressé aussi rapidement que la plupart des délégués l'aurait espéré.

Pendant ce temps, dans le corridor du côté du SBI, les délégués ont poursuivi une réunion d'un groupe des amis du Président tout au long de la journée, alors que de nombreux délégués étaient de plus en plus frustrés par l'impasse, comme l'a déclaré l'un d'entre eux: « Pouvez-vous imaginer le volume de travail que nous aurons à abattre à Varsovie pour rattraper le temps perdu? » Un autre négociateur chevronné a expliqué que malgré les propositions conciliantes du Président du SBI, « aucune des solutions proposées ne semblait satisfaire les intérêts des Parties », mais « tous les défis seront surmontés d'ici lundi ou mardi, je l'espère », a-t-il ajouté.

L'événement de la société civile organisé par les coprésidents de l'ADP pendant la pause déjeuner, a attiré de nombreux participants, et quelques délégués se sont demandé si les progrès au sein de la CCNUCC seraient distancés par les initiatives prises en dehors du processus. Ainsi, un représentant des BINGO a déclaré: « Nous pouvons rester, nous sommes restés et nous resterons » engagés dans la lutte contre le changement climatique. CAN a préconisé un « processus informel » chargé d'élaborer un cadre basé sur l'équité. Les administrations locales, Women and Gender et Justice Climatique Maintenant! ont pris part aux discussions en présentant leurs nombreuses activités. Les participants ont également examiné des éléments d'un accord de 2015 et ont échangé des vues sur leur volonté commune d'adopter une approche plus transparente et structurée de l'engagement de la société civile. « C'est ce que nous voulons tous », a souligné un autre délégué. Dans cet esprit, le Mexique, au nom du GIÉ, a annoncé qu'il soumettra une proposition appelant à l'établissement d'une plate-forme pour un dialogue permanent avec la société civile. Déclarant que « toutes les bonnes choses ont une fin », le co-président Mauskar a clos la réunion, au moment où les coprésidents de l'ADP se préparaient à passer le flambeau à leurs successeurs à la fin de la session de Bonn.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: LUNDI 10 JUIN 2013

Un atelier de l'ADP sur une approche pratique pour rehausser le niveau d'ambition pré-2020 s'est déroulé dans la matinée. Dans l'après-midi, ont eu lieu: un atelier de l'ADP sur les liens, un atelier sur le financement axé sur les résultats pour la mise en œuvre complète des activités visées dans la décision 1/CP.16, paragraphe 70 (REDD +) et le premier dialogue en session du SBI visant à faire avancer la mise en œuvre du programme de travail de Doha sur l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public). Pendant la journée, des consultations informelles ont été menées dans le cadre du SBSTA et de l'ADP, et sur l'ordre du jour du SBI.

ATELIERS

APPROCHE PRATIQUE POUR REHAUSSER LE NIVEAU D'AMBITION PRÉ-2020 ET VOIE À SUIVRE (AXE DE TRAVAIL 2 DE L'ADP). Au cours de l'atelier de l'ADP tenu dans la matinée, les Parties ont poursuivi les discussions sur l'amélioration du financement, de la technologie et du renforcement des capacités, et ont ensuite abordé l'examen de la manière de procéder pour la CdP 19.

L'AFRIQUE DU SUD a mis en garde contre l'utilisation de l'instabilité économique mondiale comme prétexte pour retarder la livraison des moyens de mise en œuvre, et a souligné la nécessité de se concentrer sur l'exécution du financement du FVC.

Le VENEZUELA, au nom des pays aux vues similaires (LMDC), soutenu par l'Île Maurice, a souligné que les réductions d'émissions des pays industrialisés doivent être basées sur les mesures prises au niveau national, et a appelé à la livraison des moyens de mise en œuvre. Il s'est opposé à l'examen des HFC dans le cadre du Protocole de Montréal.

Le BRÉSIL a convenu de la nécessité de changements structurels dans l'économie, et des choix d'investissement faibles émissions de carbone, mais a souligné que les pays industrialisés doivent prendre les devants.

S'agissant de la manière de procéder pour la CdP 19, Nauru, au nom de l'AOSIS, appuyé par le NEPAL, l'INDONÉSIE et le KENYA, a proposé: la présentation d'observations, notamment sur les politiques et les technologies énergétiques, avec un accent sur l'ampleur des réductions d'émissions, les obstacles et les stratégies pour surmonter ces obstacles; un document technique compilant les observations des Parties sur les problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées, avec les solutions correspondantes issues des réunions d'experts techniques; un atelier technique; et une table ronde ministérielle lors de la CdP 19. Les PHILIPPINES ont suggéré l'élargissement de la proposition pour couvrir l'adaptation également.

A propos des ateliers techniques, le VENEZUELA a déclaré qu'il serait plus utile de discuter des «tendances normatives», des pratiques pilotes et des moyens pour faciliter un changement de paradigme.

L'UE a souligné les attentes par rapport à la CdP 19, à savoir: encourager de nouveaux engagements et rehausser le niveau d'ambition des engagements existants, avec les pays développés dans le rôle de chefs de file; une décision sur l'élimination des HFC; l'élaboration du rôle de la CCNUCC en tant que catalyseur des initiatives internationales; et l'établissement des liens entre la CCNUCC et d'autres processus, y compris le Sommet des leaders organisé par l'ONU en 2014

La CHINE a appelé à un réexamen des QELRO de l'Annexe I et a invité les Parties de l'Annexe qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto à entreprendre des objectifs comparables. Le représentant a déclaré que la CdP 19 devra se concentrer sur le financement. L'ARABIE SAOUDITE a mis l'accent sur: une approche globale qui comprend diverses mesures; et sur l'application des principes et dispositions de la Convention.

Le Mali, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déclaré que les Parties ne doivent pas se concentrer sur une option ou un secteur particulier. S'agissant du résultat de la CdP 19, la représentante a appelé à: un processus pour l'examen de l'aide fournie par les Parties de l'Annexe I; de la clarté sur la fourniture des 100 milliards de dollars US au titre du financement annuel à long terme; et à des options pour renforcer le prix du carbone.

LIENS (AXE DE TRAVAIL 1 DE L'ADP): Au cours de l'atelier de l'ADP tenu dans l'après-midi atelier, le représentant du BRÉSIL a présenté la proposition de son pays, en soulignant que cette proposition aborde la responsabilité historique non seulement en termes d'émissions, mais aussi en termes de contributions historiques relatives au réchauffement de la planète. Appellant à la poursuite des travaux sur la proposition, il a suggéré que le SBSTA: demande au GIEC d'entreprendre des travaux méthodologiques; invite les Parties à fournir les estimations de leurs émissions passées; et mette sur pied un groupe d'experts pour évaluer les contributions des pays industrialisés au réchauffement de la planète.

En ce qui concerne les liens, l'INDE a souligné la nécessité d'établir des liens entre les Axes de travail 1 et 2 de l'ADP, et d'examiner la manière dont les travaux des organes subsidiaires, le GIEC et l'Examen 2013-2015 éclaireront l'Accord de 2015. L'UE a appelé à des observations sur les éléments d'atténuation et d'adaptation nécessaires, pour inclusion dans l'Accord 2015. L'EQUATEUR a demandé que l'accent soit mis sur les liens entre les lacunes dans les mesures d'atténuation, le financement, la technologie et l'adaptation. La SUISSE a souligné la nécessité de liens entre le nouvel accord et: la réalité scientifique, si l'on regarde au-delà des émissions attribuables aux combustibles fossiles; et la réalité politique, dans une perspective au-delà de l'adaptation et du financement public. Le représentant des ETATS-UNIS a plaidé pour un nouvel accord qui: est concis, applicable à tous et durable; s'appuie sur les expériences et les pratiques en vertu de la Convention; permet de se concentrer sur la mise en fonction d'éléments et non sur les renégociations structurelles, et vendable à un large public de groupes d'intérêt nationaux.

DIALOGUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA RELATIF A L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (éducation, formation et sensibilisation du public): Le dialogue a été co-animé par Adriana Valenzuela (République dominicaine) et Richard Merzian (Australie).

Au cours d'une discussion de groupe sur les approches stratégiques et la planification à long terme de l'éducation en matière de changement climatique, les délégués ont mis en exergue: l'évaluation des besoins en matière de capacités; l'intégration du changement climatique dans les programmes scolaires; et une approche ascendante pour l'évaluation des besoins en matière d'éducation. Concernant les moyens pour assurer la durabilité des résultats et de l'impact à long terme des stratégies nationales, Amanda Katilin Niode de l'Indonésie a décrit la capacité à coordonner les activités inter-institutions



et la mise en œuvre de l'examen au niveau national comme des défis. S'agissant de traduire les politiques internationales en actions nationales, les délégués ont présenté le programme de travail de Doha relatif à l'Article 6 de la Convention comme étant au centre de la coordination des mesures de riposte nationales.

En ce qui concerne les défis, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'éducation en matière de changement climatique au niveau national, Jogeewar Seewoobaduth de l'Île Maurice, a présenté les recommandations de la Réunion d'experts sur l'éducation en matière de changement climatique (CCE) concernant le développement durable en Afrique. Il a mis l'accent sur l'établissement des liens entre les perspectives globales et locales, et entre l'adaptation et l'atténuation par le biais des systèmes éducatifs africains. Mats Kullberg de la Suède, a présenté la CCE comme un outil permettant d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux, et a souligné une étude de cas sur la manière de transmettre les actions environnementales aux enfants et aux jeunes. Frank Niepold a présenté un point de vue des ETATS-UNIS sur les défis, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre nationale de la CCE, en mettant l'accent sur une approche axée sur le public, basée sur la communauté par le biais de partenariats entre la science et les organismes chargés de l'éducation.

Harriet Thew, de l'Association mondiale des guides et des éclairceuses (AMGE), a présenté l'approche coopérative, multidisciplinaire et à trois volets de son organisation concernant l'acquisition d'aptitudes à apprendre, à s'exprimer et à agir. Pasang Sherpa Dolma, du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques (IIPFCC), avec le Népal, a donné un aperçu d'une initiative de partenariat mondial pour la CCE et la formation en Asie, en Afrique et en Amérique latine, en partenariat avec le TEBTEBBA. Soulignant l'éducation comme un facteur de changement, Rixa Schwarz, du Centre d'éducation environnementale, a présenté l'approche de son organisation concernant l'action axée sur la solution pour un développement durable à travers des projets pratiques.

Quant à l'évaluation des résultats, Makoto Kato du Japon, a présenté un exposé sur l'évaluation de l'efficacité de la CCE dans son pays. Babu Pateh Jallow de la Gambie a parlé des activités éducatives axées sur les résultats, y compris un projet de récupération des eaux pluviales dans des écoles des Seychelles. Les délégués ont également examiné, entre autres: l'évaluation ex ante et ex post de l'efficacité, notamment l'établissement des étapes, la collecte d'informations et l'examen par des experts; et la définition des bases de référence pour la CCE.

FINANCEMENT AXÉ SUR LES RÉSULTATS POUR LA MISE EN ŒUVRE COMPLÈTE DES ACTIVITÉS VISÉES DANS LA DÉCISION 1/CP.16, PARAGRAPHE 70 (REDD+): Au cours d'un atelier organisé dans l'après-midi sur REDD+,Yaw Osafo du Ghana, a identifié les questions nécessitant un plus ample examen, notamment: la portée des mesures axées sur les résultats; la clarification de « plus » dans REDD+; les orientations au Conseil du FVC; et la nécessité d'élaborer des arrangements institutionnels.

L'UE a mis l'accent sur les caractéristiques uniques du financement axé sur les résultats de REDD+, notamment: il est basé sur les terres; couvre de vastes zones; affecte les moyens de subsistance; traite des facteurs complexes et nécessite des garanties. Le représentant a insisté sur les questions en suspens telles que la relation entre les niveaux de référence et les niveaux d'incitation, et la nécessité de suivre les paiements axés sur les résultats afin d'éviter le double comptage.

Le GHANA a parlé des défis posés par l'accès au financement, et a attiré l'attention sur le manque de coordination du soutien et l'absence d'un registre national des mesures de REDD+ et de soutien. Le représentant a déclaré que les différents critères, les normes et les modalités des institutions financières compliquent l'accès au financement. Il a souligné la nécessité, entre autres: d'un équilibre entre les exigences méthodologiques par rapport aux besoins financiers; de disposer d'un système de suivi crédible; et pour le FVC, de catalyser les sources de financement publiques et privées.

L'INDONÉSIE a proposé de centrer les initiatives bilatérales et multilatérales sur le renforcement des activités existantes, de combler les lacunes et d'éviter les chevauchements, et de renforcer les capacités des parties prenantes au niveau national.

L'Australie a souligné le potentiel de financement privé, et a appelé à la création d'environnements favorables et à la réduction des risques d'investissement. La représentante a déclaré que les paiements doivent être fondés sur les produits livrés, en l'occurrence, les émissions évitées. Elle a souligné

que les décisions de la CCNUCC doivent offrir une certaine souplesse afin de permettre aux pays de se prononcer sur les aspects nationaux de REDD+.

Le COSTA RICA a présenté un exposé sur le système de paiement national pour les services environnementaux (PSE), soulignant que leurs expériences: intègrent les avantages non liés au carbone; s'inspirent de diverses sources de financement, et compensent diverses activités liées aux forêts. Le représentant a souligné qu'un financement prévisible est « indispensable » pour la prise des décisions nationales.

Au cours du débat, la BOLIVIE a parlé de l'approche commune de l'atténuation et de l'adaptation pour le financement ex ante. La GUYANE a souligné, entre autres, que les paiements doivent provenir de sources diverses et a identifié la nécessité d'une nouvelle architecture internationale qui favorise la cohérence et la compatibilité du financement. La CHINE a souligné l'importance de la prévisibilité du financement, et le renforcement du financement de REDD+, en particulier celui provenant des sources publiques. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a déclaré que les pays en développement ont besoin de clarté sur le financement durable et a mis l'accent sur l'importance de la bonne gouvernance. La Suisse, au nom du GIE, a déclaré que les directives de la CdP ne doivent pas créer de charges supplémentaires pour le financement de REDD+ et a identifié la nécessité de combler l'écart entre un financement à démarrage rapide et un financement à long terme. Le BRÉSIL a souligné la nécessité d'examiner les voies et les moyens de financement après que les résultats ont été entièrement contrôlés, notifiés et vérifiés. L'UE a décrit l'engagement avec les communautés locales comme un moyen de réduire les risques et a déclaré que le financement doit provenir de sources diverses.

S'agissant des attentes par rapport à la CdP 19, la COLOMBIE a appelé à l'élaboration d'une architecture de financement des mesures axées sur les résultats qui relie ce qui est unique à REDD+, tel que garanties de financement et les organismes tels que le FVC. La NORVÈGE a appelé à une décision de la CdP reliant REDD+ à des mécanismes de financement, et a insisté sur l'exécution du financement de ces mécanismes. La THAÏLANDE et DOMINIQUE ont appelé à la création d'un organe de gouvernance de REDD+ dans le cadre de la CdP.

Les organisations de la société civile ont discuté de l'architecture de financement de REDD+, du rôle des marchés, de l'importance des garanties et de la nécessité de paiements en temps opportun et suffisants.

DANS LES CORRIDORS

Alors que les négociations ont repris lundi, les consultations informelles au sein du groupe des amis du Président se sont poursuivies sur l'ordre du jour du SBI, sans parvenir à un résultat positif. En sortant d'une salle, un délégué s'est exclamé: « on en a assez », affirmant que la seule façon d'avancer désormais serait de reprendre les discussions dans le cadre d'une plénière.

Alors que les délégués mettent tout en œuvre pour trouver un moyen de poursuivre les travaux dans le cadre du SBI et de l'ADP, l'attention des médias internationaux notamment absents à Bonn, a porté sur le nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie, qui montre que les émissions de GES provenant de l'utilisation de combustibles fossiles ont atteint des niveaux record en 2012 et avertit que la planète se dirige vers un réchauffement de 3,6 °C à 5,3 °C – niveau largement au-dessus de la cible convenue par la CCNUCC pour maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 2 °C, par rapport au niveau préindustriel. Le rapport exhorte également les pays et les entreprises, entre autres choses à: mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique agressives; réduire les émissions de méthane dans les exploitations pétrolières et gazières, et supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles.

Sur une note plus légère, une réunion du GRULAC organisée à l'heure du déjeuner est parvenue à une entente que le Pérou accueillera la CdP 20, et que la pré-CdP se tiendra au Venezuela. Cette décision a amené quelques délégués à dire des blagues au sujet de la précipitation post-réunion à Machu Picchu pour se détendre après ce qui pourrait bien s'avérer une réunion mouvementée en 2014.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: MARDI, 11 JUIN 2013

Mardi, la plénière du SBI s'est réunie. Le premier dialogue en session du SBI pour faire avancer la mise en œuvre du programme de travail de Doha sur l'Article 6 la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public) s'est poursuivi dans l'après-midi. Pendant la journée, des consultations informelles ont eu lieu dans le cadre du SBSTA et de l'ADP.

SBI

Chruszczow, le Président du SBI, a déploré le fait que le SBI ait perdu huit jours de son temps de travail, et a donné un aperçu des efforts déployés pour parvenir à un accord sur l'ordre du jour du SBI. Il a proposé l'institution d'un « boîte à solutions » comprenant: une déclaration du Président du SBI suivant laquelle ce dernier donne l'assurance que les questions liées à la prise de décision seront examinées; l'inclusion de la déclaration du Président dans le rapport de la réunion; et l'adoption de l'ordre du jour provisoire supplémentaire du SBI (FCCC/SBI/2013/1/Add.1), ainsi que la suppression du nouveau point de l'ordre du jour proposé sur les questions procédurales et juridiques relatives à la prise de décision de la CdP et de la RdP. Le Président Chruszczow a indiqué qu'après l'adoption de l'ordre du jour, un groupe de contact, coprésidé par le Président et le vice-Président du SBI, sera établi mardi après-midi pour examiner les questions juridiques et procédurales liées à la prise de décision de la CdP et de la RdP sous le point de l'ordre du jour relatif aux dispositions pour les réunions intergouvernementales. Le Président du SBI et a invité les Parties à adopter l'ordre du jour provisoire conformément à la solution proposée.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE, appuyée par l'UKRAINE et la BIELORUSSIE, a fait objection à cette proposition et a souligné la nécessité d'un ordre du jour qui prend en compte les intérêts de toutes les Parties. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a déclaré que, le fait de travailler sur la base d'un ordre du jour provisoire en 2013 implique le risque qu'en 2015, il y aura un « accord provisoire avec des engagements provisoires ». L'UKRAINE a relevé le « paradoxe » dans le fait que, si toutes les Parties ont reconnu l'importance de la question sous-jacente au point qu'ils ont proposé, un accord n'est plus nécessaire pour son inclusion dans l'ordre du jour.

Fidji, au nom du G-77/CHINE, a souligné l'appui du Groupe pour les efforts déployés par le Président du SBI, et pour la proposition de ce dernier. Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, et le Népal, au nom des PMA, ont également appuyé la proposition du Président. La Suisse, au nom du GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE, a déclaré qu'il est difficile de comprendre pourquoi la proposition du Président est inacceptable pour certaines Parties, et a souligné que cette proposition: conduira de toute évidence à l'inscription de la question à l'ordre du jour; sera accompagnée d'une déclaration du Président reflétant un accord sur la volonté des Parties d'examiner la question; et établira un groupe de contact chargé de cet examen. L'UE a soutenu la proposition du Président et, reconnaissant l'importance de la question, a indiqué la volonté de débattre de cette question dans un groupe de contact.

Le JAPON a déploré la perte du temps de travail dans le cadre du SBI et a appuyé la proposition du Président. Soulignant le consensus « exceptionnellement large » sur l'importance de la question, les ETATS-UNIS ont appuyé la proposition du Président et souligné que l'absence d'un accord entraverait les discussions du SBI sur ce sujet et sur d'autres questions importantes. L'AUSTRALIE a demandé au SBI de « poursuivre ses travaux ». Décrivant la proposition du Président comme « un bon moyen pour aller de l'avant », la NOUVELLE-ZÉLANDE a exprimé sa volonté de discuter des questions soulevées par la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Le CANADA a soutenu l'approche du Président du SBI et convenu que les questions soulevées sont importantes et doivent être examinées.

Soulignant l'importance des règles de procédure, SINGAPOUR a déclaré que toute Partie a le droit de proposer de nouveaux points à l'ordre, mais qu'un consensus est requis pour leur inscription à l'ordre du jour. Il a souligné que sans cette disposition, l'on serait tenté d'ajouter de nouveaux éléments dans l'ordre du jour « à chaque réunion de la CCNUCC ». Il a déploré le fait que les trois initiateurs du nouveau point proposé n'aient pas accepté de suivre « les cours normal de l'action » dans une telle situation, à savoir, le rejet de la proposition ou le maintien en suspens de la question proposée, pendant que se poursuivent les consultations. SINGAPOUR a averti que la résolution de cette « impasse » créera un précédent pour l'avenir.

Le Président Chruszczow a rappelé qu'à Durban, les Parties ont décidé de lancer les travaux de la CdP et de la RdP sans adopter leurs ordres du jour, et ont dû travailler fort pour trouver une solution permettant l'adoption des ordres du jour à une étape ultérieure. Il a réitéré sa proposition, mais la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la BIELORUSSIE et l'UKRAINE ont maintenu leur opposition.

TUVALU a demandé que le Président du SBI prenne une décision sur la manière d'aborder la question. Le Président Chruszczow a fait observer que les règles de procédure ne permettent pas de recourir au vote et que les décisions du SBI doivent être prises par consensus. Relevant que la « procédure elle-même a épuisé ses ressources », le G-77/CHINE a demandé au Président d'appliquer le principe de « nécessité » et de « statuer sur la voie à suivre », et a ajouté que sa décision serait considérée comme « une tentative personnelle du Président pour sauver les pays du monde ». Le Président Chruszczow a annoncé une suspension de la séance pendant quinze minutes.

A la reprise de la réunion, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a mis l'accent sur l'importance de la transparence, la souveraineté des États et la volonté politique, et a souligné que « les problèmes constants de procédure » qui se posent dans le cadre de la CCNUCC illustrent la raison d'être du nouveau point proposé à l'ordre du jour. Le représentant a souligné la nécessité d'examiner les procédures de prise de décision et de préparer une décision de la CdP sur les règles de procédure. Il a souligné qu'une décision du Président du SBI sur l'ordre du jour, prise sur la base du principe de nécessité « serait en dehors de tout cadre juridique », et que l'adoption de l'ordre du jour sans consensus serait une « violation flagrante » des règles de procédure.

Chruszczow, le Président du SBI, a pris acte de l'absence de consensus pour l'adoption de sa proposition, et a déclaré qu'« il n'y a aucun moyen de démarrer les travaux du SBI ». Soulignant la nécessité de transparence et d'ouverture, ainsi que



la confiance dans le processus et l'appropriation de ce dernier par les Parties, il a déclaré que le Président est au service des Parties et qu'« il appartient aux Parties de sauver le monde ».

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a reconnu que les dernières heures de la CdP 18 se sont déroulées dans un contexte que « tout le monde aurait préféré avoir évité ». Elle a fait remarquer qu'un tel contexte n'est pas favorable au droit des Parties d'être écoutées intégralement. Figueres a déclaré que certes, que toutes les Parties ont exprimé leur volonté d'entreprendre des discussions sur la prise de décision, y compris dans un cadre informel, mais ces discussions ne pourront pas se poursuivre si l'ordre du jour n'est pas adopté, et le SBI ne pourra pas non plus commencer ses travaux. Elle a exprimé l'espoir que la prochaine fois que les Parties se réuniront pour examiner les travaux du SBI, les délibérations pourraient commencer dans un esprit différent, avec des Parties guidées par la poursuite de la réalisation de l'objectif ultime de la Convention en temps voulu.

Le Président Chruszczow a informé les Parties que la plénière du SBI se réunira vendredi pour la clôture de la session.

DIALOGUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA SUR L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION: Le dialogue en session du SBI s'est poursuivi mardi après-midi.

S'agissant des enseignements tirés de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la formation en matière de changement climatique, Mariia Khovanskaia, du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale, a présenté plusieurs possibilités au niveau « suprarégional », dont la formation pour les négociations et la prise de décision en matière d'adaptation.

Zinaida Fadeeva, de l'Université des Nations Unies, a identifié plusieurs compétences nécessaires pour la lutte contre le changement climatique, et a déclaré que l'éducation doit être transformatrice et non simplement technique, axée sur la pratique, réflexive et ouverte.

Stelios Pesmajoglou, de Greenhouse Gas Management Institute, a présenté un aperçu de: la formation offerte en ligne par l'Institut sur les principes de MRV et la conception du programme; la certification professionnelle de la quantification et de la vérification des GES; et les nouveaux cours en développement basé sur les lignes directrices du GIEC.

Marek Harsdorff, de l'Organisation internationale du travail, a souligné la nécessité de combler le déficit des ressources humaines qui constitue une entrave à une transition vers une économie verte, et a indiqué qu'il existe une gamme de formations nécessaires, variant de la formation sur le tas au recyclage.

Les délégués ont débattu de: la durabilité des efforts; l'évaluation de la réussite; la formation comme un processus continu; et de l'intégration des besoins spécifiques aux secteurs dans les programmes d'enseignement nationaux.

Pour ce qui est des possibilités de renforcement de la mise en œuvre de l'éducation et de la formation en matière de changement climatique par le biais de la coopération internationale, Yucheng Zhang, de la Chine, a présenté les initiatives menées par son pays pour renforcer les capacités en matière de changement climatique par le biais de la coopération sud-sud, notamment, les programmes de formation. Soulignant que l'UE est le principal fournisseur de l'aide publique au développement (APD) et du financement climatique, Tony Carritt, de l'UE, a présenté les initiatives de la Communauté visant à soutenir le renforcement des capacités des pays en développement, notamment l'Alliance mondiale contre le changement climatique qui vise à renforcer le dialogue sur, entre autres, l'intégration du changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté, l'adaptation et REDD+.

Moritz Weigel, de la CCNUCC, a présenté l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public sur les questions liées aux changements climatiques, qui a été lancée en décembre 2012 pour maximiser les synergies et la cohérence des activités des organismes des Nations Unies. Les représentants des entités des Nations Unies participantes ont présenté les projets et les activités concrets entrepris pour mettre en œuvre l'Article 6 de la Convention. Soulignant les récents projets visant à promouvoir l'éducation et la formation, Rawleston Moore, du FEM, a expliqué que le Fonds d'affectation spéciale du FEM fournit les ressources financières pour couvrir les coûts supplémentaires des activités qui génèrent des avantages environnementaux mondiaux; tandis que le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour le changement climatique fournissent les ressources pour couvrir les coûts supplémentaires d'adaptation visant à générer des avantages sur le plan de l'adaptation.

Au cours des discussions, les délégués ont abordé, entre autres, les moyens de communication entre les points focaux nationaux, et les processus d'apprentissage interactifs.

SBSTA

REDD +: Au cours des consultations officielles de la matinée sur REDD+, les délégués ont examiné le projet de texte portant entre autres sur: les systèmes nationaux de surveillance des forêts et le système de MRV; les niveaux d'émission de référence pour les forêts et les niveaux de référence des forêts; les garanties; les causes de la déforestation et les avantages non liés au carbone. Ils ont discuté également des incitatifs pour encourager les pays en développement à prendre en compte les orientations pertinentes de la Convention et d'autres processus internationaux concernant la fourniture d'informations sur les garanties. Un certain nombre de pays en développement se sont opposés à la référence sur « les processus internationaux », et ont indiqué leur préférence pour « les processus nationaux ». Certains ont proposé une référence aux « processus intergouvernementaux », et une Partie a déclaré que cette référence faciliterait l'examen des orientations fournies par les organismes tels que la Convention sur la diversité biologique, mais exclurait les conseils d'autres types d'institutions. Les délégués ont finalement convenu de supprimer ce paragraphe. Les négociations se sont poursuivies tout au long de la journée.

TECHNOLOGIE: Au cours du groupe de contact de l'après-midi, les Parties ont examiné le rapport d'étape sur les modalités et procédures du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) et de son Conseil consultatif (FCCC/SB/2013/INF.5). Les Parties ont accueilli favorablement le rapport et ont salué le travail du Conseil consultatif du CRTC.

S'agissant des entités nationales désignées (END), les Philippines, au nom du G-77/CHINE, et l'UE ont demandé de veiller à ce que les END participent au travail du CRTC. Le représentant des ETATS-UNIS a fait observer que seulement un nombre réduit de Parties ont répondu à l'appel à candidatures, et a encouragé les Parties non visées à l'Annexe I notamment, à identifier et à soumettre leurs candidatures. La CHINE a proposé de considérer la manière d'encourager les Parties à présenter les candidatures et d'assurer la participation des END à l'avenir. Le JAPON a souligné la confusion sur la question de savoir si les pays développés sont appelés à présenter des candidatures et, avec l'OUGANDA, a demandé des éclaircissements sur les critères à remplir pour devenir END. L'AUSTRALIE a mis en garde contre le fait d'être trop prescriptif et a déclaré qu'il faudrait donner du temps au CRTC pour lui permettre de décider de la manière dont il compte organiser son travail. Le Président du conseil consultatif du CRTC a indiqué que les orientations sur ce qui constitue une END sont en cours d'élaboration et seront publiées bientôt, et qu'une certaine flexibilité sera accordée aux pays pour l'identification des END.

Les co-Présidents élaboreront un projet de conclusions.

DANS LES CORRIDORS

Le mardi matin, il était difficile, même pour le plus blasé des délégués, de ne pas se laisser emporter par l'enthousiasme des YOUNGO au moment où ils ont lancé leur rapport sur « Jeunesse en action » célébrant leurs campagnes et leurs réalisations. Cependant, l'humeur a vite changé, surtout lorsqu'il a été confirmé que la plénière du SBI allait finalement se tenir à midi. Une séance plénière de SBI caractérisée par des échanges teintés d'émotions a ébranlé de nombreux participants qui se sont mis à extrapoler sur les implications du fait que le SBI n'a pas été en mesure de commencer le travail de fond à Bonn, et sur les inévitables répercussions de cet échec. Un négociateur a commenté sur l'ironie de demander au Président du SBI de « passer outre le consensus afin de nous sortir de l'impasse, puisque que c'est une autre décision hâtive prise à Doha qui a créé ce gâchis en premier lieu ». Dans une note quel que peu optimiste, il a ajouté que les délégués devront inévitablement « recoller les morceaux à Varsovie ».

Pour plusieurs délégués, les implications de la «terrible journée de mardi» ont été plus immédiates, et un délégué a déclaré avec tristesse que « c'est un triste jour pour le processus; le monde nous regarde et pensera au pire » Un autre délégué a ajouté que l'impasse du SBI pourrait « éclipser le bon travail et les discussions constructives du SBSTA et de l'ADP ». Rappelant le plaidoyer de la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres pour une « meilleure humeur », un autre délégué a exprimé l'espoir que ce message sera certainement pris en compte, ce qui permettrait d'éviter la paralysie de l'ensemble du processus de la CCNUCC.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: MERCREDI, 12 JUIN 2013

La séance plénière informelle de l'ADP s'est réunie mercredi matin. Des réunions des groupes de contact et des consultations informelles se sont tenues tout au long de la journée dans le cadre du SBSTA et de l'ADP.

SÉANCE PLÉNIÈRE INFORMELLE DE L'ADP

Au cours de la plénière informelle du matin, Andreas Fischlin (Suisse) a présenté le Dialogue structuré d'experts sur l'Examen 2013-15 et Muyungi le Président du SBSTA, a donné un aperçu des travaux relatifs aux mesures de riposte. Les Parties ont alors examiné les progrès accomplis et les domaines nécessitant davantage de travail dans le cadre des deux axes de travail de l'ADP.

Pour ce qui est de l'Axe de travail 1, l'Australie a appelé, entre autres, à la poursuite de l'élaboration: d'un modèle hybride comprenant les engagements fixés au niveau national qui devront être pris dans un cadre convenu au niveau international et fondé sur des règles; des mesures visant à rehausser le niveau d'ambition, en conformité avec la science et le principe d'équité; d'un mécanisme de révisions périodiques des engagements; et d'une disposition permettant de faciliter et de soutenir les mesures. L'UE a exhorté les Parties à préciser leurs attentes concernant l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. La représentante a souligné la nécessité de présenter avant Varsovie, les observations sur les questions clés, et a invité les co-Présidents à intégrer les domaines prioritaires dans un document qui reflète les idées des Parties.

Le Japon a souligné la nécessité de clarifier les règles comptables communes et d'envisager l'examen ex-post. Le représentant a déclaré qu'il est également nécessaire de poursuivre l'élaboration: du calendrier des engagements, et de la relation entre les engagements et les règles; des consultations ex ante et ex post; et de la manière d'encadrer l'adaptation dans le nouvel accord.

Le représentant des Philippines, au nom des pays aux vues similaires (LMDC), a appelé à la création d'un processus ciblé dans le cadre de l'ADP dont les négociations seraient structurées autour des quatre piliers de la Convention.

La Norvège a proposé de travailler davantage sur: la définition des engagements en matière d'atténuation et sur le calendrier; les règles concernant la transparence et l'imputabilité; et sur la manière d'encadrer l'adaptation dans le nouvel accord. La Suisse a souligné les aspects sur lesquels une compréhension commune se dégage concernant l'atténuation, notamment: l'adoption des mesures nationales d'atténuation sur la base des directives internationales; les avantages d'une approche fondée sur des règles et d'un processus en deux étapes permettant aux Parties de prendre des mesures d'atténuation; et ensuite la conduite d'un processus consultatif international avant la finalisation des engagements. A propos d'une décision de la CdP 19 relative à l'atténuation, le représentant a demandé instamment à toutes les Parties de « s'engager à prendre des engagements ». Il a également appelé à: une compréhension commune des modalités d'engagements d'atténuation; la poursuite de l'échange de points de vue sur une différenciation équitable; et à l'élaboration des éléments d'un processus pour « ancrer les engagements ».

L'INDE a souligné que les progrès sur un accord de 2015 nécessitent un rehaussement du niveau d'ambition des Parties visées à l'Annexe I. Le représentant a ajouté que l'accord doit être fondé sur les responsabilités différenciées, et souligné que les discussions sur une interprétation dynamique des responsabilités communes mais différenciées et sur une structure post-2015, comme par exemple des processus en deux étapes ou hybrides, doivent se recentrer sur les principes de la Convention. La Turquie a déclaré que les principes de la Convention doivent être pleinement appliqués, mais que le contexte dans lequel ils sont appliqués a changé, et qu'un nouvel accord devra définir les responsabilités et les engagements différenciés d'une manière appropriée. Le Chili, au nom de l'AILAC, a appelé à la pensée créative et à des propositions sur, entre autres: les moyens de mise en œuvre; la conformité et les mesures incitatives; et les processus d'examen ex post et ex ante visant à assurer le dynamisme nécessaire pour renforcer l'ambition et la participation.

L'Arabie Saoudite a souligné la nécessité d'un accord qui ne renégocie pas la Convention. Le représentant a insisté sur les liens entre l'examen de 2013-2015 et les mesures de riposte, et souligné que le travail pour comprendre les impacts sociaux et économiques des mesures de riposte est crucial. Singapour a mis l'accent sur les domaines nécessitant davantage de travail, notamment: le rôle de leadership des pays développés; la manière d'améliorer la mise en œuvre des décisions et de renforcer les liens avec les institutions existantes et la performance de celles-ci; la manière de clarifier les mesures mises en avant par les Parties, et de faire en sorte que les règles facilitent la participation de tous. Cuba a souligné que le travail doit être structuré autour des décisions prises à Durban et à Doha, du Plan d'action de Bali et du Protocole de Kyoto.

Le représentant des États-Unis a plaidé pour un accord sur, entre autres: le traitement de l'atténuation par des contributions fixées au plan national avec des règles qui prévoient un système de MRV transparent, mais suffisamment souples pour être applicables à tous; et a déclaré que le soutien se poursuivra dans la période post-2020. Il a suggéré davantage de travail sur, entre autres, des règles applicables à tous et susceptibles d'évoluer en fonction de l'expérience acquise.

La Nouvelle-Zélande a relevé des vues communes sur: une approche ascendante et descendante hybride, mais des divergences sur les détails; la volonté de comprendre et de comparer les contributions fixées au plan national; et le besoin de flexibilité et d'équité, bien que des divergences subsistent sur la manière d'y parvenir. La représentante a suggéré de poursuivre les discussions sur un mécanisme permettant de s'assurer que les Parties mettent en œuvre leurs engagements. La représentante de Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné les liens entre les axes de travail 1 et 2, et les moyens de mise en œuvre. Elle a appelé à la poursuite des travaux sur les liens entre les institutions existantes.

S'agissant de l'Axe de travail 2, les Parties ont mis en exergue les points de convergence et ceux nécessitant davantage de travail, à Varsovie en particulier.

Parmi les domaines nécessitant davantage de travail, l'UE a identifié l'utilisation des terres, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la séquestration du carbone et le développement durable. La représentante a appelé à une action sur les HFC dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Montréal.



Nauru, au nom du G-77/CHINE, a proposé: des mesures ciblées sur l'efficacité énergétique; un processus pratique et orienté vers l'action pour identifier les options les plus efficaces et évolutives pour l'atténuation; le potentiel d'atténuation de la récolte dans des domaines autres que l'énergie; et la mise à profit des travaux qui ont lieu dans d'autres instances. La représentante a mis en garde contre le transfert du fardeau des mesures d'atténuation des pays développés vers les pays en développement, et a exhorté les pays développés à relever le niveau de leur ambition, à fournir les moyens de mise en œuvre aux pays en développement et à soutenir les institutions existantes. Elle a souligné l'édition 2014 du Sommet des dirigeants organisé par le Secrétaire général des Nations Unies, comme une occasion d'améliorer le potentiel d'atténuation.

Le BRESIL, appuyé par les PHILIPPINES, a décrit l'Axe de travail 2 comme un élément clé pour l'instauration de la confiance et l'accomplissement des progrès au sein de l'Axe de travail 1. Il a indiqué que le FVC « n'est pas au niveau auquel nous nous attendions » et que le leadership des pays développés n'est pas suffisant. Il a souligné l'importance de la cohérence entre le Programme d'action des Nations Unies pour le développement durable et l'élaboration des objectifs de développement durable, ce qui pourrait renforcer le travail au sein de l'Axe 2.

Le Népal, au nom des PMA, a mis l'accent sur le leadership des pays développés, et a appelé à: la communication des informations sur le rehaussement du niveau d'ambition des engagements; la suppression des obstacles à la mise en œuvre des mesures; un examen des objectifs au titre du Protocole de Kyoto; la mise en œuvre des engagements des Parties de l'Annexe I qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement; la suppression des conditionnalités; et la présentation et la mise en œuvre des MAAN par les pays en développement.

Exprimant son soutien à la proposition du Brésil, le délégué des PHILIPPINES a présenté les progrès accomplis dans l'Axe de travail 2 comme une base pour un nouvel accord dans le cadre de l'Axe de travail 1, et décrit l'accord de 2015 comme une application de la Convention et non une « nouvelle convention ». La représentante a appelé à la fourniture de moyens de mise en œuvre et à l'examen des modes de vie fondés sur la surconsommation.

Le Chili, au nom de l'AILAC, a appelé à la poursuite des travaux sur le renforcement du rôle des institutions existantes, afin de créer un environnement propice au rehaussement du niveau d'ambition et de passer à leur extrémité supérieure; et a souligné la nécessité d'examiner également des secteurs autres que l'énergie.

Le JAPON a appelé à une concentration sur des actions concrètes, notamment sur les HFC, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'AUSTRALIE a souligné le secteur de l'énergie comme un domaine qui nécessite un travail technique. Le représentant a déclaré que les engagements sont « critiques » et qu'il faudrait travailler davantage sur les conditions pour encourager de nouveaux engagements et renforcer ceux qui existent déjà.

La SUISSE a appelé à, entre autres: l'élaboration d'une compréhension commune du potentiel d'atténuation comme « meilleure base » pour une table ronde ministérielle; la création d'un espace pour de nouveaux engagements; et à des actions stimulantes en dehors de la CCNUCC, y compris l'examen des HFC dans le cadre du Protocole de Montréal.

La représentante des ETATS FEDERES DE MICRONÉSIE a précisé que la proposition d'examiner l'élimination des HFC dans le cadre du Protocole de Montréal ne va ni enlever les HFC du panier de gaz du Protocole de Kyoto, ni limiter la capacité des Parties à traiter des HFC dans le cadre de la CCNUCC. Elle a déclaré que la proposition recommande l'élimination de la production des HFC d'abord dans les pays développés-parties, et a souligné que la proposition vise à compléter les efforts menés pour résoudre le problème émergent des HFC.

Le Venezuela, au nom des LMDC, a déclaré que le transfert des HFC du Protocole de Montréal aura une incidence défavorable sur les pays en développement. La CHINE a exprimé sa préoccupation au sujet de l'examen des GES dans d'autres organismes internationaux. L'ARABIE SAOUDITE et l'INDE ont soutenu la Chine, et souligné que les HFC doivent être examinés dans le cadre de la CCNUCC.

La représentante du Venezuela, au nom des LMDC, a exhorté les Parties de l'Annexe I à, entre autres: ratifier l'amendement du Protocole de Kyoto dès que possible; améliorer leurs engagements par une action interne; supprimer les conditionnalités et assurer le financement complet des projets d'atténuation entrepris dans les pays en développement, sans chercher à obtenir des crédits d'émission en retour. Elle a également appelé à de la flexibilité dans le régime des DPI.

L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que l'Axe de travail 2 doit être dirigé par les Parties et inclure tous les secteurs, les gaz, les émissions et les puits, et a déclaré qu'il serait prématuré de prendre une décision sur l'Axe de travail 2 à la CdP 19.

La MALAISIE a déclaré que les pays en développement pourraient faire mieux par rapport aux moyens de mise en œuvre. Le BANGLADESH a souligné la nécessité de réduire les écarts et d'élever le niveau d'ambition en matière d'adaptation, de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

L'INDE, avec l'ARGENTINE, a indiqué qu'un document technique sur l'amélioration du niveau d'ambition d'atténuation et les questions sectorielles serait prématuré sans clarté sur les questions sectorielles qui doivent être abordées. L'ARGENTINE a identifié plusieurs secteurs comme déterminants pour l'éradication de la pauvreté, notamment l'agriculture, l'énergie et les transports.

L'IRAN a appelé au respect des résultats des sessions précédentes de la CCNUCC et des réunions d'autres organes pertinents de l'ONU, et a attiré l'attention sur le paragraphe 26 du document final de Rio+20 demandant aux pays de s'abstenir de prendre des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales en violation du droit international.

GROUPES DE CONTACT DU SBSTA

CADRE POUR LES APPROCHES DIVERSES (FVA):

Au cours du groupe de contact du matin, les Parties ont apporté des modifications mineures au projet de conclusions avant d'approuver la transmission du texte au SBSTA, étant entendu que l'accord sur la date de tenue d'un atelier sur la FVA est en attente.

La BOLIVIE, appuyée par Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, et le VENEZUELA ont souligné que le travail initial devra porter essentiellement sur l'objet et la portée du cadre. La RÉPUBLIQUE DOMINICAINE a appelé à des observations sur la manière dont le cadre pourrait aider à aborder les circonstances nationales et les défis communs. De nombreuses Parties ont souligné la nécessité: d'ateliers ouverts, d'un accord sur le calendrier des ateliers et des moyens pour assurer une large participation des pays en développement.

Le BRESIL a souligné que les conclusions sur la FVA, les approches non-fondées sur le marché et les nouveaux mécanismes fondés sur le marché doivent être considérés comme un ensemble.

APPROCHES NON-FONDÉES SUR LE MARCHÉ:

Dans le groupe de contact du matin, les Parties ont décidé de transmettre le projet de conclusions au SBSTA, étant entendu que l'accord sur la date de la tenue d'un atelier sur les approches non-fondées sur le marché est en attente.

NOUVEAU MÉCANISME FONDÉ SUR LE MARCHÉ:

Dans le groupe de contact du matin, les Parties ont décidé de transmettre le projet de conclusions au SBSTA, étant entendu que l'accord sur la date de la tenue d'un atelier sur le nouveau mécanisme fondé sur le marché est en attente.

DANS LES CORRIDORS

A deux jours de la fin de la session, l'ADP et le SBSTA ont commencé à préparer les conclusions de leurs travaux à Bonn. Les délégués se sont réunis tout au long de la journée, mais le bar à café est le lieu qui a rassemblé le plus de monde venu pour, comme l'a déclaré un délégué sur un ton de plaisanterie, « recevoir une injection d'inspiration nécessaire », pour accélérer la préparation des conclusions de la plénière de clôture du SBSTA, qui aura lieu vendredi. Pendant ce temps, tout était calme du côté du SBI.

Dans le cadre de l'ADP, les Parties ont commencé à réfléchir sur la voie à suivre. Après la séance plénière informelle, un délégué s'est dit inquiet par la faible « articulation de l'ensemble des décisions nécessaires qui doivent être prises à la CdP 19 ». Certains délégués se sont également dit préoccupés par le fait qu'à la lumière des événements de mardi, il « peut être difficile de justifier l'envoi des délégués aux réunions sur le climat s'il ne va y avoir aucune négociation officielle ». D'autres se sont interrogés sur ce que sera le thème central de la CdP 19, et un délégué a commencé à énumérer les nombreuses idées pour la CdP 19: CdP sur le financement, CdP sur les pertes et dommages, CdP sur la mise en œuvre; apparemment, Varsovie pourrait représenter beaucoup de choses pour beaucoup de gens », comme en témoigne une liste interminable de souhaits à cinq mois de l'événement.



CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: JEUDI, 13 JUIN 2013

La séance plénière de clôture de l'ADP s'est réunie jeudi après-midi. Pendant la journée, des consultations informelles et des groupes de contact se sont tenus dans le cadre du SBSTA et de l'ADP.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE L'ADP

MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE LA DÉCISION 1/CP.17: Au cours de la plénière de clôture de l'ADP tenue dans l'après-midi, le co-Président Mauskar a fait état du « travail constructif » dans les deux axes de travail et a déclaré que les Parties ont également réfléchi sur les progrès accomplis. Il a indiqué que les rapports seront mis à disposition sur le site de la CCNUCC, notamment: les rapports de synthèse et les points à retenir préparés par les animateurs des ateliers de l'ADP; les résumés officiels élaborés par les coprésidents de l'ADP sur les tables rondes et sur l'événement spécial de l'ADP, et une note sur les progrès accomplis, élaborée par les co-Présidents sur la base des discussions de la première et de la deuxième parties de l'ADP 2. Le co-Président Mauskar a également indiqué que les tables rondes et les ateliers de l'ADP se poursuivront jusqu'à la fin de l'année en cours. Les Parties ont ensuite adopté les conclusions de l'ADP (FCCC/ADP/2013/L.2).

QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection du bureau: Le co-Président Mauskar a annoncé que Kishan Kumarsingh (Trinité et Tobago) et Artur Runge-Metzger (UE) seront les co-Présidents entrant de l'ADP et Isabel Di Carlo Quero (Venezuela), le nouveau rapporteur.

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE: Fidji, au nom du G-77/CHINE, a pris acte des progrès accomplis, mais a appelé, entre autres: à des progrès plus ciblés et dirigés par les Parties à Varsovie, et à l'adoption d'une approche équilibrée, concernant en particulier l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. Il a souligné la nécessité du leadership des pays développés dans l'Axe de travail 2, et s'est félicité des deux documents techniques qui seront préparés par le Secrétariat pour informer la poursuite des travaux de l'ADP.

S'agissant de l'Axe de travail 1, l'UE a déclaré que le nouvel accord doit être équitable, global et juridiquement contraignant, et aussi durable, dynamique et susceptible d'évoluer avec le temps. Pour ce qui est de l'Axe de travail 2, le délégué a souligné la nécessité: pour les Parties sans engagements, de prendre des engagements; de relever le niveau d'ambition des engagements existants, et de mettre l'accent sur le rôle de la CCNUCC dans le renforcement de l'action.

A propos de l'Axe de travail 1, l'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a appelé, entre autres, à la promotion des mesures transparentes afin d'assurer la prévisibilité des engagements, et à un processus consultatif pour examiner l'ambition et l'équité. S'agissant de l'Axe de travail 2, il a proposé de considérer la manière dont le potentiel d'atténuation peut être exploité par les Parties dont les situations nationales sont différentes, et d'encourager le travail complémentaire par le biais d'initiatives de coopération internationale.

La Suisse, au nom du GIE, a appelé à la prise d'une décision à Varsovie sur la compréhension commune des éléments clés de l'accord de 2015, notamment: l'engagement d'atténuation de chaque Partie en vue de la réalisation de l'objectif de 2°C; les modalités de ces engagements; les échéanciers pour le nouvel accord et la structure de celui-ci. S'agissant de l'Axe de travail 2, le représentant a demandé aux Parties qui n'ont pas soumis leurs engagements à le faire; a appelé à la poursuite des échanges techniques sur le potentiel d'atténuation pour créer la base d'un dialogue ministériel; et a plaidé pour la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAIN, a réaffirmé que l'accord 2015 vise, non pas à renégocier la Convention, mais à définir sa mise en œuvre au-delà de 2020. Il a demandé un document technique révisé sur l'atténuation, qui devrait inclure des informations sur: l'applicabilité des principes de la Convention; les avantages des mesures d'adaptation et d'atténuation; les moyens pour surmonter les obstacles; et les moyens de mise en œuvre.

Mettant en garde contre le transfert du fardeau des mesures d'atténuation aux pays en développement, Nauru, au nom de l'AOSIS, a demandé instamment aux pays développés d'examiner et d'exploiter le potentiel d'atténuation inexploité au niveau national, en adoptant des politiques et des stratégies nouvelles qui se traduisent par des engagements plus ambitieux dans le cadre du Protocole de Kyoto. La représentante a en outre appelé à des objectifs ambitieux comparables en vertu de la Convention d'ici 2014 et à un mécanisme pour traiter des pertes et dommages, notamment dans le cadre de l'accord de 2015.

Le Népal, au nom des PMA, a appelé à: une progression vers des négociations plus ciblées; l'adoption en 2015, d'un protocole efficace qui prévoit, entre autres, une action renforcée pour l'adaptation, un mécanisme sur les pertes et dommages, et le soutien financier.

Le Costa Rica, au nom du SICA, a appuyé: la mise en place d'un groupe de contact pour examiner le financement, l'adaptation, l'atténuation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies; et un mécanisme de surveillance et de l'MRV du soutien fourni par les pays développés au titre de l'accord 2015.

L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a souligné la nécessité de: la clarté sur le niveau de financement à fournir par les pays développés entre 2013 et 2020; et d'examiner les mesures de riposte.

Le Pakistan, au nom des LMDC, a rappelé que le mandat de l'ADP est d'améliorer la mise en œuvre de la Convention; et a déclaré que les activités sectorielles telles que les activités sur les HFC et l'énergie, ne doivent pas imposer des fardeaux supplémentaires aux pays en développement.

Le Chili, au nom de l'AILAC, a appelé à: la prise d'une décision à Varsovie qui organise la substance et les éléments de l'accord de 2015; un accord de 2015 dont l'adaptation est l'élément fondamental; un mécanisme de contrôle de la conformité solide; et davantage de travail dans le cadre de la CCNUCC pour aider à combler l'écart d'ambition.

L'Équateur, au nom de l'ALBA, a souligné que les travaux doivent être centrés sur la Convention et les responsabilités communes mais différenciées, et a déclaré que l'équité doit être le noyau d'un nouvel accord, tout en soulignant les différentes interprétations du concept. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DES FORÊTS



TROPICALES, a souligné le potentiel de REDD + à contribuer à la résolution des lacunes dans les mesures d'atténuation, avec un soutien financier et technique nouveau et additionnel.

L'AFRIQUE DU SUD a souligné la nécessité d'une répartition juste et équitable des efforts, y compris l'accès équitable au développement durable, et a appelé à des engagements communs en matière d'adaptation et de moyens de mise en œuvre.

L'UGANDA a rappelé aux Parties qu'elles ont encore 930 jours pour négocier la convention de 2015 et a appelé à des progrès vers le texte de négociation. Le BANGLADESH a appelé à des propositions sur la manière dont les règles devraient être appliquées à l'adaptation dans le cadre d'un système multilatéral fondé sur des règles, tandis que le MEXIQUE a indiqué son intérêt pour l'inclusion des HFC dans l'Axe de travail 2.

RAPPORT DE LA REUNION: Les Parties ont adopté le rapport relatif aux deux premières parties de l'ADP 2 (FCCC/ADP/2013/L.1).

Le co-Président Mauskar a indiqué que les coprésidents avaient pour objectif de jeter une base solide pour l'accord de 2015 et d'examiner l'ambition pré-2020, précisant qu'à son avis, cette base a été établie. Il a conclu qu'« un voyage de dix mille miles commence par un pas, et nous en avons fait plusieurs, mais les vraies difficultés commencent maintenant ». Le co-Président Mauskar s'est dit confiant qu'avec les nouveaux coprésidents de l'ADP et l'esprit constructif continu des Parties, le résultat sera positif.

Le co-Président Dovland a rappelé que lors du démarrage de leurs travaux, les coprésidents ont eu l'idée d'une organisation en tables rondes et en ateliers, et a indiqué que, bien que cette approche ait bien fonctionné avec l'ADP, « le moment est venu de mener certaines activités dans un cadre plus formel » faisant observer qu'il existe « une certaine répétition dans les ateliers et les tables rondes ». Remerciant le Secrétariat et les Parties, Dovland a annoncé qu'il se retire du processus « pour la troisième fois », et a déclaré que les personnes qui y sont impliquées lui manquent toujours, mais qu'il commence à être « fatigué de certaines des accusations qui circulent autour du changement climatique ». Il a appelé à un esprit de coopération, et a suspendu l'ADP 2 à 18h09.

SBSTA

TECHNOLOGIE: Lors des consultations informelles et d'un groupe de contact sur le développement et le transfert de technologies et la mise en œuvre du Mécanisme de la technologie tenus le matin, les Parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, le projet de conclusions révisé. Les discussions ont porté sur les demandes du SBSTA au Conseil consultatif du CRTC.

Les Parties ont convenu de transmettre le texte à la plénière du SBSTA pour adoption.

ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES POUR REDD +: Au cours du groupe de contact du matin sur REDD +, les Parties ont convenu de transmettre les conclusions à la plénière du SBSTA.

Le texte transmis contient des annexes avec des éléments en suspens des projets de décisions possibles relatifs à la MRV et aux niveaux de référence ; et trois projets de décisions pour examen par la CdP 19 portant sur: les causes de la déforestation ; le calendrier et la fréquence des informations sur la manière dont les garanties sont abordées ; et les modalités des systèmes nationaux de surveillance des forêts.

De nombreuses Parties ont exprimé leur satisfaction par rapport aux progrès accomplis à Bonn, et plusieurs d'entre elles ont indiqué que leurs attentes ont été dépassées. Les Parties ont également souligné que le texte lance un processus pour aborder les deux nouvelles tâches assignées à Doha sur les avantages non-liés au carbone et les mécanismes non-fondés sur le marché.

La NORVEGE a exprimé sa préoccupation concernant l'absence de lien entre la fourniture des informations sur les garanties et le financement axé sur les résultats. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE et le PANAMA ont déclaré que le mécanisme de REDD + a désormais « plus de viande, mais a encore besoin d'une colonne vertébrale ». Le BRESIL a rappelé le travail intersessions sur REDD + avant Varsovie, et a souligné qu'au lieu que « Bonn entre dans l'histoire comme la session qui ne s'est pas ouverte, elle sera retenue comme la session qui a ouvert la voie à des progrès impressionnants dans le domaine de REDD + à Varsovie ».

MRV DES MAAN DES PAYS EN DEVELOPPEMENT: Le groupe de contact du matin sur la MRV des MAAN des pays en développement a examiné le projet de texte sur le soutien et discuté des éléments à inclure dans un projet de décision ou projet de directives annexé aux conclusions.

L'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, a appelé à un soutien aux Parties intéressées pour les besoins déterminés par les pays, tandis que les ETATS-UNIS ont proposé un soutien pour la communication d'informations sur les MRV nationales. En raison des contraintes de temps, les Parties ont convenu de transmettre ces options à la SBSTA 39, ainsi que le libellé contenu dans le projet de conclusions.

S'agissant des éléments à inclure dans un projet de décision ou projet de conclusions, la NOUVELLE-ZELANDE, appuyée par la SUISSE, a suggéré de placer les sections sur le but, les principes et l'appui pour les orientations dans un projet de décision. L'ARABIE SAOUDITE a préféré inclure toutes les sections dans le projet d'orientations. La CHINE, appuyée par l'AFRIQUE DU SUD et l'ARABIE SAOUDITE, a suggéré de changer le titre du document pour « projet d'éléments du projet d'orientations » et d'indiquer que les Parties pourraient considérer certains des éléments comme partie du texte de la décision ou orientations.

Le texte a ensuite été transmis au SBSTA pour adoption.

AGRICULTURE: Dans le groupe de contact tenu dans l'après-midi sur l'agriculture, plusieurs Parties ont demandé plus de temps pour poursuivre les négociations, indiquant qu'il n'y a pas eu de consensus sur la proposition d'annexer un texte au projet de conclusions.

L'AUSTRALIE a suggéré qu'en l'absence d'un consensus pour annexer un texte, les Parties pourraient alors envisager un atelier lors de la CdP 19 sur les points de convergence, à savoir l'adaptation et les co-avantages. L'Egypte, au nom du G-77/CHINE, a proposé un texte à insérer dans le projet de conclusions qui a demandé la tenue d'un atelier en session à Varsovie et la soumission d'observations sur « l'adaptation et les co-avantages supplémentaires », sur l'examen, entre autres, de l'état actuel des connaissances scientifiques sur l'agriculture et le changement climatique, le développement durable, la sécurité alimentaire et la diversité des systèmes agricoles. De nombreuses Parties ont exprimé leur soutien à ce texte, le qualifiant d'une avancée utile. Avec le texte supplémentaire, les Parties ont convenu de transmettre le projet de conclusions au SBSTA pour adoption.

DANS LES CORRIDORS

Le jeudi, la pluie s'est installée et un ciel gris et lourd planait sur le Maritim alors que les délégués se rendaient à la plénière de clôture de l'ADP prévue dans l'après-midi, et qu'une léthargie se lisait sur de nombreux visages.

Des consultations informelles en vue de finaliser les conclusions de l'ADP avaient eu lieu auparavant le jeudi, et le co-Président Dovland les a mentionnées lors de la plénière de clôture de l'ADP en parlant de « trois heures pour trois lignes ». Selon certaines sources, de nombreuses Parties qui avaient à cœur la création des liens entre l'adaptation et l'atténuation, ont demandé instamment que soit élaboré un document technique sur les coûts et les avantages de l'adaptation, basé sur les connaissances scientifiques actuelles. Un accord a été conclu seulement sur la synthèse des observations.

Au moment où ils sortaient de la plénière, certains délégués étaient néanmoins optimistes quant à l'issue de l'ADP « à un moment donné dans l'avenir », mais bon nombre d'entre eux ont admis qu'ils étaient inquiets parce que les négociations n'étaient pas suffisamment ciblées et ne progressaient pas assez vite. Un délégué a prédit des « eaux troubles dans l'avenir », tandis qu'un autre a semblé particulièrement préoccupé par l'absence de progrès sur l'ambition pré-2020. Pourtant, un négociateur a fait remarquer que « la période de lune de miel tire vers sa fin et il est temps de travailler sur le mariage ».

Dans un groupe qui a eu une période de séduction plutôt prolongée, un délégué de REDD +, apparemment satisfait du résultat, a déclaré: « Nous sommes allés au-delà de nos attentes ». Un autre négociateur de REDD + a confirmé: « Nous avons un texte « propre » sur trois questions et nous avons fait des progrès sur les questions qui n'ont pas pu être résolues à Doha, ainsi que sur de nouvelles tâches relatives aux avantages non-liés au carbone et sur une approche non-fondée sur le marché ». « Nous pourrions avoir une CdP sur REDD + », a ajouté un autre sur un ton rempli d'espoir, tout en reconnaissant qu'il sera plus difficile d'atteindre le même niveau des progrès accomplis à Bonn sur la délicate et ancienne question de financement.

COMPTE RENDU ET ANALYSE DU BNT: Le numéro de Earth Negotiations Bulletin consacré au compte rendu et analyse de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques sera disponible lundi, 17 juin 2013 en ligne à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/climate/sb38/>



COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 3-14 JUIN 2013

La Conférence de Bonn sur les changements climatiques, qui a eu lieu en Allemagne du 3 au 14 juin 2013, comprenait les 38^{es} sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Cette Conférence englobait également la reprise de la deuxième session du Groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP 2). Environ 1480 délégués gouvernementaux, 900 observateurs et 30 représentants des médias ont assisté à la réunion.

La SBI 38 a été marquée par un contentieux sur l'ordre du jour concernant une proposition présentée par la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine visant à introduire un nouvel élément sur les questions juridiques et procédurales liées à la prise de décision dans le cadre de la Conférence des Parties (CdP) et de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties (CdP/RdP) au Protocole de Kyoto. Cette proposition faisait suite au mécontentement de ces trois Parties concernant la procédure de prise de décision lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Doha, en 2012. Tout en reconnaissant l'importance de la question, d'autres Parties se sont opposées à son examen en tant que nouveau point de l'ordre du jour du SBI, et ont plutôt proposé de l'étudier dans le cadre du point de l'ordre du jour du SBI sur les dispositions concernant les réunions intergouvernementales. La Fédération de Russie, l'Ukraine et la Biélorussie ont rejeté cette suggestion. Aucune solution n'ayant été trouvée à ce contentieux, le SBI n'a pas été en mesure de commencer le travail de fond à Bonn. Bon nombre de délégués ont été déçus par le résultat et préoccupés par ses conséquences sur la CdP 19 et la CdP/RdP 9 prévues à Varsovie en novembre 2013.

La 38^e session du SBSTA, qui avait un ordre du jour chargé, s'est mise rapidement au travail. Les différents groupes de négociation du SBSTA ont eu des plages de temps de négociation plus longues étant donné qu'aucune négociation de fond n'a officiellement eu lieu dans le cadre du SBI. La SBSTA 38 a réalisé ce que bon nombre de délégués ont perçu comme un progrès satisfaisant sur, entre autres, la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans

les pays en développement, et le rôle de la conservation et du renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+), et plusieurs questions méthodologiques.

La reprise de l'ADP 2 a été structurée en ateliers et en tables rondes dans le cadre du secteur d'activité 1 (accord de 2015) et du secteur d'activité 2 (ambition pré-2020). Aucun accord n'a été atteint sur la création d'un ou de plusieurs groupes de contact afin de transférer une partie des travaux dans un cadre plus formel. Cependant, de l'avis de beaucoup, l'ADP devra passer à un mode de négociation pour faire des avancées lors des sessions à venir.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption, en 1992, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) afin d'éviter les «interférences anthropiques

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.	1
Compte-rendu de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques	3
Organe subsidiaire de mise en œuvre	3
Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	6
Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée	14
Brève analyse de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques	19
Prochaines réunions	22
Glossaire	23



dangereuses » avec le système climatique. La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 mars 1994, compte aujourd'hui 195 Parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la Conférence des Parties (CdP 3) tenue à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché, à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, ont accepté de réduire leurs émissions globales de six GES d'une moyenne de 5% par rapport aux niveaux de 1990, durant la période 2008-2012 (première période d'engagement), avec des objectifs particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte actuellement 192 Parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME 2005-2009: Organisée à Montréal, au Canada, à la fin de 2005, la première session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties (CdP/RdP 1) au Protocole de Kyoto a décidé d'établir le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto (AWG-KP), en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a créé un processus pour examiner la coopération à long terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers connue sous le nom de « Dialogue de la Convention ».

En décembre 2007, la CdP 13 et la CdP/RdP 3 tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à l'adoption de la Feuille de route de Bali sur les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali et établi le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), avec pour mandat de se concentrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. Le terme des négociations dans les deux voies de négociation a été fixé à la fin de décembre 2009 à Copenhague. À cet effet, les deux Groupes de travail ont tenu plusieurs sessions de négociations entre 2008 et 2009.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Copenhague, au Danemark, s'est tenue en décembre 2009. Cet événement de grande envergure a été marqué par une controverse sur la transparence et les procédures. Au cours du débat de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu dans un groupe composé des représentants des grandes économies et des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique: « l'Accord de Copenhague » qui a ensuite été présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Au terme de 13 heures de débats, les délégués ont finalement convenu de « prendre note » de l'Accord de Copenhague. En 2010, plus de 140 pays ont fait part de leur appui à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs nationaux ou mesures d'atténuation. Les Parties ont également convenu de proroger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP jusqu'à la CdP 16 et à la CdP/RdP 6 en 2010.

CANCÚN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Cancún, au Mexique, a eu lieu en décembre 2010, date à laquelle les Parties ont finalisé les Accords de Cancún. Dans le cadre de la voie de négociation de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu que des réductions importantes des émissions mondiales sont nécessaires pour limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les Parties ont convenu d'évaluer régulièrement l'objectif global à long terme et d'envisager son renforcement lors d'un examen à mener en 2015, notamment par rapport à une cible proposée de 1,5°C. Les Parties ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) communiqués par les pays développés et les pays en développement (documents FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1 et FCCC/AWGLCA/2011/INF.1 respectivement, tous deux publiés après Cancún). La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation tels que: la quantification, la notification et la vérification (MRV); et REDD+.

Les Accords de Cancún ont également établi plusieurs nouvelles institutions et nouveaux processus, dont le Cadre pour l'adaptation et le Comité sur l'adaptation créés à Cancún, ainsi que le Mécanisme technologique qui comprend le Comité exécutif de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques. Ces accords ont également créé le Fonds vert pour le climat (FVC) destiné à constituer une nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention dirigée par un conseil de 24 membres. Les Parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception détaillée du Fonds, et un Comité permanent pour aider la CdP en ce qui a trait au mécanisme financier. Les Parties ont également pris acte de l'engagement par les pays développés de fournir 30 milliards de \$ US pour le financement à démarrage rapide pendant la période 2010-2012, et à mobiliser conjointement 100 milliards de \$ US par an d'ici 2020.

Dans le cadre de la voie de négociation du Protocole, la CdP/RdP a exhorté les Parties visées à l'Annexe I à élever le niveau de leur ambition de manière à réaliser des réductions d'émissions globales conformes à l'échelle indiquée dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et a adopté la Décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont été prolongés pour une autre année.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Durban, en Afrique du Sud, s'est déroulée du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets, notamment: l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention et un accord sur la mise en fonction du FVC. Les Parties ont également convenu de lancer l'ADP nouvellement créé dont le mandat est « d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties ». L'ADP devra conclure ces négociations au plus tard en 2015. Le

nouvel instrument devrait entrer en vigueur à partir de 2020. En outre, l'ADP a également été chargé d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition pré-2020 par rapport à l'objectif de 2°C.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Doha s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012. La Conférence a abouti à un ensemble de décisions intitulé « Passerelle climat de Doha ». Il s'agit notamment des amendements apportés au Protocole de Kyoto pour établir sa deuxième période d'engagement et d'un accord pour mettre fin au travail de l'AWG-KP à Doha. Les Parties ont décidé de mettre fin également à l'AWG-LCA et aux négociations menées dans le cadre du Plan d'action de Bali. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi ont été transférées au SBI et au SBSTA, notamment: l'examen 2013-15 de l'objectif global; les mesures d'atténuation prises par les pays développés et les pays en développement; les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto; les plans nationaux d'adaptation; la MRV; les mécanismes fondés sur le marché et non-fondés sur le marché; et REDD+. Les principaux éléments du résultat de Doha comprennent également un accord sur les pertes et dommages, à travers la mise en place, par exemple, d'un mécanisme institutionnel pour le traitement des pertes et dommages subis dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

ADP 2: L'ADP 2 s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 29 avril au 3 mai 2013. La réunion était structurée en ateliers et en tables rondes dans les deux secteurs d'activité de l'ADP. Un grand nombre de participants ont jugé ce format propice à des avancées dans les discussions de l'ADP. Cependant, plusieurs délégués ont souligné que ces discussions devront devenir plus ciblées et plus interactives au cours des sessions à venir.

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La SBI 38 et la SBSTA 38 ont démarré le lundi 3 juin. L'ADP 2 a tenu sa séance plénière d'ouverture le mardi 4 juin. Ce compte-rendu résume les discussions menées par les trois organes, suivant leurs ordres du jour respectifs.

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Ouvrant la SBI 38 le lundi 3 juin, le Président du SBI, Tomasz Chruszczow (Pologne) a exhorté les Parties à se concentrer sur l'horizon 2015, et a déclaré que le SBI « doit faire des progrès ici et maintenant ».

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a félicité les Émirats arabes unis en tant que première Partie à avoir ratifié l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Elle a encouragé les autres Parties à suivre cet exemple et a rappelé que 143 ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur de l'amendement.

QUESTIONS D'ORGANISATION: S'agissant de l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/SBI/2013/1/Add.1), la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine ont présenté une proposition pour introduire un nouveau point sur les questions procédurales et juridiques relatives à la prise de décision par la

CdP et la RdP/CdP, en réaction aux « lacunes observées dans l'application par la CCNUCC des règles de procédures, des normes et des principes du système des Nations Unies ».

Les Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), ont proposé de commencer les travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire (FCCC/SBI/2013/1). Reconnaisant l'importance de l'adoption des règles de procédure, l'Union européenne (UE) a souligné que l'adoption de ces règles ne relève pas de la compétence du SBI.

Le Président Chruszczow a proposé que le SBI commence ses travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/SBI/2013/1/Add.1) sans l'adopter, et demande au Vice-président du SBI, Robert Van Lierop (Saint-Kitts-et-Nevis), de mener des consultations informelles sur le nouveau point proposé. Le Secrétariat a fait savoir que les Parties pouvaient travailler sur la base de l'ordre du jour provisoire sans l'adopter, tout en menant des consultations sur l'opportunité d'inclure le point supplémentaire proposé.

La Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine se sont opposées à la proposition de commencer les travaux sans adopter l'ordre du jour. Constatant l'absence de consensus, le Président Chruszczow a suspendu la séance et a invité les chefs de délégation à une concertation avec lui sur la question. Plus tard, le lundi après-midi, Chruszczow a indiqué que sa proposition d'examiner la question soulevée par la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine sous le point de l'ordre du jour sur les dispositions pour les réunions intergouvernementales n'était pas acceptable pour de nombreuses Parties. Il a demandé aux Parties d'examiner une proposition du G-77/Chine visant à démarrer les travaux du SBI sur la base de l'ordre du jour provisoire supplémentaire sans l'adopter officiellement, en attendant l'issue des consultations ouvertes sur la proposition. La Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine ont rejeté la suggestion.

Après les consultations informelles, la plénière du SBI s'est réunie de nouveau le vendredi 7 juin. Le G-77/Chine a suggéré de traiter la question proposée par la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Biélorussie dans le cadre du point de l'ordre du jour sur les dispositions pour les réunions intergouvernementales. Le représentant de l'UE a accepté la proposition et a suggéré d'ajouter dans l'ordre du jour annoté des assurances que la question proposée sera examinée. Il a par ailleurs suggéré de commencer les travaux sans adopter l'ordre du jour officiellement et de revenir sur la question de l'ordre du jour à une étape ultérieure.

À l'issue de nouvelles discussions, le G-77/Chine a demandé au Président de clarifier les options juridiques disponibles. Le Président du SBI, Chruszczow, a expliqué que le SBI ne peut adopter l'ordre du jour que par consensus et que le Président ne peut pas prendre de décisions sur les questions de fond. La Chine a proposé que le Président rende une décision sur le démarrage des travaux du SBI et mène des consultations parallèles sur la question de l'ordre du jour. Le G-77/Chine a par la suite présenté une motion d'ordre pour demander au Président du SBI de prendre une décision en accord avec la proposition de la Chine. Le Président Chruszczow a décidé de permettre aux délégations figurant sur la liste des orateurs de poursuivre leurs interventions. Le G-77/Chine a contesté la décision. La question a été mise

aux voix et la Fédération de Russie a voté pour la poursuite des interventions des orateurs figurant sur la liste, tandis que la majorité des Parties se sont abstenues.

La Fédération de Russie a souligné que les discussions sur le point de l'ordre du jour proposé porteraient sur des questions « d'importance systémique » telles que la notion de consensus, le rôle des responsables élus et le vote. Les Tuvalu, au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), ont fait observer qu'il est difficile de savoir si le SBI a compétence pour traiter des questions procédurales en vertu de la CdP. Le représentant a proposé, et les Parties ont accepté, de convoquer une réunion des Amis du Président ouverte à tous pour examiner la manière d'aborder le point de l'ordre du jour proposé. Le Président Chruszczow a précisé que le but de la réunion serait de discuter de l'opportunité et de la manière de traiter les préoccupations de la Fédération de Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine sous le point de l'ordre du jour relatif aux dispositions pour les réunions intergouvernementales.

La plénière du SBI s'est réunie à nouveau le mardi 11 juin. Dans une présentation détaillée des efforts entrepris pour résoudre le problème, le Président du SBI, Chruszczow, a déploré le fait que le SBI ait perdu huit jours de son temps de travail à Bonn. Il a proposé une « boîte à solutions » comprenant: une déclaration du Président du SBI par laquelle ce dernier donne l'assurance que les questions liées à la prise de décision seront examinées; l'inclusion de la déclaration du Président dans le rapport de la réunion; et l'adoption de l'ordre du jour provisoire supplémentaire du SBI (FCCC/SBI/2013/1/Add.1), en excluant le nouveau point de l'ordre du jour proposé sur les questions procédurales et juridiques relatives à la prise de décision de la CdP et de la CdP/RdP. Il a indiqué qu'immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour, un groupe de contact, coprésidé par le Président et le Vice-président du SBI, serait établi pour examiner les questions juridiques et procédurales liées à la prise de décision de la CdP et de la CdP/RdP sous le point de l'ordre du jour traitant des dispositions pour les réunions intergouvernementales. Le Président du SBI, Chruszczow, a invité les Parties à adopter l'ordre du jour provisoire sur la base de la solution proposée. La Fédération de Russie, appuyée par l'Ukraine et la Biélorussie, a fait opposition en soulignant qu'un ordre du jour doit prendre en compte les intérêts de toutes les Parties.

Le G-77/Chine a souligné son soutien aux efforts déployés par le Président du SBI et à sa proposition. Le Swaziland, au nom du Groupe africain, et le Népal, au nom des pays les moins avancés (PMA), ont également appuyé la proposition du Président. La Suisse, au nom du Groupe de l'intégrité environnementale (GIE), a déclaré qu'il est difficile de comprendre la raison pour laquelle la proposition du Président n'est pas acceptable pour certaines Parties. Le représentant de l'UE a soutenu la proposition du Président et, reconnaissant l'importance de la question, a indiqué la disponibilité de la Communauté pour examiner la question au sein d'un groupe de contact.

Le Japon a déploré la perte du temps de travail dans le cadre du SBI et a appuyé la proposition du Président. Relevant le consensus « exceptionnellement large » sur l'importance de la question, les États-Unis ont appuyé la proposition du Président et déclaré que l'absence d'un accord entraverait les discussions du SBI sur ce sujet et sur d'autres questions importantes.

L'Australie a demandé au SBI de « poursuivre ses travaux ». Décrivant la proposition du Président comme « une bonne voie à suivre », la Nouvelle-Zélande a exprimé sa volonté d'examiner les questions soulevées par la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Le Canada a soutenu l'approche du Président du SBI et convenu que les questions soulevées sont importantes et doivent être examinées.

Singapour a mis l'accent sur les règles de procédure et a déclaré que toute Partie a le droit de proposer de nouveaux points à l'ordre du jour, mais qu'un consensus est nécessaire pour leur inscription à l'ordre du jour. Le représentant a déclaré que sans cette disposition, les Parties auraient de bonnes raisons pour ajouter de nouveaux éléments dans l'ordre du jour « à chaque réunion de la CCNUCC ». Il a déploré le fait que les trois défenseurs du nouveau point proposé n'aient pas accepté « l'issue normale » dans une telle situation, qui est le rejet de la proposition ou le maintien en suspens du point proposé, en attendant l'issue des consultations.

Le Président du SBI, Chruszczow, a rappelé qu'à Durban, les Parties avaient décidé de commencer les travaux de la CdP et de la CdP/RdP sans adopter leurs ordres du jour et ont dû travailler fort pour trouver une solution permettant d'adopter les ordres du jour à une étape ultérieure. Il a réitéré sa proposition sur la voie à suivre, mais la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine ont maintenu leur opposition.

Les Tuvalu ont demandé que le Président du SBI statue sur la manière d'aborder la question. Le Président Chruszczow a fait observer que les règles de procédure ne permettent pas de recourir au vote et que les décisions du SBI doivent être prises par consensus. Le G-77/Chine a demandé au Président d'appliquer le principe de nécessité pour « rendre une décision sur la voie à suivre », et a ajouté que cette démarche serait considérée comme « une tentative personnelle du Président pour sauver les pays du monde ». Le Président Chruszczow a suspendu brièvement la réunion.

À la reprise de la réunion, la Fédération de Russie a mis l'accent sur l'importance de la transparence, la souveraineté des États et la volonté politique, et a souligné que « les problèmes de procédure constants » au sein de la CCNUCC illustrent le bien-fondé du nouveau point proposé à l'ordre du jour. Le représentant a souligné la nécessité d'examiner les procédures de prise de décision et de préparer une décision de la CdP sur les règles de procédure. Il a déclaré qu'une décision du Président du SBI relative à l'ordre du jour prise sur la base du principe de nécessité « se situerait en dehors de tout cadre juridique », et qu'une adoption de l'ordre du jour sans consensus serait une « violation flagrante » des règles de procédure.

Le Président du SBI, Chruszczow, a pris acte de l'absence de consensus sur l'adoption de sa proposition et a déclaré qu'« il n'existe aucun moyen de démarrer les travaux du SBI ». Soulignant la nécessité de transparence et d'ouverture, ainsi que la confiance dans le processus et l'appropriation de ce dernier par les Parties, il a déclaré que le Président est au service des Parties et qu'« il appartient aux Parties de sauver le monde ».

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a reconnu que les dernières heures de la CdP 18 se sont déroulées dans un contexte que « tout le monde aurait préféré avoir évité ». Elle a fait remarquer qu'un tel contexte n'est pas propice au droit des Parties à faire entendre toutes

leurs revendications. Figueres a déclaré que bien que toutes les Parties aient exprimé leur volonté d'entreprendre des discussions sur la prise de décision, y compris dans un cadre non-officiel, ces discussions ne pourront pas avoir lieu si l'ordre du jour n'est pas adopté, et le SBI ne pourra pas non plus commencer ses délibérations. Elle a exprimé l'espoir que la prochaine fois que les Parties se réuniront pour examiner les travaux du SBI, les délibérations pourront commencer dans un esprit différent, avec des Parties animées par la poursuite de la réalisation en temps voulu de l'objectif ultime de la Convention.

Le Président du SBI, Chruszczow, a informé les Parties que la plénière du SBI reprendrait le vendredi 14 juin pour la clôture de la session.

Forum SBI/SBSTA sur les mesures de riposte: Les ateliers du Forum sur les mesures de riposte, qui étaient animés par le Président du SBSTA, Richard Muyungi, et le Président du SBI, Tomasz Chruszczow, se sont tenus du 4 au 6 juin. Le mardi 4 juin, les participants ont échangé leurs expériences et points de vue sur les possibilités de diversification et de transformation économiques. Les discussions ont porté sur les recommandations éventuelles, les questions commerciales et les subventions. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12571f.html>

Le mercredi 5 juin, les participants ont discuté de la transition équitable pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12572f.html>

Le jeudi 6 juin, les délégués ont abordé l'évaluation et l'analyse des impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12573f.html>

Le vendredi 7 juin, les participants ont examiné la modélisation économique et les tendances socio-économiques. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12574f.html>

Forum de Durban sur le renforcement des capacités: Le Forum de Durban sur le renforcement des capacités, co-animé par Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a eu lieu les 4 et 6 juin. Les participants ont entendu des exposés et débattu du renforcement des capacités pour: l'atténuation, l'adaptation et les liens entre les questions de genre et les changements climatiques. Pour plus de détails, voir aux adresses suivantes: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12571f.html> et <http://www.iisd.ca/vol12/enb12573f.html>

Dialogue sur la mise en œuvre du Programme de travail de Doha relatif à l'Article 6 de la Convention: Le Dialogue sur la mise en œuvre du Programme de travail de Doha relatif à l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public), co-animé par Adriana Valenzuela (République dominicaine) et Richard Merzian (Australie) s'est tenu les 10 et 11 juin 2013. Pour plus de détails, voir aux adresses suivantes: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12576f.html> et <http://www.iisd.ca/vol12/enb12577f.html>

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture du SBI a eu lieu le vendredi 14 juin. Rappelant que les Parties n'ont pas été en mesure d'adopter l'ordre du jour, le Président du SBI, Chruszczow, a rappelé aux Parties: « ce processus vous appartient et vous êtes les seules à pouvoir y apporter des solutions ». Il a appelé les Parties à des échanges

d'idées sur la manière de se présenter à Varsovie, disposées à obtenir des résultats sur tous les points de l'ordre du jour, en particulier les points sur lesquels l'on s'attend à des « résultats décisifs ».

Les organisations observatrices ont été les premières à faire des déclarations de clôture. Le Réseau Action Climat (CAN) a exprimé sa déception face à cette opportunité manquée de renforcer l'action. Soulignant la nécessité de progrès sur la question des pertes et dommages, le représentant a déclaré que les communautés locales souffrent quotidiennement dans toute l'Allemagne, l'Europe et dans le monde. LDC Watch a exhorté les Parties à œuvrer ensemble et de manière constructive pour l'établissement d'un mécanisme international chargé du traitement des pertes et dommages. Les ONG des jeunes ont rappelé aux Parties: « nous ne sommes pas ici pour discuter de ce qui est politiquement faisable, mais de ce qui est scientifiquement nécessaire ». La représentante a lancé une exhortation: « soyez solidaires avec vos enfants, même si à la table des négociations vous êtes incapables ou peu disposés à les soutenir personnellement ».

Le G-77/Chine s'est dit « profondément déçu » que le SBI n'ait pas été en mesure de commencer ses travaux en raison d'un désaccord sur l'ordre du jour. Le représentant a déclaré que « ce n'est pas le moment de la réprobation ou des accusations » mais de réfléchir ensemble sur les processus de prise de décision de la CCNUCC, et a souligné la nécessité de cohérence et de clarté dans l'interprétation des règles de procédure. Il a demandé au Secrétariat, au Président du SBI et aux Parties de résoudre l'impasse dans laquelle se trouve le SBI, avant la SBI 39.

Soulignant que le travail dans le cadre du SBI et du SBSTA est déterminant pour des progrès dans le cadre de l'ADP, l'UE a exprimé sa déception face au manque de progrès dans le cadre du SBI, notamment sur: les pertes et dommages, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et l'Examen 2013-15.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné que les questions de procédure ne doivent pas entraver le travail de fond et a encouragé le Président à transmettre à Varsovie, pour examen, le projet de texte résultant du travail informel effectué au cours de la SBI 38. La représentante a décrit les pertes et dommages comme une « question fondamentale ». Le Mexique, au nom du GIE, a exprimé sa déception par le fait que le SBI n'ait pas été en mesure de mener ses travaux. Le représentant a déclaré que ce qui s'est passé à Bonn « en dit long » sur la nécessité de définir les procédures de prise de décision au sein de la CCNUCC sur la base de la bonne foi et de la coopération, et a exprimé sa volonté de discuter de la question, y compris la proposition afférente relative à l'ordre du jour de la CdP présentée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Mexique visant à amender l'Article 15 de la Convention sur le vote.

Le Népal, au nom des PMA, a exprimé sa déception face à l'incapacité des Parties à démarrer les travaux du SBI à Bonn. Le représentant a souligné les progrès accomplis concernant les plans nationaux d'adaptation (PNA), notamment sur les conseils techniques et l'exposition organisée à Bonn sur les PNA. Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a exprimé sa déception face à l'incapacité de discuter des questions dans le cadre du SBI et a rappelé que le retard dans les négociations entraîne un retard dans la mise en œuvre. Soulignant que ce qui est arrivé

à Bonn crée un précédent qui ne doit pas se répéter, la Colombie, au nom de l'Association des États indépendants de l'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC), a plaidé pour la résolution de la situation dans laquelle le SBI se trouve en ce moment.

La Biélorussie, au nom de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, a déploré le fait que les résultats de la session ne soient pas satisfaisants. Le délégué a souligné que la quasi-totalité des Parties ont reconnu la nécessité de discuter de leur nouveau point proposé à l'ordre du jour pour « mettre un terme aux violations auxquelles nous avons assisté à plusieurs reprises dans le processus de la CCNUCC ». Il a exprimé l'espoir que les Parties utilisent le temps d'ici à Varsovie pour trouver des solutions acceptables pour tous.

Le représentant des Tuvalu a souligné « le comble de l'ironie » dans « l'utilisation de la procédure pour rendre le processus encore pire », démarche qu'il a comparée à un « accident intentionnel de voiture provoqué pour montrer que les ceintures de sécurité ne fonctionnent pas ».

Soulignant le rôle crucial du SBI, l'Australie a exprimé sa déception face à l'absence d'un règlement du différend sur l'ordre du jour du SBI et a soutenu une discussion ouverte sur les questions soulevées. Le représentant a également souligné la nécessité de progrès sur certains points, notamment: les pertes et dommages; la transparence et la clarté; l'examen du Mécanisme pour un développement propre (MDP); les moyens de mise en œuvre et l'Examen 2013-15. Le délégué des États-Unis s'est dit « consterné » par le fait que le SBI n'ait pas pu commencer ses travaux, rappelant toutefois que la question soulevée par la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine est importante. Il a déclaré qu'il est de l'intérêt de toutes les Parties de mettre en place un processus cohérent et qu'il est important que les Parties soient reconnues et écoutées. Il a demandé instamment de trouver un moyen de progresser dans les travaux avant la réunion de Varsovie. Le Japon a déclaré qu'il est déçu par l'absence de débat sur le fond au sein du SBI, notamment sur le budget, les pertes et dommages et les MAAN. Le représentant a demandé d'éviter une situation semblable à Varsovie afin de ne pas compromettre la crédibilité du processus. La Nouvelle-Zélande a fait remarquer qu'un bon processus est d'une importance fondamentale pour le fonctionnement de la CCNUCC et a appelé à la tenue d'un débat ouvert et à une solution avant la réunion de Varsovie.

Dans un message vidéo, Manuel Pulgar-Vidal, Ministre de l'environnement du Pérou, s'est dit confiant que le Pérou peut compter sur le soutien de toutes les Parties pour assurer la réussite de la CdP 20 prévue en 2014. Souhaitant un plein succès au Pérou, le représentant du Venezuela a déclaré que son pays est heureux d'accueillir la pré-CdP.

Le Président du SBI, Chruszczow, a remercié les délégués pour leurs « déclarations constructives, positives et prospectives ». Il a relevé que bien qu'un consensus n'ait pu être atteint sur l'ordre du jour du SBI, à en juger par ce qui a été dit, les Parties « arriveront à Varsovie avec un nouvel esprit de compromis, de confiance, d'ouverture et de compréhension ». Citant Desmond Tutu, il a déclaré: « Les différences ne sont pas destinées à séparer, à aliéner. Nous sommes différents, précisément pour réaliser notre besoin des uns et des autres ». Le Président Chruszczow a clos la SBI 38 à 16h20.

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

La SBSTA 38 a débuté ses travaux le lundi 3 juin, avec Richard Muyungi (Tanzanie) maintenu dans ses fonctions de Président. Les Parties ont adopté l'ordre du jour et convenu de l'organisation des travaux (FCCC/SBSTA/2013/1).

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: Les Fidji, au nom du G-77/Chine, ont souligné, entre autres, que les lignes directrices pour les rapports biennaux de mise à jour doivent s'appuyer sur les systèmes et les capacités nationales existantes, et permettre une utilisation volontaire de la vérification par une tierce partie indépendante au niveau national. L'UE a appelé à des progrès sur tous les points de l'ordre du jour du SBSTA, en particulier l'agriculture en tant que secteur potentiel de progrès aussi bien sur le plan de l'atténuation que de l'adaptation.

La République de Corée, au nom du GIE, a appelé à la prise de décisions sur le cadre pour les différentes approches et sur un nouveau mécanisme fondé sur le marché (NMM) en vue de l'établissement d'une phase pilote lors de la CdP 19. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a appelé à des progrès dans le programme de travail sur les approches de marché et non-fondées sur le marché.

Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a souligné la nécessité de progrès sur le programme de travail de Nairobi (PTN) sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité; et sur le traitement de l'agriculture en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de renforcer la résilience. Le Népal, au nom des PMA, a demandé instamment de mettre l'accent sur, entre autres: des « résultats concrets » sur le PTN; la finalisation des arrangements institutionnels entre le Centre et le Réseau des technologies climatiques (CRTC) et le Comité exécutif de la technologie (CET); et la garantie que la science jouera un rôle dans l'Examen 2013-15.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des nations à forêts tropicales, a appelé à la finalisation des travaux sur: la MRV; les rapports nationaux; et les paiements pour l'action axée sur les résultats. La représentante a appuyé la création d'un comité de REDD+. La Bolivie, au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), a présenté la vulnérabilité comme une « priorité absolue » dans la fourniture de la technologie, du financement et du renforcement des capacités.

La Thaïlande, au nom des pays en développement aux vues similaires (LMDC), a déclaré que le résultat de Doha concernant l'ambition des pays visés à l'Annexe I a été « extrêmement décevant ». Le représentant a souligné que les MAAN ne doivent pas créer de nouvelles obligations pour les pays en développement. Le Chili, au nom de l'AILAC, a appelé à des progrès sur les approches de marché et non-fondées sur le marché. Le représentant de l'Inde, au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (BASIC), a appelé à: des progrès sur les droits de propriété intellectuelle; des discussions sur l'agriculture centrées uniquement sur l'adaptation; et la fourniture par la CdP, des orientations à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et à l'Organisation maritime internationale (OMI).

Le réseau Justice Climatique Maintenant a décrit les mécanismes fondés sur le marché comme écologiquement et socialement imparfaits. Le représentant de CAN a déclaré que les discussions sur le NMM doivent tenir compte de l'intégrité environnementale et a mis en garde contre le double comptage. Le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques a appelé au respect des droits des peuples autochtones sur les forêts et les terres, et à la garantie de leur participation pleine et effective dans toutes les phases de REDD+.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/2, FCCC/SBSTA/2013/INF.1 et FCCC/SBSTA/2013/MISC.2) a été examinée au cours de la plénière du SBSTA le 3 juin, et pendant les consultations informelles co-animées par Donald Lemmen (Canada) et Juan Hoffmaister (Bolivie).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.9), le SBSTA, entre autres:

- s'engage à poursuivre les discussions sur le PTN à la SBSTA 39 sur la base de: l'examen de la portée du PTN par le biais des questions transversales additionnelles, comme convenu dans l'annexe à la Décision 2/CP.11; l'enchaînement des activités et l'implication des intervenants dans les activités liées à l'adaptation; et le développement des liens entre les axes de travail liés à l'adaptation et les organes de la Convention;
- demande au Secrétariat de préparer un document technique avant la SBSTA 39 et d'organiser une réunion d'experts techniques avant la SBSTA 40 sur les meilleures pratiques et outils disponibles pour l'utilisation des connaissances et des pratiques autochtones pour l'adaptation, l'application d'approches sexo-spécifiques, et les outils nécessaires à la compréhension des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation;
- exprime sa volonté de soutenir le Comité de l'adaptation dans la mise en œuvre d'activités pertinentes, par le biais du PTN;
- invite les Parties et les organisations pertinentes à soumettre leurs points de vue au plus tard le 2 septembre 2013 sur la manière d'améliorer la pertinence du PTN; et
- lance son réexamen des domaines de travail du PTN conformément au mandat assigné par la Décision 6/CP.17 sur la base, entre autres, du projet de texte annexé aux conclusions du SBSTA.

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR REDD+:

Cette question a été abordée initialement au cours de la séance plénière le lundi 3 juin. Elle a été reprise dans un groupe de contact et lors de consultations informelles coprésidées par Peter Graham (Canada) et Victoria Tauli-Corpus (Philippines).

Ces discussions ont abouti à un projet de décisions de la CdP 19 portant sur: les modalités pour les systèmes nationaux de surveillance des forêts; le calendrier et la fréquence des présentations de la synthèse des informations sur la manière dont toutes les garanties prévues par la Décision 1/CP.16 sont traitées et respectées; l'examen des causes du déboisement et de la dégradation des forêts. En outre, le texte, ainsi que des éléments pour un projet de décisions éventuel, a été transmis au SBSTA 39 sur: les modalités de la MRV; et les directives et procédures pour l'évaluation technique des points de vue des Parties sur les niveaux de référence des émissions des forêts et/ou les niveaux de référence des forêts.

S'agissant de la **MRV**, les Parties ont exprimé des vues divergentes sur le point de savoir si les informations sur les émissions liées aux forêts devraient être soumises à la consultation et à l'analyse internationales (ICA) ou à un autre type d'évaluation. De nombreux pays en développement ont soutenu que l'ICA doit être appliquée, tandis qu'un certain nombre de pays développés ont souligné la nécessité de s'assurer que les informations fournies sont exactes, transparentes et cohérentes au fil du temps, ce qui pourrait être assuré par d'autres types d'évaluation. Un texte indiquant que les informations présentées sont assujetties à l'ICA est demeuré entre crochets.

Les Parties ont également discuté longuement de l'évaluation technique des informations soumises pour l'estimation des émissions liées aux forêts et du rôle des experts techniques, notamment de l'opportunité de présenter des recommandations et de fournir des éclaircissements. De nombreux délégués ont indiqué que certaines de ces questions devraient être examinées au cours des discussions du SBI sur l'ICA. Les Parties sont parvenues à un accord sur des aspects spécifiques de l'évaluation technique, et sur l'inclusion d'une note de bas de page indiquant que le processus décrit dans le projet de texte ne « vise pas à préjuger des décisions connexes en suspens dans le cadre de l'ICA, y compris les décisions relatives à l'équipe d'experts techniques ». Un certain nombre de pays en développement ont souligné la nécessité de promouvoir le renforcement des capacités et de fournir un soutien pour la MRV.

Les travaux se poursuivront sur la base du texte sur les éléments éventuels d'un projet de décision relatif à la MRV. Au cours de la plénière de clôture, de nombreuses Parties ont exprimé leur volonté de faire des progrès substantiels sur cette question à la CdP 19.

À propos des **lignes directrices pour l'évaluation technique des points de vue sur les niveaux de référence des émissions des forêts et/ou les niveaux de référence des forêts**, les divergences ont porté sur le type de rétroaction que l'évaluation technique pourra fournir aux pays en développement-parties, notamment les possibilités de formuler des recommandations, des suggestions ou des orientations. Un certain nombre de pays en développement ont souligné qu'en principe, l'ICA doit être « non-intrusive ». Les Parties ont également entrepris un examen détaillé des lignes directrices pour l'évaluation technique, et les divergences de vues ont persisté sur le calendrier des différentes étapes du processus de révision, certains privilégiant une approche par étapes qui permettrait d'intégrer les enseignements tirés tout au long de sa mise en œuvre.

S'agissant des informations sur la manière dont les **garanties** doivent être traitées, certaines Parties ont attiré l'attention sur la nécessité des échanges sur les expériences et les meilleures pratiques. Elles ont convenu de demander aux Parties de soumettre leurs points de vue sur cette question et au Secrétariat de les compiler. À propos du **calendrier et de la fréquence** des présentations de la synthèse des informations sur la manière dont les garanties doivent être traitées et respectées, les Parties ont discuté du point de savoir si ces informations doivent être présentées uniquement dans les communications nationales ou aussi dans les rapports biennaux de mise à jour, et certains pays en développement ont rappelé que la communication des rapports biennaux de mise à jour devrait se faire sur une base volontaire.

De nombreuses Parties ont souligné le lien entre la fourniture de ces informations et la réception d'un soutien international pour la mise en œuvre intégrale des mesures axées sur les résultats, mais les Parties ne se sont pas entendues sur une formule pour l'exprimer.

Pour ce qui est du traitement des **causes du déboisement et de la dégradation des forêts**, un certain nombre de pays en développement ont indiqué que les causes doivent être abordées par le biais de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux. Les délégués ont également souligné le caractère unique des situations nationales des pays. Certaines Parties ont fait des observations sur les liens entre les causes du déboisement et l'agriculture, ainsi qu'avec le commerce international.

Les Parties ont convenu de réfléchir à un paragraphe de préambule stipulant que les moyens de subsistance peuvent dépendre d'activités liées aux causes du déboisement et de la dégradation des forêts, et que la lutte contre ces causes peut avoir un coût économique et des implications sur les ressources nationales. Au cours de la séance plénière de clôture du SBSTA, les Tuvalu ont souligné que la référence aux « moyens de subsistance » ne doit pas être interprétée de manière à signifier que les peuples autochtones sont les causes du déboisement, mais au contraire, qu'ils pourraient être les victimes des causes du déboisement et de la dégradation des forêts. Soutenu par les Philippines, le représentant a appelé à la résolution de cette ambiguïté lors de la CdP 19. Le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques a souligné que les moyens de subsistance traditionnels ne sont pas liés aux causes du déboisement, mais ont au contraire contribué aussi bien à l'adaptation aux changements climatiques qu'à leur atténuation.

Les Parties ont également examiné les **avantages non-liés au carbone** tel que requis par la CdP 18. Certains pays en développement ont souligné le potentiel de l'examen de la rémunération des avantages non-liés au carbone. D'autres ont souligné les difficultés à évaluer les avantages non-liés au carbone, tandis que certaines organisations internationales, telles que la Convention sur la diversité biologique, sont en train d'examiner cette question. Les Parties ont finalement convenu d'organiser des activités pour explorer davantage la question et fournir des éclaircissements, notamment en demandant aux Parties de soumettre leurs points de vue à ce sujet.

Pour ce qui est des **approches non-fondées sur le marché**, les Parties ont convenu qu'il faudrait davantage de clarté sur la question et ont décidé de demander aux intéressés de soumettre leurs points de vue, et de tenir un atelier, sous réserve de la disponibilité de ressources.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.12, Add.1, 2 et 3), le SBSTA:

- décide de recommander un projet de décision sur les modalités pour les systèmes nationaux de surveillance des forêts, pour adoption par la CdP 19;
- s'engage à poursuivre ses travaux sur les orientations méthodologiques pour la MRV sur la base des éléments contenus dans l'Annexe I aux conclusions, pour un éventuel projet de décision, dans le but d'achever ce travail à la SBSTA 39; et

- s'engage à poursuivre ses travaux sur les directives pour l'évaluation technique des niveaux de référence d'émissions des forêts proposés et/ou les niveaux de référence des forêts, sur la base des éléments contenus dans l'Annexe II aux conclusions, dans le but d'achever ce travail à la SBSTA 39.

S'agissant des garanties, le SBSTA:

- encourage les pays en développement à accumuler les expériences et les meilleures pratiques;
- invite les pays en développement à soumettre, avant le 24 septembre 2014, leurs vues sur les expériences et les enseignements tirés et prie le Secrétariat de compiler les points de vue pour examen à la SBSTA 41;
- invite les Parties et les observateurs à soumettre, avant le 24 septembre 2014, leurs vues sur le type d'informations provenant des systèmes pour la fourniture des informations sur la manière dont les garanties sont abordées, et prie le Secrétariat de les compiler, pour examen à la SBSTA 41;
- décide de recommander un projet de décision sur le calendrier et la fréquence des présentations de la synthèse des informations sur la manière dont toutes les garanties sont traitées et respectées, pour adoption par la CdP 19; et
- accepte d'examiner, à la SBSTA 41, la nécessité de nouvelles orientations.

À propos des causes du déboisement et de la dégradation des forêts, le SBSTA:

- reconnaît l'importance de la coordination intersectorielle dans le cadre de l'élaboration des stratégies nationales ou plans d'action, dans la lutte contre les causes du déboisement et de la dégradation des forêts;
- reconnaît en outre que la coopération internationale peut contribuer à résoudre les causes; et
- décide de recommander un projet de décision pour examen par la CdP 19.

S'agissant des approches non-fondées sur le marché, le SBSTA:

- constate que les approches non-fondées sur le marché, telles que les approches conjointes concernant l'atténuation et l'adaptation pour la gestion intégrée et durable des forêts jouent un rôle important dans le soutien à la mise en œuvre des activités visées dans la Décision 1/CP.16, paragraphe 70;
- prend note en outre du besoin de clarté sur les types de ces approches, et de la relation entre cette question et la fourniture d'un soutien adéquat et prévisible, notamment des ressources financières;
- invite les Parties et les observateurs à soumettre, au plus tard le 26 mars 2014, leurs vues sur les orientations méthodologiques pour les approches non-fondées sur le marché, et prie le Secrétariat de compiler ces points de vue et d'organiser un atelier en session lors de la SBSTA 40; et
- décide de poursuivre l'examen des orientations méthodologiques à la SBSTA 40.

Pour ce qui est des avantages non-liés au carbone, le SBSTA: prend note des travaux en cours sur cette question dans le cadre d'autres organisations et conventions internationales; convient du besoin de clarté sur les types d'avantages non-liés au carbone et sur les questions méthodologiques associées; invite les Parties et les observateurs à soumettre leurs points de vue au plus tard le 26 mars 2014; et prie le Secrétariat de les compiler en vue de l'examen par la SBSTA 40.

La décision contient deux annexes, l'une sur les éléments d'un éventuel projet de décision portant sur les modalités de la MRV, et l'autre sur les éléments d'un éventuel projet de décision portant sur les lignes directrices et les procédures pour l'évaluation technique des points de vue des Parties sur les niveaux de référence des émissions des forêts proposés et/ou les niveaux de référence des forêts.

COORDINATION DE L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX MESURES D'ATTÉNUATION DANS LE SECTEUR FORESTIER, Y COMPRIS LES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS: Cette question (FCCC/SB/2013/MISC.3 et Add.1) a été initialement abordée par le SBSTA le lundi 3 juin.

Le représentant des États-Unis a indiqué que la CdP à Doha a requis uniquement les points de vue des Parties et un atelier sur cette question, tandis que le Guyana a déclaré que la CdP a demandé « un processus, et pas seulement un atelier ». Un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA, coprésidé par Madeleine Diouf (Sénégal) et Keith Anderson (Suisse), a été établi. Toutefois, il n'y a pas eu de négociation, étant donné que le SBI n'est pas parvenu à un accord sur son ordre du jour.

Un atelier a été organisé sur cette question le vendredi 7 juin. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12574f.html>.

TECHNOLOGIE: Cette question (FCCC/SB/2013/INF.5) a été brièvement abordée par le SBSTA le 3 juin et reprise par la suite dans un groupe de contact et au cours des consultations informelles coprésidées par Majid Al Suwaidi (Émirats arabes unis) et Stig Sverrengsen (Norvège).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.11), le SBSTA, entre autres:

- félicite le PNUE, en tant qu'hôte du Centre des technologies climatiques (CTC), d'avoir pris des dispositions pour lancer rapidement les travaux du CTC, notamment d'avoir convoqué la première réunion du Conseil consultatif du CRTC;
- encourage le Conseil consultatif du CRTC à présenter son rapport sur les modalités et procédures du CRTC et de son Conseil consultatif, en vue d'une prise de décision à la CdP 19;
- demande au Conseil consultatif du CRTC, lors de l'élaboration de ces modalités et procédures, de prendre en compte: les Décisions 1/CP.16, par. 120 et 123, 2/CP. 17, par. 135 et 2/CP.17, Annexe VII; et la cohérence et la synergie au sein du Mécanisme technologique conformément à la Décision 1/CP.18, par. 59;
- se félicite des nominations par les Parties, de leurs entités nationales désignées (END), souligne le rôle crucial des END dans le fonctionnement du CRTC et encourage les Parties qui n'ont pas encore désigné leurs END à le faire d'urgence; et
- demande au Conseil consultatif du CRTC, lors de l'élaboration des modalités et procédures du CRTC, de consulter les intervenants, en particulier les END, sur: la manière dont l'assistance technique peut être fournie aux END pour les demandes provenant des pays en développement; et la manière dont l'interaction fonctionne entre le CTC, les END et le CRTC.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE:

Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.4, FCCC/SBSTA/2013/MISC.5 et Add.1, et FCCC/SBSTA/2013/MISC.6 et Adds 1-2) a été examinée par le SBSTA, le 3 juin. Elle a ensuite été reprise au cours des consultations informelles menées par Christopher Moseki (Afrique du Sud) et Christiana Textor (Allemagne).

Le Dialogue du SBSTA sur la recherche s'est tenu le 4 juin. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12571f.html>

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.2), le SBSTA, entre autres:

- souligne l'importance du rôle du renforcement des capacités et encourage l'intensification des efforts pour un niveau plus élevé de participation des scientifiques des pays en développement;
- invite les Parties à soumettre leurs points de vue sur les sujets, pour examen à la SBSTA 40;
- prend note d'une disponibilité et d'une visibilité accrues de l'information scientifique sur le site internet de la CCNUCC et demande au Secrétariat de présenter un rapport sur ce travail à la SBSTA 40;
- prend note des points de vue des Parties sur le contenu d'un atelier qui se tiendra au cours de la SBSTA 39 sur les aspects techniques et scientifiques des écosystèmes dotés de réservoirs à haute teneur en carbone qui ne sont pas traités sous d'autres points de l'ordre du jour, notamment les écosystèmes marins et côtiers, dans un contexte plus large d'efforts d'atténuation et d'adaptation; et
- demande au Secrétariat de préparer un rapport sur l'atelier avant la SBSTA 40.

MESURES DE RIPOSTE: Forum et programme de travail:

Le SBSTA a initialement abordé cette question (FCCC/SB/2013/INF.2, INF.3 et INF.4.) le 3 juin. Il n'a pas été possible d'établir un groupe de contact conjoint SBSTA/SBI sur cette question, le SBI n'ayant pas été en mesure d'adopter son ordre du jour.

Quatre ateliers tenus pendant le forum, coprésidés par le Président du SBSTA, Muyungi, et le Président du SBI, Chruszczow, ont eu lieu et leur résumé est présenté plus haut dans la section consacrée au SBI (voir à la page 5).

Article 2.3 du Protocole (effets défavorables des politiques et des mesures): Les Parties étaient en désaccord sur l'opportunité d'examiner cette question en parallèle avec le point de l'ordre du jour sur les mesures de riposte. Le rapport de la session indique que le SBSTA et le SBI poursuivront leurs consultations sur la manière d'aborder la question à leur 39^e session.

AGRICULTURE: Ce point a été examiné pour la première fois par le SBSTA le 3 juin, et par la suite dans un groupe de contact coprésidé par Hans Åke Nilsagård (Suède) et Esther Magambo (Kenya).

Les discussions ont porté sur les éléments d'un projet de décision de la CdP. De nombreux pays en développement ont mis l'accent sur les responsabilités communes mais différenciées (RCMD), l'adaptation et les moyens de mise en œuvre, et certains pays ont demandé la tenue d'ateliers sur certaines de ces

questions. Certains pays développés ont déclaré que leur objectif est de fournir aux agriculteurs l'accès à la science et à des conseils technologiques dans le but d'améliorer la résilience, la productivité et l'efficacité, et un pays développé a demandé instamment l'inclusion des mesures d'atténuation.

Après l'examen d'un projet de texte de décision initial, et avec la production par certaines Parties de textes supplémentaires, aucun consensus n'a pu être atteint sur la question d'annexer un projet de texte de décision aux conclusions du SBSTA. L'Australie a suggéré que si l'on ne parvenait pas à un accord sur la question, les Parties pourraient envisager la tenue d'un atelier lors de la CdP 19 sur les domaines de convergence, à savoir l'adaptation et les co-avantages. L'Égypte, au nom du G-77/Chine, a proposé un atelier en session à Varsovie et la soumission de points de vue sur « l'adaptation et les co-avantages supplémentaires », proposition que beaucoup de Parties ont appuyée.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.20), le SBSTA, entre autres, invite les Parties et les organisations observatrices à soumettre leurs points de vue au plus tard le 2 septembre 2013 sur l'état actuel des connaissances scientifiques concernant la manière d'améliorer l'adaptation de l'agriculture aux impacts des changements climatiques, tout en favorisant le développement rural, le développement durable et la productivité des systèmes agricoles et la sécurité alimentaire dans tous les pays, en particulier les pays en développement. Cette démarche devra prendre en compte la diversité des systèmes agricoles et les différences d'échelle, ainsi que les co-avantages éventuels de l'adaptation.

Le SBSTA demande également au Secrétariat d'organiser un atelier en session à la SBSTA 39 sur les mêmes questions et de préparer un rapport sur l'atelier pour examen à la SBSTA 40.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales des pays développés, y compris l'examen des inventaires nationaux: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/INF.2) a d'abord été examinée par le SBSTA le 3 juin puis reprise par la suite dans un groupe de contact présidé par Riitta Pipatti (Finlande) et Qiang Liu (Chine).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.10), le SBSTA, entre autres:

- demande aux examinateurs principaux de discuter des options pour améliorer la rentabilité, l'efficacité et l'aspect pratique du processus d'examen;
- conclut que l'examen des communications nationales doit être mené en parallèle avec l'examen des rapports biennaux de la même année et décide que la même information ne sera examinée qu'une seule fois;
- prend note des préoccupations des Parties qui sont des petites économies concernant le format des examens, et accepte que d'autres discussions sur le format et la combinaison spécifiques des examens seront organisées lors d'un atelier en octobre 2013;
- conclut que l'éventualité de compléter les équipes d'experts de l'examen avec un groupe permanent d'experts, ou d'introduire des frais de service pour les experts de l'examen, pourrait être explorée;

- identifie deux alternatives à la description détaillée et à la restructuration du travail sur la révision des directives pour l'examen: une révision des directives pour l'examen des communications nationales, des rapports biennaux et des inventaires de GES prévoyant que la structure et les éléments des directives pour l'examen comprendront une approche générale et des exigences spécifiques; ou que les directives pour l'examen des communications nationales, des rapports biennaux et des inventaires de GES doivent comprendre trois directives distinctes pour l'examen;
- invite les Parties à soumettre leurs points de vue au plus tard le 15 juillet 2013 sur, entre autres, la portée, la structure, le calendrier, le schéma et la publication des rapports d'examen, et des vues précises sur les éléments clés des directives pour l'examen des communications nationales et des rapports biennaux;
- souligne l'importance de la formation pour l'examen, en particulier des experts des pays en développement, et demande au Secrétariat de commencer l'élaboration de nouveaux matériels et procédures de formation, qui seront présentés à la SBSTA 39; et
- demande au Secrétariat de revoir le formulaire de mise en candidature d'experts pour l'inscription au fichier des experts de la CCNUCC, et d'informer les Parties de tous les changements.

Lignes directrices générales concernant la MRV au niveau national des MAAN entreprises par les pays en développement: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.7 et Add.1) a été abordée par le SBSTA le 3 juin, et par la suite examinée dans un groupe de contact coprésidé par Qiang Liu (Chine) et Sarah Kuen (Belgique). Lors de ces réunions, les pays en développement-parties ont indiqué leur soutien pour des directives générales qui s'appuient sur les systèmes et les capacités nationales existantes, alors que certains pays développés-parties ont suggéré l'identification des éléments des lignes directrices.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.19), le SBSTA:

- prend note des points de vue des Parties;
- lance le processus d'élaboration des lignes directrices et convient de poursuivre ce processus à la SBSTA 39 sur la base des éléments des lignes directrices générales contenues dans l'annexe aux conclusions du SBSTA, sans préjuger de l'emplacement de ces éléments dans le projet de décision ou projet de lignes directrices; et
- rappelle qu'il transmettra le projet de lignes directrices à la CdP 19.

Révision des directives de la CCNUCC pour l'établissement des rapports sur les inventaires annuels des Parties visées à l'Annexe I: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.14 et Add.1) a été initialement abordée par le SBSTA le 3 juin et reprise par la suite dans un groupe de contact présidé par Riitta Pipatti (Finlande) et Chebet Maikut (Ouganda).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.15), le SBSTA, entre autres:

- poursuit son travail sur le projet de directives de la CCNUCC pour les inventaires des Parties visées à l'Annexe I, y compris les tableaux du format commun de présentation (CRF), et s'engage à poursuivre ses discussions à la SBSTA 39, dans le but de transmettre un projet de décision à la CdP 19;
- reconnaît la nécessité d'examiner à la SBSTA 39, les rapports établis sur les émissions de CO₂ liées à la production d'ammoniac et à l'application de l'urée, et des lignes directrices supplémentaires sur les zones humides, et invite les Parties à soumettre leurs points de vue sur ces questions;
- prend note que l'achèvement du CRF Reporter au plus tard en juin 2014 est essentiel puisque les Parties devront l'utiliser pour la présentation de leurs inventaires nationaux en 2015, et prie le Secrétariat de poursuivre la mise à jour de Reporter, afin qu'il soit mis à la disposition des Parties pour les essais au cours du quatrième trimestre de 2013; et
- prend note qu'il peut y avoir des différences dans les rapports sur les émissions/absorptions liées aux produits ligneux récoltés résultant d'autres approches utilisées pour évaluer la contribution de ces produits aux émissions/absorptions annuelles, et s'engage à poursuivre les discussions sur cette question à la SBSTA 39.

Interface des données relatives aux gaz à effet de serre:

Cette question a d'abord été abordée par le SBSTA le 3 juin et débattue par la suite dans un groupe de contact présidé par Chia Ha (Canada).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.4), le SBSTA, entre autres:

- reconnaît la nécessité d'apporter des modifications à l'interface si la CdP 19 adopte les modifications apportées aux directives pour l'établissement des inventaires nationaux de l'Annexe I; et
- convient d'examiner plus à fond l'élaboration de l'interface des données relatives aux GES à la SBSTA 39.

Émissions provenant des carburants utilisés dans

l'aviation internationale et le transport maritime: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.15) a initialement été examinée par la plénière du SBSTA le 3 juin, et au cours des consultations informelles menées par le Président du SBSTA, Muyungi.

L'OMI a indiqué que les mesures d'efficacité énergétique obligatoires pour les nouveaux navires sont entrées en vigueur récemment. Plusieurs pays en développement ont souligné les éléments qui devront guider l'OACI et l'OMI dans le traitement des émissions provenant de l'aviation internationale et du transport maritime, notamment: l'Article 2.2 du Protocole (réductions des émissions des Parties visées à l'Annexe I attribuables au transport international); le respect du principe de RCMD; et la reconnaissance de la distinction juridique entre les obligations des pays développés et celles des pays en développement. La Chine a ajouté que les mécanismes de marché ne doivent pas lier les mesures unilatérales et les processus multilatéraux. Le Japon a souligné que la décision de l'OMI sur la coopération technique stipule que les Parties sont « conscientes » des RCMD et s'opposent à l'application du principe de RCMD aux navires en raison de la complexité de l'administration juridique de ceux-ci. L'Australie a déclaré

que l'OACI et l'OMI ont leurs propres principes et dispositions. Singapour a demandé aux « organismes les plus compétents » de développer des mesures pour limiter les émissions et soutenir la croissance dans ces secteurs.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.18), le SBSTA prend note des informations communiquées par l'OACI et l'OMI sur leurs travaux en cours visant à réduire les émissions de leurs secteurs respectifs. Le SBSTA invite l'OACI et l'OMI à continuer à faire rapport à ses futures sessions.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE: Conséquences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques liées Protocole, y compris les Articles 5 (systèmes nationaux), 7 (inventaires de GES) et 8 (examen par des experts): Cette question (FCCC/SBSTA/2013/INF.3, FCCC/SBSTA/2013/MISC.1 et Adds 1-2) a été examinée par la plénière du SBSTA le 3 juin, et par la suite dans un groupe de contact et au cours des consultations informelles coprésidées par Nagmeldin Elhassan (Soudan) et Anke Herold (Allemagne).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.17), le SBSTA, entre autres:

- prend note de la nécessité d'importants progrès à accomplir en 2013 sur: les références au calcul des quantités attribuées et la première période d'engagement; les modalités de mise en œuvre en ce qui a trait aux tableaux en format électronique standard régissant les reports, les comptes de réserve des excédents des exercices antérieurs, l'Article 3.7 ter du Protocole, l'établissement des rapports sur la part des fonds et l'amélioration des ambitions; et la clarification des exigences d'établissement de rapports pour les Parties visées à l'Annexe I qui n'ont pas pris d'engagement pour la deuxième période d'engagement;
- invite les Parties à soumettre leurs points de vue, en particulier, sur les modifications proposées aux tableaux du CRF pour l'établissement des rapports sur les activités de l'UTCATF au cours de la deuxième période d'engagement;
- demande au Secrétariat de préparer un projet de tableaux de CRF et de mettre à jour le document technique figurant dans FCCC/TP/2012/6; et
- s'engage à poursuivre les discussions à la SBSTA 39, dans le but de préparer les projets de décisions de la CdP/RdP 9, sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe aux conclusions du SBSTA.

UTCATF au titre des Articles 3.3 du Protocole (boisement, reboisement et déboisement) et 3.4 (activités additionnelles) et dans le cadre du MDP: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.8 et Add.1) a été abordée par la plénière du SBSTA, le lundi 3 juin, et dans un groupe de contact et au cours de consultations informelles coprésidées par Marcelo Rocha (Brésil) et Lucia Perugini (Italie).

Les discussions ont porté entre autres sur: une comptabilité plus complète des émissions anthropiques; les activités additionnelles éventuelles de l'UTCATF au titre du MDP; et les modalités et procédures d'application de la notion d'additionnalité. Les Parties ont convenu de la nécessité de poursuivre les discussions sur ces questions.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.5), le SBSTA:

- prend note des vues communiquées par les Parties et les observateurs sur les questions relatives à l'UTCATF;
- décide de poursuivre à la SBSTA 39, l'examen des questions relatives à une comptabilité plus complète des émissions anthropiques par leurs sources, et de l'absorption par les puits résultant de l'UTCATF;
- décide de poursuivre l'examen des questions relatives aux modalités et procédures pour les activités additionnelles possibles de l'UTCATF dans le cadre du MDP et des procédures pour d'autres approches pour faire face au risque de non-permanence dans le cadre du MDP, à la SBSTA 39, et invite les Parties à soumettre leurs points de vue au plus tard le 2 septembre 2013;
- demande au Secrétariat d'organiser un atelier pour aborder les activités additionnelles éventuelles de l'UTCATF; et
- décide de poursuivre à la SBSTA 39, l'examen des questions relatives aux modalités et procédures d'application de la notion d'additionnalité, et invite les Parties et les observateurs à soumettre leurs points de vue au plus tard le 2 septembre 2013.

Terres forestières dont le sol est épuisé dans le cadre du MDP: Cette question a d'abord été examinée par la plénière du SBSTA le lundi 3 juin. Elle a également été abordée dans un groupe de contact et lors de consultations informelles présidées par Eduardo Sanhueza (Chili).

Les discussions ont porté notamment sur les implications d'une éventuelle révision de l'admissibilité des terres comme activités du projet de boisement et de reboisement du MDP au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.14), le SBSTA invite les Parties à soumettre leurs points de vue au plus tard 19 février 2014, sur les implications d'une éventuelle révision de l'admissibilité des terres comme activités du projet de boisement et de reboisement du MDP au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, et prie le Secrétariat de compiler les observations pour examen par la SBSTA 40.

Mécanismes de marché et mécanismes non-fondés sur le marché relevant de la Convention: Le 3 juin, le SBSTA a ouvert le débat sur toutes les questions relatives aux mécanismes de marché et mécanismes non-fondés sur le marché.

Au cours de la séance plénière de clôture du SBSTA le 14 juin, le délégué des Philippines, soutenu par le Venezuela, la Bolivie, Cuba, le Nicaragua et l'Inde, a souligné dans ses observations sur les ateliers convenus lors de la SBSTA 38 sur les mécanismes de marché et non-fondés sur le marché, la nécessité: d'une représentation et d'un soutien équilibrés pour assurer la participation effective des pays en développement-parties; d'un traitement équilibré des questions ayant trait au choix des thèmes et à la sélection des conférenciers; de transparence; et d'ateliers ouverts à toutes les Parties et tenus immédiatement après les sessions officielles, afin d'éviter les chevauchements.

Cadre pour différentes approches (CDA): Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.11, Add.1 et MISC.16) a été abordée initialement par la plénière du SBSTA le 3 juin. Elle a été reprise dans un groupe de contact et lors de consultations informelles coprésidées par Giza Gaspar Martins (Angola) et Martin Cames (Allemagne).

Les discussions ont porté sur: le rôle du CDA, notamment ses liens avec d'autres questions pertinentes relevant de la Convention et de ses instruments; la conception technique du CDA, y compris la manière dont ses éléments peuvent être élaborés; et d'autres mesures.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.6), le SBSTA, entre autres: accepte de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 39; invite les Parties et les observateurs à soumettre leurs points de vue sur le rôle et la conception technique du CDA; et demande au Secrétariat d'organiser un atelier sur le même sujet avant la SBSTA 39, et d'assurer une large participation des pays en développement et des pays développés.

Approches non-fondées sur le marché: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.12, Add.1 et MISC.13) a été abordée initialement au cours de la plénière du SBSTA le 3 juin. Elle a par la suite été examinée dans un groupe de contact et au cours de consultations informelles coprésidées par Eduardo Sanhueza (Chili) et Nataliya Kushko (Ukraine).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.7), le SBSTA, entre autres: s'engage à poursuivre l'examen des approches non-fondées sur le marché à la SBSTA 39; invite les Parties et les observateurs à soumettre leurs vues sur les éléments du programme de travail, ainsi que des exemples concrets d'approches non-fondées sur le marché; et demande au Secrétariat d'organiser un atelier sur les approches non-fondées sur le marché avant la SBSTA 39, et d'assurer une large participation des pays en développement et des pays développés.

Nouveau mécanisme de marché (NMM): Cette question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.9 et Adds 1-2, et FCCC/SBSTA/2013/MISC.10) a été abordée pour la première fois au cours de la plénière du SBSTA le 3 juin. Elle a ensuite été reprise dans un groupe de contact et lors des consultations informelles du SBSTA coprésidées par Collin Beck (Îles Salomon) et Laurence Mortier (Suisse).

Les Parties ont examiné: le rôle du NMM, notamment ses liens avec d'autres questions pertinentes relevant de la Convention et de ses instruments; la conception technique du NMM, y compris la manière dont ses éléments éventuels peuvent être insérés dans les modalités et procédures; et d'autres mesures.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.8), le SBSTA convient, entre autres: de poursuivre l'examen du NMM et d'organiser des discussions à la SBSTA 39 sur le rôle et la conception technique du NMM; d'inviter les Parties et les observateurs à soumettre leurs points de vue sur le rôle et la conception technique du NMM; et de demander au Secrétariat d'organiser un atelier sur le rôle et la conception technique du NMM avant la SBSTA 39, et d'assurer une large participation des pays en développement et des pays développés.

EXAMEN 2013-15: La Décision 1/CP.18 a invité le SBSTA et le SBI à mettre sur pied un groupe de contact conjoint et a engagé un dialogue structuré entre experts sur cette question.

Au cours de la séance plénière d'ouverture du SBSTA, le 3 juin, les Parties ont convenu d'examiner cette question en parallèle avec le point de l'ordre du jour du SBI sur l'Examen 2013-2015, et de mettre sur pied un groupe de contact conjoint coprésidé par Gertraud Wollansky (Autriche) et Leon Charles (Vanuatu). Le groupe ne s'est pas réuni puisque le SBI n'est pas parvenu à un accord sur son ordre du jour.

Un atelier en session a eu lieu le 5 juin dans le cadre du dialogue structuré entre les experts de l'Examen 2013-15, co-animé par Zhou Ji (Chine) et Andreas Fischlin (Suisse). Les délégués ont examiné la pertinence de l'objectif global à long terme à la lumière de l'objectif ultime de la Convention et de l'ensemble des progrès accomplis vers sa réalisation, y compris l'examen de la mise en œuvre des engagements relevant de la Convention. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: www.iisd.ca/vol12/enb12572f.html

Les co-animateurs Ji et Fischlin ont également mené des consultations bilatérales avec les groupes de négociation. Le prochain dialogue structuré entre experts se tiendra en parallèle avec la SBSTA 39, où se poursuivra l'examen de cette question.

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA CLARIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DES PAYS DÉVELOPPÉS DANS TOUS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES: Cette

question (FCCC/SBSTA/2013/MISC.3 et Add.1) a été brièvement examinée par la plénière du SBSTA le 3 juin. Elle a été reprise dans un groupe de contact coprésidé par Karine Hertzberg (Norvège) et Brian Mantlana (Afrique du Sud).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.13), le SBSTA, entre autres: lance le programme de travail; se félicite de l'échange d'informations organisé au cours de l'événement en session sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions des pays développés dans tous les secteurs économiques; et décide de poursuivre l'examen de la question à la SBSTA 39, dans le but de présenter un rapport sur les progrès accomplis à la CdP 19.

ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Cette question a été abordée initialement au cours de la plénière du SBSTA le 3 juin. Elle a par la suite été reprise pendant les consultations informelles coprésidées par George Wamukoya (Swaziland) et Mikhail Ginarskiy (Fédération de Russie).

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.3), le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la SBSTA 40, en prenant en considération les meilleures informations scientifiques disponibles sur l'atténuation, en particulier les informations provenant du GIEC et celles relatives aux travaux en cours dans d'autres organes de la Convention sur les questions connexes.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: Cette question (FCCC/SBSTA/2013/INF.4) a été abordée initialement au cours de la plénière du SBSTA le 3 juin. Le Président du SBSTA, Muyungi, a préparé les conclusions en concertation avec les parties intéressées.

Conclusions du SBSTA: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2013/L.16), le SBSTA, entre autres: prend note des activités et des efforts de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour faire avancer la mise en œuvre de mesures visant à remédier aux problèmes climatiques; réaffirme l'importance de l'implication du Secrétariat auprès d'autres organisations intergouvernementales; et encourage le Secrétariat à demander le soutien, le cas échéant, des organisations internationales compétentes et à travailler en partenariat avec ces dernières à la mise en œuvre effective de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La séance plénière de clôture du SBSTA s'est tenue le vendredi 14 juin et a adopté le rapport de la réunion (FCCC/SBSTA/2013/L.1).

Les Fidji, au nom du G-77/Chine, ont salué les travaux sur, entre autres, le PTN et ont appelé à l'adoption de mesures d'adaptation concrètes sur le terrain. Le représentant a réaffirmé la nécessité d'examiner les mesures de riposte, et a préconisé la tenue de discussions sur les mesures unilatérales. S'agissant de l'agriculture, il a souligné que l'accent doit demeurer sur l'adaptation et a rappelé l'importance des principes de la Convention, notamment le principe de RCMD.

L'UE a salué les conclusions sur le PTN, l'agriculture et REDD+. Le représentant a également cité le travail important effectué sur le programme de travail pour la clarification des engagements, mais a souligné que sans travail sur la diversité des MAAN dans le cadre du SBI, il n'est pas possible « d'avoir un tableau complet de la situation ». Il a appelé à la finalisation à Varsovie, des règles qui devront régir la mise en œuvre des Articles 5, 7 et 8 du Protocole au cours de la deuxième période d'engagement.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a salué les résultats obtenus sur, entre autres, la technologie, la MRV, l'agriculture et le PTN. Au sujet de REDD+, la représentante a remercié les délégués d'avoir « été à la hauteur des défis d'un ordre du jour chargé ».

La République de Corée, au nom du GIE, a accueilli favorablement les progrès accomplis et les nouvelles idées sur les marchés, notamment les MAAN génératrices de crédits et, citant l'expérience des membres du GIE avec les mécanismes de flexibilité du Protocole, a déclaré que ces outils pourraient améliorer l'ambition avant et après 2020. Le représentant s'est félicité des références aux petits États-parties visés à l'Annexe I et au double examen, qu'il faudra éviter, des mêmes informations présentées dans les communications nationales et dans les rapports biennaux.

Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a salué, « une avancée sur l'agriculture, après cinq années d'impasse ». À propos du PTN, la représentante a attiré l'attention sur les plans pour la préparation d'un document technique sur les connaissances autochtones et traditionnelles. S'agissant de REDD+, elle a préconisé l'examen à Varsovie, de la coordination du soutien dans un groupe de contact conjoint SBSTA/SBI.

Le Népal, au nom des PMA, a souligné la nécessité d'accroître la capacité de contribution à REDD+, et a exprimé sa déception face à des « conclusions peu axées sur l'action »

concernant l'agriculture. Pour ce qui est du CDA, le représentant a exprimé l'espoir que les arguments des Parties aideront à créer « une boîte à outils et non un monstre ».

Soulignant que les communautés insulaires font face à des conséquences des changements climatiques qui changent leur mode de vie, Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné, entre autres: l'Examen 2013-15 comme une priorité dans la limitation de la hausse de la température moyenne mondiale à moins de 1,5° C; la nécessité d'explorer la manière dont un nouveau mécanisme de marché peut réduire les émissions nettes au-delà de la compensation; et la manière dont les mécanismes non-fondés sur le marché pourraient cibler les domaines où les approches fondées sur le marché se sont avérées problématiques.

L'Égypte, au nom du Groupe arabe, a salué les mesures prises sur l'agriculture et a souligné l'impact de ce secteur sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Le représentant a souligné que les erreurs du MDP et des mécanismes de marché ne doivent pas se répéter et a mis l'accent sur l'appui aux mécanismes non-fondés sur le marché comme mécanismes de base de la Convention.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des nations à forêts tropicales, s'est félicitée des progrès accomplis sur les orientations méthodologiques de REDD+, mais a souligné que la mise en œuvre nécessite un soutien adéquat et prévisible. Le représentant a par ailleurs suggéré qu'un nouveau mécanisme fondé sur le marché devrait reconnaître le rôle de REDD+.

Soulignant la vulnérabilité au climat, la sécurité alimentaire et la production dans la région, le Costa Rica, au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), a mis l'accent sur la nécessité d'un soutien pour l'adaptation, la mise en œuvre effective de REDD+ et la reconnaissance que le secteur agricole de la région est en mutation.

L'Algérie, au nom des LMDC, a souligné, entre autres: le rôle des mécanismes non-fondés sur le marché; la nécessité de réduire au minimum les impacts négatifs des mesures de riposte, notamment des mesures unilatérales; la nécessité d'orienter les discussions sur l'agriculture vers l'adaptation; et la nécessité de respecter le principe de RCMD dans le traitement des émissions attribuables à l'aviation internationale et au transport maritime.

Le Chili, au nom de l'AILAC, s'est félicité des travaux fructueux sur, entre autres, le PTN, REDD+, l'agriculture, le CDA, le NMM et l'Examen 2013-15.

Le représentant des ONG de l'entreprise et de l'industrie a déclaré que les approches axées sur le marché offrent les moyens les plus rentables pour catalyser l'action et le déploiement des technologies, et a réaffirmé leur soutien au fait que le CRTC et le CET fournissent aux entreprises les moyens pour leur permettre de prendre des engagements avec les pays sur un plan pratique.

Le représentant de CAN a déclaré que les Parties doivent s'assurer que les politiques climatiques en matière agricole englobent les garanties pour la protection, entre autres, de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et des droits des peuples autochtones, et a qualifié les garanties de REDD+ d'« émoussées ». S'agissant du CDA, il a souligné la nécessité d'un cadre comptable strict et de l'amélioration de l'ambition d'atténuation.

Le représentant de Justice Climatique Maintenant, a demandé instamment aux pays développés de ne pas remplacer le leadership par les marchés, qui « sont un outil inefficace ». Il a

souligné que REDD+ constitue une menace pour les populations forestières et que la poussée vers un mécanisme de marché de REDD+ est une indication qu'« il est voué à l'échec ».

Le représentant du Grand groupe des agriculteurs a déclaré que la CCNUCC pourrait faire une « énorme contribution » à la sécurité alimentaire, à l'adaptation et à la résilience, tout en aidant à réduire le déficit des mesures d'atténuation. Il a qualifié d'« essentiel » le traitement de l'agriculture de manière globale, et a demandé de ne pas créer de divisions « artificielles » entre la sécurité alimentaire, l'adaptation et l'atténuation.

Soulignant qu'elle appartient à la première génération touchée par les changements climatiques à cette échelle, la représentante des ONG des jeunes a plaidé pour plus de transparence, pour l'admission des observateurs et pour l'inclusion de l'équité intergénérationnelle dans l'ordre du jour.

Le Président du SBSTA, Muyungi, a déclaré que le dévouement des délégués au travail a mené à la réussite du SBSTA et qu'il mettra tout en œuvre pour assurer une participation équilibrée aux ateliers intersessions qui se tiendront avant la CdP 19. Il a clos la réunion à 14h04.

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE LA PLATE-FORME DE DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCÉE

La séance plénière d'ouverture de la deuxième partie de l'ADP 2 a eu lieu le 4 juin avec Jayant Moreshver Mauskar (Inde) et Harald Dovland (Norvège) maintenus dans leurs fonctions de coprésidents. Le travail de l'ADP était basé sur l'ordre du jour (FCCC/ADP/2013/AGENDA) adopté lors de la première partie de l'ADP 2.

Le résumé des déclarations liminaires de l'ADP est disponible à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12571f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection du bureau:

À la séance plénière de clôture de l'ADP tenue le 13 juin, le Coprésident Mauskar a annoncé que Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et Artur Runge-Metzger (UE) sont les coprésidents entrants de l'ADP et Isabel Di Carlo Quero (Venezuela) le nouveau rapporteur.

MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE LA DÉCISION 1/CP.17: Le point de l'ordre du jour (FCCC/ADP/2013/L.2) sur la mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Plate-forme de Durban pour une action renforcée) comprend le secteur d'activité 1 (accord de 2015) et le secteur d'activité 2 (ambition pré-2020). Ce point a été abordé initialement au cours de la plénière d'ouverture de l'ADP. Les travaux qui ont suivi se sont déroulés au sein des ateliers et des tables rondes, ainsi que dans une séance plénière informelle tenue le mercredi 12 juin. L'ADP a adopté ses conclusions au cours de la plénière de clôture qui a eu lieu le jeudi 13 juin.

Secteur d'activité 1: Dans le cadre du secteur d'activité 1 (ADP 2013.2. InformalSummary, ADP.2013.5. InformalSummary, ADP.2013.7. InformalSummary, ADP.2013.8. InformalNote et ADP.2013.9. InformalNote), un atelier a été organisé sur le renforcement de l'adaptation à travers l'accord de 2015. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12573f.html>. Deux tables rondes ont également été organisées, l'une sur les mesures diverses, qui s'est tenue tout au long de la première semaine; et l'autre sur les liens, qui a eu lieu le mardi 11 juin.

S'agissant des *propositions en vue de l'accord de 2015*, le Bangladesh a déclaré que l'accord doit être: applicable à tous; fondé sur des règles, prévisible, solide, clair, applicable et fondé sur la science; et prendre en considération les perspectives à long terme, les RCMD et l'équité, et les pertes et dommages.

L'UE a proposé une approche par étapes pour la formulation des engagements d'atténuation comprenant: l'exploration des options pour les engagements post-2020; la latitude des Parties pour formuler et présenter leurs engagements; un examen des engagements proposés pour déterminer s'ils permettent d'atteindre l'objectif de 2°C; et l'inscription des engagements dans l'accord de 2015. La Suisse a proposé une approche hybride à la répartition du fardeau, notamment: des règles communes et des prévisions; une phase de consultation; et un système commun de MRV. Le représentant a souligné la nécessité d'une phase de consultation qui comprenne: une compilation des engagements; une comparaison des engagements par rapport à l'objectif de 2°C; et la coopération pour le traitement des écarts. Le représentant de l'Australie s'est attardé sur la conception d'un éventail d'engagements et a souligné les avantages d'une approche hybride qui permettrait aux Parties d'assumer leurs engagements ascendants fixés au niveau national et des règles robustes convenues au niveau international.

Appelant à l'élaboration d'un cadre de référence de l'équité, la Gambie, au nom des PMA, a soutenu l'utilisation des critères métriques et non-métriques, tels que la responsabilité historique, les besoins futurs durables et les vulnérabilités. L'Éthiopie a proposé une approche hybride fondée sur, entre autres: les émissions passées et par habitant; l'objectif global de température; la quantification et la répartition de l'espace atmosphérique; et la quantification des droits d'émission.

Le Chili a souligné la nécessité de comprendre le potentiel d'atténuation des engagements *ex ante* afin d'éviter le double comptage, et de voir si les engagements d'atténuation sont justes et fondés sur l'équité. Le Mexique a mis l'accent sur la nécessité d'identifier les domaines à améliorer, et sur le lien entre l'application efficace et transparente des règles et leur capacité d'influer sur la réalisation des objectifs.

Les Parties ont également examiné la proposition du Brésil qui a reçu le soutien de plusieurs pays en développement au cours de la première partie de l'ADP 2. Le représentant du Brésil a expliqué que la proposition, présentée initialement en 1997, porte sur la responsabilité historique, non seulement en termes d'émissions, mais aussi en termes de contributions historiques relatives par rapport à l'augmentation de la température. À propos de la proposition, le représentant a suggéré au SBSTA de demander: au GIEC de mener des travaux méthodologiques; aux Parties de fournir des estimations de leurs émissions passées; et de former un groupe d'experts pour évaluer les contributions des pays développés à l'augmentation de la température.

L'Équateur a proposé: d'établir un tribunal international de justice climatique et de promouvoir la Déclaration des Nations Unies sur les droits de la nature, comme un instrument pour protéger la Terre et ses écosystèmes.

S'agissant de la *transparence, de la responsabilité et de l'aide destinée à la mise en œuvre des mesures*, le Mali a appelé à un régime fondé sur des règles et doté de systèmes internationaux d'examen et d'un mécanisme de respect des dispositions avec

des fonctions de facilitation et d'application des réglementations, et a suggéré que le Comité permanent des finances coordonne un mécanisme international pour la MRV du soutien. Le Népal, au nom des PMA, a déclaré que les mesures de transparence doivent inclure un système de comptabilité comparable et complet du soutien fourni et reçu. L'Arabie saoudite a souligné la nécessité des rapports sur l'impact des mesures relatives au climat et des rapports sur le financement.

L'UE a déclaré que les pays devront fournir des informations sur le type et la portée des engagements, et sur les secteurs couverts, ainsi que sur les engagements quantitatifs et les hypothèses sur lesquelles reposent les indicateurs utilisés. L'Australie, appuyée par la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les États-Unis et le Japon, a souligné l'importance de la transparence et de la responsabilité *ex ante* et *ex post*, et a insisté sur la nécessité de: clarté pour la prévision et la quantification des impacts des engagements des Parties; comprendre les méthodes utilisées par les Parties pour assurer le suivi de leurs efforts; et du suivi des impacts et des enseignements tirés pour améliorer les actions. Le représentant des États-Unis a déclaré que les directives comptables doivent s'appliquer à toutes les Parties, être flexibles, promouvoir l'ambition et éviter le double comptage.

La Suisse a déclaré qu'un cadre comptable commun est nécessaire pour tous les types d'engagements; que les engagements de réduction des émissions pour l'ensemble des secteurs économiques peuvent ne pas nécessiter des informations *ex ante* exactes; et que la transparence et la comptabilité sont essentielles aussi bien pour la fourniture que pour la réception du soutien. La République de Corée a proposé un atelier sur la clarté *ex ante*.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné que la transparence des engagements d'atténuation doit être aussi solide que celle des engagements au titre du Protocole de Kyoto, et bien comprise avant l'adoption des engagements.

Concernant le *financement, la technologie et le renforcement des capacités*, la Norvège a déclaré que le soutien sera toujours disponible tant qu'il donne lieu à l'action. L'Inde a plaidé pour la fourniture des technologies à des conditions préférentielles pour permettre aux pays en développement de mener des actions rapides et efficaces. La Chine a proposé d'envisager un mécanisme de transfert de technologies.

La Colombie a appelé à l'inclusion d'un processus d'examen des moyens de mise en œuvre basé sur l'évolution des besoins, tels que l'intensification des impacts des changements climatiques. Le Pérou a attiré l'attention sur une action rapide pour éviter une flambée des coûts de l'adaptation. Le Népal a mis l'accent sur l'importance des moyens de mise en œuvre dont l'objectif est de permettre aux pays en développement de faire face aux vulnérabilités et d'adopter un modèle de développement sobre en carbone. Le représentant de Nauru a souligné, entre autres, l'identification des sources du financement lié au climat, et l'élargissement de la fourniture de ce financement.

Pour combler le déficit de confiance et relever le défi de l'insuffisance des moyens de mise en œuvre fournis, la République de Corée a proposé le développement d'un système de MRV pour le financement, avec des définitions, des bases de

référence et une portée claires. Le représentant a appelé à une meilleure coordination des mécanismes existants à l'intérieur et hors de la CCNUCC.

L'Australie a déclaré que l'objectif 2020 de financement doit être perçu dans le contexte de mesures d'atténuation efficaces et de mise en œuvre transparente du soutien. L'UE a souligné la nécessité de veiller à ce que les institutions existantes, telles que le FEM, jouent leur rôle et continuent à le faire au-delà de 2020. Le Japon a suggéré que la considération du renforcement des capacités, du transfert de technologies et du financement dans l'accord de 2015 se fonde sur les dispositifs existants et sur les discussions entreprises.

Le Mexique a appelé à la complémentarité des efforts nationaux et internationaux, et au financement provenant de sources privées et publiques. Le représentant des Philippines a mis en garde contre l'application de la notion de capacités respectives aux engagements des pays développés. La Suisse a souligné la nécessité d'un environnement propice fort, d'une combinaison de sources de financement publiques et privées, et d'un financement national et multilatéral pour un avenir sobre en carbone.

Les discussions ont également porté sur les *liens* entre les secteurs d'activité, et entre les organes subsidiaires et l'ADP. L'Inde a souligné la nécessité d'établir des liens entre les secteurs d'activité 1 et 2, et d'examiner la manière dont les travaux des organes subsidiaires, du GIEC et de l'Examen 2013-15 vont éclairer l'accord de 2015.

Le représentant de l'Équateur a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux liens entre les faiblesses des mesures d'atténuation, le financement, la technologie et l'adaptation. L'UE a appelé à la soumission des points de vue sur les éléments de l'atténuation et de l'adaptation nécessaires pour l'accord de 2015. La Suisse a souligné la nécessité de lien entre le nouvel accord et: la réalité scientifique au-delà des émissions attribuables aux combustibles fossiles; et les réalités politiques, au-delà de l'adaptation et du financement public. Le représentant des États-Unis a plaidé pour un nouvel accord susceptible d'être vendu à un large public composé de groupes d'intérêt nationaux.

Au cours d'une séance plénière informelle qui a eu lieu le mercredi 12 juin, les Parties ont identifié les domaines de convergence et ceux qui nécessitent davantage de travail.

L'UE a souligné la nécessité de soumettre avant Varsovie, les points de vue sur les questions clés, et a demandé aux coprésidents de présenter les domaines prioritaires dans un document qui reflète les idées des Parties. La Suisse a demandé instamment à tous « de s'engager à prendre des engagements » dans une décision de la CdP 19 sur les mesures d'atténuation. Le représentant a appelé à: une compréhension commune des modalités d'engagements d'atténuation; la poursuite des échanges de vues sur la différenciation équitable; et à l'élaboration des éléments d'un processus d'« ancrage » des engagements. Le représentant des États-Unis a pris note d'un accord sur, entre autres: le traitement de l'atténuation par des contributions fixées au niveau national et comportant des règles qui prévoient une MRV transparente, mais suffisamment souples pour être applicables à tous; et la prolongation du soutien

dans la période post-2020. La Nouvelle-Zélande a relevé une convergence des vues sur une approche hybride ascendante et descendante.

L'Inde a souligné que les discussions sur une interprétation dynamique du principe de RCMD et sur la structure post-2015, comme par exemple les processus à deux étapes ou hybrides, doivent se recentrer sur les principes de la Convention. Le représentant des Philippines, au nom des LMDC, et l'Arabie saoudite ont appelé à un processus centré articulé autour des quatre piliers de la Convention. Le Chili, au nom de l'AILAC, a appelé à la réflexion créative et à des propositions sur, entre autres: les moyens de mise en œuvre; la conformité et les mesures incitatives; et l'établissement des processus d'examen *ex ante* et *ex post* pour assurer le dynamisme nécessaire à l'amélioration de l'ambition et de la participation.

L'Arabie saoudite a mis en exergue les liens entre l'Examen 2013-15 et les mesures de riposte. Singapour a mis l'accent sur les aspects nécessitant davantage de travail, notamment: le rôle de leadership des pays développés; la manière d'améliorer la mise en œuvre, de clarifier les actions présentées par les Parties, et de s'assurer que les règles facilitent la participation universelle. Nauru, au nom de l'AOSIS, a mis l'accent sur les moyens de mise en œuvre, et a appelé à la poursuite des travaux sur les liens entre les institutions existantes.

Secteur d'activité 2: Dans le cadre du secteur d'activité 2 (ADP.2013.3. InformalSummary, ADP.2013.4. InformalSummary, ADP.2013.6. InformalSummary, ADP.2013.7. InformalSummary, ADP.2013.8. InformalNote, ADP.2013.9. InformalNote et FCCC/TP/2013/4), un atelier a été organisé sur la transformation de l'énergie, le vendredi 7 juin. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12574f.html>. Une série de tables rondes sur l'élaboration d'une approche pratique axée sur les résultats visant à améliorer l'ambition pré-2020, s'est tenue le mercredi 5 juin, le samedi 8 juin, et le lundi 10 juin.

Au cours des discussions sur *l'élaboration d'une approche pratique axée sur les résultats et visant à améliorer l'ambition pré-2020*, le PNUE a présenté son Rapport 2012 sur l'écart en matière d'émissions en soulignant un écart pré-2020 d'au moins 8 Gt d'équivalent de CO₂, ainsi que les possibilités de combler l'écart tout en récoltant des co-avantages.

Le représentant de la Chine a attiré l'attention sur l'analyse effectuée par son pays montrant que l'écart en matière d'émissions peut être comblé si les pays visés à l'Annexe I réalisent des réductions de 25 à 40% en dessous des niveaux de 1990. L'Indonésie a souligné la nécessité de comprendre les possibilités et les coûts de la mobilisation de l'action au niveau national, et la manière dont les actions doivent être réparties entre les Parties. Le Népal, au nom des PMA, a averti que les initiatives de coopération internationale ne peuvent pas remplacer les engagements à moyen et long terme.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a proposé un processus technique pour trouver des solutions d'atténuation spécifiques. Le représentant a souligné la nécessité de tirer parti des initiatives externes, même si elles ne visent pas spécifiquement les changements climatiques. L'UE a relevé trois domaines de convergence: l'incitation à de nouveaux engagements,

l'amélioration de l'ambition des engagements existants et l'intensification des efforts dans les domaines présentant un potentiel d'atténuation élevé.

L'Afrique du Sud a appelé à la poursuite des discussions sur: la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles; le soutien pour le transfert de technologies; la promotion de l'innovation au niveau local; et l'implication des femmes et des jeunes.

Pour ce qui est de *l'amélioration du financement, de la technologie et du renforcement des capacités*, la Chine a mis l'accent sur les lacunes observées dans: les mesures d'atténuation; l'adaptation; l'accès équitable au développement durable fondé sur les responsabilités historiques; et le soutien aux pays en développement. Les États-Unis ont souligné qu'actuellement, les émissions produites tous les 12 ans équivalent à l'ensemble des émissions enregistrées jusqu'en 1970.

L'UE a souligné que les choix politiques d'aujourd'hui, tels que l'investissement en capital fixe et dans les infrastructures, auront des impacts dans le futur. Le représentant a également déclaré que le partage et l'analyse des risques sont nécessaires pour réduire les risques et améliorer la certitude des rendements. L'Ouganda a fait observer que les ajustements vers un développement sobre en carbone doivent commencer par des politiques éclairées et le maintien des objectifs de développement des pays en développement. Le Venezuela a souligné la nécessité de transformer les modes de vie non durables et a mis en garde contre le fait de laisser aux marchés le soin de déterminer les stratégies politiques.

Le représentant des États-Unis a souligné que la stratégie de développement sobre en carbone est cruciale pour s'assurer que les dépenses intérieures et celles des bailleurs de fonds s'accordent avec les besoins liés aux changements climatiques et avec les objectifs de développement, mais a averti qu'il n'existe « aucune solution miracle » au défi de la mobilisation du financement.

La Chine a suggéré d'utiliser le financement public des pays développés comme un catalyseur permettant de fournir des incitatifs au secteur privé sur les marchés des capitaux et des technologies. Nauru, au nom de l'AOSIS, a appelé à l'élaboration d'un document technique qui intègre les options stratégiques pour les solutions d'atténuation spécifiques dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la séquestration et du stockage du carbone. L'Indonésie a souligné la nécessité d'aborder les environnements propices dans les pays développés et à l'échelle mondiale pour la mobilisation du financement et de la technologie. L'Afrique du Sud a mis en garde contre l'utilisation de l'instabilité de l'économie mondiale comme prétexte pour retarder la fourniture des moyens de mise en œuvre, et a souligné la nécessité de se concentrer sur l'exécution du financement du FVC.

Le Venezuela, au nom des LMDC, soutenu par Maurice, a souligné que les réductions des émissions des pays industrialisés doivent être basées sur les mesures nationales, et a appelé à la fourniture des moyens de mise en œuvre. Le Brésil a convenu de la nécessité des changements structurels dans l'économie et des choix d'investissements sobres en carbone, mais a souligné que les pays développés doivent prendre les devants.

À propos de la *voie à suivre pour la CdP 19*, Nauru, au nom de l'AOSIS, appuyé par le Népal, l'Indonésie et le Kenya, a proposé: la soumission des points de vue, y compris sur les politiques énergétiques et les technologies, en mettant l'accent sur l'ampleur des réductions d'émissions, les obstacles et les stratégies pour les surmonter; un document technique compilant les vues des Parties sur les problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées, avec les solutions correspondantes issues des réunions d'experts techniques; un atelier technique; et une table ronde ministérielle à la CdP 19. Le représentant des Philippines a proposé l'élargissement de la proposition pour couvrir également l'adaptation. Le Venezuela a déclaré qu'il serait plus utile de discuter des « tendances normatives », des pratiques pilotes et des moyens pour faciliter un changement de paradigme.

L'UE a mis l'accent sur: les incitatifs pour encourager de nouveaux engagements et le rehaussement du niveau d'ambition des engagements existants, avec les pays développés dans le rôle de chefs de file; une décision sur la suppression progressive des hydrofluorocarbones (HFC); l'élaboration du rôle de la CCNUCC en tant que catalyseur des initiatives internationales; et l'établissement des liens entre la CCNUCC et d'autres processus, y compris le Sommet des Leaders 2014 organisé par l'ONU.

La Chine a appelé à un réexamen des objectifs chiffrés en matière de limitation ou de réduction des émissions (QELRO) de l'Annexe I, et a invité les Parties visées à l'Annexe I, qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, à entreprendre des objectifs comparables. Le Mali, au nom du Groupe africain, a déclaré que les Parties ne doivent pas se concentrer sur une option ou un secteur en particulier, et a appelé à: l'établissement d'un processus pour l'examen du soutien fourni par les Parties visées à l'Annexe I; la clarté sur la fourniture des 100 milliards de \$ US au titre du financement annuel à long terme; et à des options pour le renforcement du prix du carbone.

Au cours d'une séance plénière informelle tenue le mercredi 12 juin, les Parties ont identifié les *domaines de convergence et ceux nécessitant davantage de travail*. Plusieurs pays en développement ont mis en exergue les liens entre les secteurs d'activité, et souligné la nécessité de prendre des mesures dans le cadre du secteur d'activité 2 pour rehausser le niveau d'ambition afin de rétablir la confiance et de progresser vers un accord de 2015 dans le cadre du secteur d'activité 1.

Plusieurs Parties ont parlé des HFC, et des vues divergentes ont été exprimées. La Suisse, les États fédérés de Micronésie, l'UE et d'autres ont souligné la nécessité de traiter les HFC également dans le cadre du Protocole de Montréal, mais le Venezuela, au nom des LMDC, a fait opposition, en alléguant que la question concerne les émissions de GES et doit par conséquent être examinée uniquement dans le cadre de la CCNUCC.

Parmi les domaines nécessitant davantage de travail, l'UE a identifié l'utilisation des terres, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la séquestration du carbone et le développement durable. L'Australie a décrit le secteur de l'énergie comme un domaine nécessitant un travail technique, tandis que l'Inde, rejointe par l'Argentine, a indiqué

qu'un document technique sur l'amélioration de l'ambition d'atténuation et les questions sectorielles serait prématuré, en l'absence de précision sur les questions sectorielles qui doivent être abordées.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a proposé: des mesures ciblées pour l'efficacité énergétique; un processus pratique et orienté vers l'action pour identifier les options les plus efficaces et les plus ajustables pour l'atténuation; l'exploitation du potentiel de gains de l'atténuation dans des domaines autres que l'énergie; et la prise en compte des travaux en cours dans d'autres instances. La Malaisie a déclaré qu'avec des moyens de mise en œuvre, les pays en développement pourraient faire davantage. Le Bangladesh a souligné la nécessité de réduire les écarts et de rehausser le niveau d'ambition en matière d'adaptation, de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Le Népal, au nom des PMA, a insisté sur le leadership des pays développés et a appelé à: la fourniture des informations sur l'amélioration du niveau d'ambition des engagements; l'élimination des obstacles afin de faciliter l'exécution des mesures; l'examen des objectifs au titre du Protocole de Kyoto; la mise en œuvre des engagements des Parties visées à l'Annexe I qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement; la suppression des conditionnalités; et la présentation et la mise en œuvre des MAAN prises par les pays en développement.

Le Chili, au nom de l'AILAC, a appelé à la poursuite des travaux sur le renforcement du rôle des institutions existantes afin de créer un environnement propice au rehaussement du niveau d'ambition des engagements et de passer à leur extrémité supérieure; et a souligné la nécessité d'examiner également des secteurs autres que l'énergie. Le Brésil a déclaré que le FVC n'est « pas au niveau auquel nous nous attendions », tandis que l'Iran a attiré l'attention sur le paragraphe 26 du document final de Rio+20 qui demande aux pays de s'abstenir de prendre des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales en violation du droit international.

La Suisse a appelé, entre autres, à l'élaboration d'une vision commune du potentiel d'atténuation en tant que « meilleure base » pour une table ronde ministérielle et à la création d'un espace pour les nouveaux engagements. L'Australie a qualifié les engagements de « critiques » et a déclaré qu'il faudrait davantage de travail sur les conditions pour inciter à de nouveaux engagements et renforcer ceux qui existent déjà.

Le Venezuela, au nom des LMDC, a exhorté les Parties visées à l'Annexe I à, entre autres: ratifier l'amendement au Protocole de Kyoto dès que possible; améliorer leurs engagements par une action interne; supprimer les conditionnalités dans leurs engagements; et assurer le financement complet des projets liés à l'atténuation entrepris dans les pays en développement, sans chercher à obtenir de crédits d'émission en retour. La représentante a également appelé à des flexibilités dans le régime des droits de propriété intellectuelle. L'Arabie saoudite a déclaré que le secteur d'activité 2 doit être dirigé par les Parties et inclure tous les secteurs, les gaz, les émissions et les puits, et qu'il serait prématuré de prendre une décision sur le secteur d'activité 2 à la CdP 19.

Conclusions de l'ADP: Dans ses conclusions (FCCC/ADP/2013/L.2), l'ADP:

- convient de la nécessité de tenir au moins une session en 2014;

- invite, dans le cadre des secteurs d'activité 1 et 2, les Parties et les observateurs à soumettre leurs vues en s'appuyant sur les conclusions de l'ADP, et en rapport avec celles-ci;
- invite, dans le cadre du secteur d'activité 2, les Parties et les observateurs à soumettre leurs vues sur les nouvelles activités de son plan de travail pour 2014;
- invite les coprésidents entrants à proposer, sur la base des vues exprimées, un mode équilibré, ciblé et plus formel de travail, pour examen à l'ADP 3;
- demande au Secrétariat de préparer au plus tard le 30 octobre 2013, compte tenu des vues exprimées, deux documents techniques, à savoir: une deuxième version du document technique sur les avantages des mesures d'atténuation, les initiatives et les options pour améliorer l'ambition d'atténuation (FCCC/TP/2013/4); et la première version d'un document technique de synthèse des points de vue exprimés sur les coûts, les avantages et les possibilités d'adaptation sur la base des différents facteurs des impacts climatiques, notamment la relation entre l'adaptation et l'atténuation;
- demande au Secrétariat de préparer un aperçu des mandats et de l'état d'avancement des travaux entrepris dans le cadre des institutions, des mécanismes et des arrangements en vertu de la Convention pour éclairer le travail de l'ADP, y compris sur les liens; et
- invite les coprésidents à préparer une note sur les progrès accomplis sur la base des discussions qui ont eu lieu au cours des première et deuxième parties de l'ADP 2.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La séance plénière de clôture de l'ADP a eu lieu le jeudi 13 juin. Les Parties ont adopté le rapport des deux premières parties de l'ADP (2 FCCC/ADP/2013/L.1).

Les Fidji, au nom du G-77/Chine, ont pris acte des progrès accomplis, mais ont appelé, entre autres, à: des progrès plus ciblés à Varsovie et dirigés par les Parties, et suivant une approche équilibrée incluant l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. Le représentant a souligné la nécessité du leadership des pays développés dans le secteur d'activité 2, et s'est félicité des deux documents techniques qui seront élaborés par le Secrétariat pour éclairer la poursuite des travaux de l'ADP.

S'agissant du secteur d'activité 1, l'UE a déclaré que le nouvel accord doit être juste, global et juridiquement contraignant, ainsi que durable, dynamique et susceptible d'évoluer avec le temps. Pour ce qui est du secteur d'activité 2, le représentant a souligné la nécessité: pour les Parties qui n'ont pas pris d'engagement, de le faire; de rehausser le niveau d'ambition des engagements existants; et de définir le rôle de la CCNUCC dans le renforcement de l'action.

À propos du secteur d'activité 1, l'Australie, au nom du Groupe de coordination, a appelé, entre autres, à l'adoption de mesures de transparence claires pour assurer la prévisibilité des engagements, et à l'établissement d'un processus consultatif pour examiner l'ambition et l'équité. Pour ce qui est du secteur d'activité 2, le représentant a proposé de considérer la manière dont le potentiel d'atténuation peut être intégré par les Parties dont les situations nationales sont différentes, et d'encourager le travail complémentaire par le biais d'initiatives de coopération internationale.

La Suisse, au nom du GIE, a appelé à la prise d'une décision à Varsovie décrivant une vision commune sur les éléments essentiels de l'accord de 2015, notamment: l'engagement de chacune des Parties en matière d'atténuation en vue de l'objectif de 2°C; les modalités de ces engagements; et un calendrier pour un nouvel accord, ainsi que la structure de celui-ci. S'agissant du secteur d'activité 2, le représentant a exhorté les Parties qui n'ont pas encore soumis leurs engagements, à le faire; a appelé à des échanges d'avis techniques sur le potentiel de l'atténuation à créer la base d'un dialogue ministériel; et a encouragé la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a réaffirmé que l'accord de 2015 ne vise pas à renégocier la Convention, mais à définir sa mise en œuvre au-delà de 2020. Le délégué a demandé un rapport technique révisé sur l'atténuation, qui devra comprendre des informations sur: l'applicabilité des principes de la Convention; les avantages des mesures d'adaptation et d'atténuation; les moyens pour surmonter les obstacles; et les moyens de mise en œuvre.

Mettant en garde contre le transfert du fardeau de l'atténuation aux pays en développement, Nauru, au nom de l'AOSIS, a demandé instamment aux pays développés d'examiner et de tirer parti du potentiel d'atténuation inexploité au niveau intérieur, par le biais de politiques et de stratégies nouvelles qui se traduisent par des engagements plus ambitieux dans le cadre du Protocole de Kyoto. La représentante a en outre appelé à l'adoption d'ici 2014, d'objectifs ambitieux comparables en vertu de la Convention, et à la mise en place d'un mécanisme pour le traitement des pertes et dommages, notamment dans le cadre de l'accord de 2015.

Le Népal, au nom des PMA, a appelé à: un passage vers des négociations plus ciblées; l'adoption en 2015 d'un protocole efficace qui prévoit, entre autres, une action renforcée pour l'adaptation, un mécanisme sur les pertes et dommages et un soutien financier.

Le Costa Rica, au nom du SICA, a appuyé: la mise en place d'un groupe de contact unique pour examiner le financement, l'adaptation, l'atténuation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies; et d'un mécanisme de suivi et de MRV du soutien fourni par les pays développés au titre de l'accord de 2015.

L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe arabe, a souligné la nécessité: de clarifier sur le niveau de financement à fournir par les pays développés entre 2013 et 2020; et du traitement des mesures de réponse.

Le Pakistan, au nom des LMDC, a rappelé que l'ADP a pour mandat de renforcer la mise en œuvre de la Convention, et que les activités sectorielles telles que les activités portant sur les HFC et l'énergie, ne doivent pas imposer des charges supplémentaires aux pays en développement.

Le Chili, au nom de l'AILAC, a appelé à: la prise d'une décision à Varsovie qui organise la substance et les éléments de l'accord de 2015; un accord de 2015 dont l'adaptation est l'élément fondamental; un mécanisme solide de contrôle de la conformité; et à plus de travail dans le cadre de la CCNUCC pour aider à combler le déficit d'ambition.

L'Équateur, au nom de l'ALBA, a déclaré que les travaux doivent être centrés sur la Convention et sur les RCMD, et que l'équité doit être au centre d'un nouvel accord, et a souligné les

différentes interprétations du concept. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des nations à forêts tropicales, a mis l'accent sur le potentiel de REDD+ de contribuer à la résolution du déficit des mesures d'atténuation, avec un soutien financier et technique nouveau et additionnel.

L'Afrique du Sud a souligné la nécessité d'une répartition juste et équitable des efforts, y compris l'accès équitable au développement durable, et a appelé à des engagements communs en matière d'adaptation et de moyens de mise en œuvre. L'Ouganda a rappelé aux Parties qu'elles ont encore 930 jours pour négocier l'accord de 2015 et a appelé à des progrès vers un texte de négociation. Le Bangladesh a appelé à des propositions sur la manière dont les règles spécifiques doivent être appliquées à l'adaptation dans le cadre d'un système multilatéral fondé sur des règles, tandis que le Mexique a exprimé son appui à l'inclusion des HFC dans le secteur d'activité 2.

Le Coprésident Mauskar a déclaré que les coprésidents avaient pour objectif de poser une base solide pour l'accord de 2015 et d'examiner l'ambition pré-2020, et a ajouté que selon lui, cette fondation a été établie. Il a conclu: « un voyage de dix mille miles commence par un pas, et nous avons fait plusieurs pas, mais les vraies difficultés commencent maintenant ». Le Coprésident Mauskar s'est dit confiant qu'avec les nouveaux coprésidents de l'ADP et le même esprit constructif des Parties, le résultat sera positif.

Le Coprésident Dovland a rappelé que lorsqu'ils ont commencé leurs travaux, les coprésidents ont eu l'idée d'une organisation en tables rondes et en ateliers, mais a indiqué que, bien que cette approche ait bien fonctionné avec l'ADP, « le moment est venu de mener certaines activités dans un cadre plus formel ». Il a fait observer qu'il existe « une certaine répétition dans les ateliers et les tables rondes ». Remerciant le Secrétariat et les Parties, Dovland a annoncé qu'il se retire du processus « pour la troisième fois », et a déclaré que les personnes qui y sont impliquées lui manquent toujours, mais qu'il commence à être « fatigué de certaines des accusations qui circulent autour du changement climatique ». Il a appelé à un esprit de coopération, et a clos l'ADP 2 à 18h09.

BRÈVE ANALYSE DE LA CONFÉRENCE DE BONN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

« Les différences ne sont pas destinées à séparer, à aliéner. Bien au contraire, les différences permettent de nous rendre compte que nous avons besoin les uns des autres ». Desmond Tutu.

Alors que les délégués étaient réunis à Bonn pour la conférence annuelle de deux semaines sur les changements climatiques, la réunion a été éclipsée par des événements externes. Les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ont dépassé le seuil critique de 400 ppm, des inondations ont dévasté certaines parties de l'Europe et les médias internationaux se sont emparés du nouveau rapport publié par l'Agence internationale de l'énergie et intitulé « Redessiner la carte énergie-climat », tous ces événements ont souligné la nécessité d'une action intensive avant 2020 pour lutter contre les changements climatiques. De nombreux délégués se sont demandé si les gouvernements seront à la hauteur du défi.

Tous les trois organes de la CCNUCC — l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et le Groupe de travail spécial de la Plate-forme de Durban (ADP) — devaient faire des avancées sur une longue liste de points à l'ordre du jour. Les attentes vis-à-vis des organes subsidiaires comprenaient le traitement des pertes et dommages, le financement, les dispositions concernant les réunions intergouvernementales, le budget, l'agriculture, les mécanismes fondés sur le marché et non-fondés sur le marché, REDD+ et l'Examen 2013-15. L'on s'attendait à ce que les discussions de l'ADP examinent les moyens pour faire avancer les travaux sur l'accord de 2015 et l'ambition pré-2020.

En fin de compte, en raison d'un contentieux procédural, le SBI n'a même jamais commencé ses travaux de fond. En revanche, le SBSTA a fait des progrès sur un certain nombre de points de son ordre du jour et l'ADP a poursuivi une « conversation » structurée autour des éléments d'un éventuel accord et de l'amélioration de l'ambition pour la période pré-2020, qui a fait l'objet d'un accueil mitigé. Cette analyse porte sur la réunion de Bonn et examine ses implications possibles pour la CdP 19 et la CdP/RdP 9 prévues à Varsovie en novembre 2013.

SBI 38 - LA RÉUNION QUI N'A JAMAIS EU LIEU

À la surprise d'un grand nombre de délégués, le SBI n'a jamais réellement commencé sa réunion à Bonn parce que les Parties n'ont pas pu adopter l'ordre du jour. La Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine ont proposé d'ajouter à l'ordre du jour un point sur les questions procédurales et juridiques relatives à la prise de décision de la Conférence des Parties (CdP) et de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties (CdP/RdP). Cette proposition faisait suite aux événements qui se sont déroulés lors de la clôture de la CdP/RdP à Doha où la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto s'est terminée sur un fond de polémique.

La Fédération de Russie a justifié la proposition en se référant à des « problèmes de procédure constants » dans le cadre de la CCNUCC, et au fait qu'après 18 ans, les Parties continuent à appliquer provisoirement le projet de règlement intérieur. En l'absence de règles de vote au sein de la CCNUCC, toutes les décisions doivent être prises par consensus et chaque Partie a le droit d'être entendue. La Fédération de Russie a rappelé un certain nombre d'exemples « malheureux », notamment Cancún, lorsque l'opposition de la Bolivie aux Accords de Cancún a été ouvertement rejetée par la Présidente de la CdP.

Tout en étant conscientes qu'une discussion sur les procédures de prise de décision ne sera pas une tâche facile, la plupart des Parties conviennent que les questions soulevées par la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine sont légitimes. En fait, une proposition connexe de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à amender la Convention afin de permettre le vote aux cas où un consensus ne peut être atteint, figure déjà dans l'agenda de la CdP. Toutefois, il n'a pas été possible de régler le contentieux à Bonn. Une des questions qui se posaient était où, dans le cadre de la CdP et de la CdP/RdP ou du SBI, et comment résoudre cette question délicate. Certaines Parties ont également voulu éviter un dangereux précédent. Comme l'a déclaré le représentant de Singapour, si nous acceptons cette proposition « chaque Partie aura toutes les bonnes raisons pour

ajouter des éléments supplémentaires dans l'ordre du jour à chaque réunion de la CCNUCC », et il a prévenu: « la manière dont nous réglons cette impasse créera un précédent pour l'avenir. Si nous faisons une exception à notre procédure pour les trois auteurs de la proposition, alors chaque Partie revendiquera le même traitement ». Lors de sa conférence de presse de clôture, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a déclaré que les Parties étaient toutes d'accord sur la nécessité de discuter de la question soulevée par la Biélorussie, la Fédération de Russie et l'Ukraine, mais n'arrivaient pas à s'entendre sur la manière de procéder.

La plupart des Parties ont quitté Bonn profondément préoccupées par le fait que le SBI n'a pas été en mesure de commencer ses travaux. Tout en reconnaissant l'existence de lacunes dans le processus de prise de décision de la CCNUCC, le représentant des Tuvalu a souligné « le comble de l'ironie dans l'utilisation de la procédure pour rendre le processus encore pire », ce qu'il a décrit comme « provoquer un accident de voiture pour montrer que les ceintures de sécurité ne fonctionnent pas ». Le paradoxe est qu'il faudra atteindre le consensus pour adopter les règles de procédure, ce qui ne fait que compliquer davantage le problème.

L'on s'attend à ce que les consultations commencent maintenant et se poursuivent jusqu'à la SBI 39 prévue en novembre, pour surmonter l'impasse et trouver un compromis, même si délicat, afin de permettre au SBI de procéder à un travail de fond à Varsovie. Bon nombre de délégués estiment qu'étant donné que la proposition présentée par la Biélorussie, la Fédération de Russie et l'Ukraine se rapporte à la prise de décision de la CdP et de la CdP/RdP, elle doit être examinée par ces instances et non par le SBI. À Bonn, certains ont prédit que la question pourrait trouver sa place dans l'ordre du jour de la CdP. Le SBI a beaucoup de pain sur la planche et devra, comme l'a déclaré la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, « couvrir le programme de trois semaines en une semaine » à Varsovie, afin de rattraper le temps perdu. Quelle que soit la décision prise sur cette question, elle aura des conséquences sur le travail futur du processus à la SBI 39, et au-delà.

SBSTA – DÉPASSER LES ATTENTES

Étant donné que le SBI n'a pas été en mesure de travailler, de nombreux groupes de contact du SBSTA ont eu plus de temps de négociation que d'habitude, l'agriculture et REDD+ étant parmi les groupes qui en ont tiré le meilleur profit. L'ambiance du côté du SBSTA était donc très positive, et beaucoup de délégués sont partis satisfaits des progrès accomplis à Bonn. Cependant, de nombreux éléments du SBSTA sont reliés à des discussions menées dans le cadre du SBI et, comme l'a indiqué un délégué, « la prise de décisions sur les aspects techniques sans tenir compte des questions connexes de la mise en œuvre pose un défi ».

Avec plus de sept questions de l'ordre du jour en suspens relatives à des aspects méthodologiques de REDD+, les délégués à Bonn se sont révélés à la hauteur du défi. Le résultat de la SBSTA 38 a, sans conteste, marqué un pas en avant depuis Doha où certaines des interconnexions entre la méthodologie et la mise en œuvre ont été suffisamment controversées pour mettre l'accord hors de portée. Par exemple, à Doha, les Parties n'ont pas pu s'entendre sur le type d'évaluation à effectuer lorsque

les pays en développement présenteront des informations sur les émissions évitées grâce à des activités de REDD+. Un certain nombre de pays en développement ont souligné que REDD+ doit être assujettie à l'examen et à la consultation internationales (ICA) de la même manière que les MAAN, tandis que certains pays développés, soucieux de la transparence et de l'exactitude des informations, ont proposé un processus d'examen plus approfondi. Mais, comme l'a souligné un négociateur en matière de forêts, « si nous avons davantage de clarté du côté du SBI sur certains aspects de l'ICA, notamment sur les aspects liés à l'équipe d'experts techniques, les discussions seraient mieux éclairées et les Parties plus rassurées ». À Bonn toutefois, les Parties ont réussi à faire des avancées sur le travail méthodologique de REDD+. Elles ont accepté de faire des compromis et de travailler sur la base de certaines « hypothèses ». Une note de bas de page précisant l'intention de ne pas préjuger de l'issue de l'ICA dans le cadre du SBI a ainsi été incluse.

Avec trois projets de décision sur REDD+ recommandés pour adoption par la CdP 19 et le texte des projets de décisions éventuelles sur la MRV et les niveaux de référence transmis pour examen à Varsovie, certains ont déclaré que Bonn pourra entrer dans l'histoire comme « la session qui a ouvert la voie à des progrès impressionnants sur REDD+ ». Toutefois, un délégué a reconnu que, « si les décisions relatives à la fourniture du financement ne couvrent pas les progrès accomplis sur les questions méthodologiques, il est possible que nous perdions cette dynamique ».

S'agissant de l'agriculture, les Parties à Doha n'avaient pas pu se mettre d'accord sur un atelier et un document technique sur les « opportunités et les défis de l'atténuation dans le secteur agricole », étant donné que le G-77/Chine avait privilégié le traitement des questions liées à l'adaptation au détriment de l'atténuation. À Bonn, l'Inde, les Philippines et l'Argentine ont exprimé les craintes de nombreux pays en développement qu'un plafond sur les émissions résultant de l'agriculture mette en péril les moyens de subsistance de nombreuses personnes, et ont soutenu que la sécurité alimentaire ne doit pas être reléguée à des objectifs d'atténuation. Pourtant, Bonn a réussi à réaliser des progrès sans précédent. Les Parties ont décidé de mettre l'accent sur l'atelier et le document technique portant sur « l'adaptation de l'agriculture aux impacts des changements climatiques tout en favorisant le développement rural, le développement durable et la productivité des systèmes agricoles et la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement ». À la satisfaction d'un bon nombre de pays en développement et de certains pays développés, elles ont également convenu d'examiner les co-avantages possibles de l'agriculture pour l'adaptation.

En dépit des progrès accomplis sur différents points de l'ordre du jour du SBSTA, beaucoup ont exprimé des craintes que si l'impasse du SBI se prolonge jusqu'à Varsovie, le travail du SBSTA en sera sérieusement affecté. « Nous avons besoin d'un SBI débout et opérationnel », a lancé un délégué.

ADP – FIGÉE AU POINT MORT

Poursuivant ses discussions en ateliers et autour des tables rondes, l'ADP 2-2 a été marquée par des « sessions marathon » où, comme l'a commenté un délégué, « les discussions précédentes étaient reprises ». Cependant, d'autres ont exprimé leur satisfaction

avec le processus, en déclarant que la session a offert l'occasion de commencer « à définir la portée, la structure et la conception du nouvel accord ». De nombreux pays en développement ont demandé de mettre fin aux « ateliers de bavardage » à Varsovie, pour passer à des discussions plus ciblées, tandis que d'autres ont continué à mettre l'accent sur l'utilité des ateliers et des tables rondes qui offrent des perspectives diverses. Conformément au programme de travail de l'ADP, la CdP 19 devra fournir une feuille de route claire pour 2014, et les Parties auront donc à décider de la manière de refléter les progrès accomplis à cette fin, sans oublier que les éléments d'un projet de texte de négociation sont attendus avant la CdP 20 prévue en 2014.

S'agissant de l'atténuation, diverses « approches hybrides » visant à trouver un juste milieu entre un système descendant qui assure l'agrégation des engagements d'atténuation pour éviter de dépasser les 2°C d'augmentation moyenne de la température mondiale, et l'approche ascendante qui permet aux pays de présenter des engagements établis au niveau national, ont été évoquées. À ce stade, il est clair que la décision sur la transparence et les règles comptables communes est aussi déterminante qu'un accord sur un système de « voie rapide » visant à faciliter la mise à jour et l'amélioration des engagements sans la nécessité de poursuivre les négociations. Les Parties devront également se mettre d'accord sur la manière dont l'adaptation et les moyens de mise en œuvre devront être intégrés dans l'accord de 2015.

Certains délégués ont souligné que les progrès accomplis dans le secteur d'activité 1 (accord de 2015) doivent s'équilibrer avec les progrès du secteur d'activité 2 sur l'amélioration de l'ambition pour la période pré-2020. À Doha, les Parties avaient convenu d'identifier et d'explorer en 2013 une série de mesures pour combler le déficit de l'ambition pré-2020. À Bonn, les pays africains, l'AOSIS et l'UE ont souligné la nécessité de veiller à l'amélioration des engagements actuels et des engagements au titre du Protocole de Kyoto et de la Convention. À cet égard, l'AOSIS a présenté une proposition sur des « discussions techniques, ciblées et axées sur les résultats » visant à assurer l'engagement avant Varsovie, d'efforts d'atténuation ambitieux supplémentaires pré-2020.

Alors que, sous la direction des coprésidents Harald Dovland et Jayant Moreshver Mauskar, l'ADP a eu un parcours relativement « facile », les coprésidents entrants, Artur Runge-Metzger et Kishan Kumarsingh, prennent les commandes au moment où se « termine la phase de lune de miel de l'ADP ». Comme l'a souligné le Président Dovland, l'ADP a « une tâche considérable devant elle ». Sans aucun doute, parvenir à un accord sur un modus operandi qui fait le bonheur de tous, et à un système de prise de décisions transparent et participatif pour mener à bien l'ambitieux programme assigné à Durban et relevant des deux secteurs d'activité, ne sera pas une tâche facile pour l'ADP. À l'avenir, ce que beaucoup veulent éviter absolument est, comme un représentant d'une ONG a déclaré, « le genre de bousculade de dernière minute qui a fait du Sommet de Copenhague de 2009 une telle catastrophe ».

VARSOVIE – RAVIVER L'ESPRIT?

À l'heure où les enjeux du changement climatique ne sont jamais été aussi élevés, le processus multilatéral est tourmenté par un manque de dynamisme, la désaffection du public et

d'autres priorités concurrentes. L'idéalisme et l'énergie post-Bali et pré-Copenhague se sont dissipés depuis longtemps. Cependant, au-delà de tout doute, il y a l'énormité du défi à relever afin d'obtenir un accord significatif en 2015, Varsovie étant la première des trois CdP cruciales.

Des décisions soigneusement examinées et importantes sur le processus et le fond devront être prises pour s'assurer que l'accord de 2015 permet en fin de compte d'obtenir des résultats concrets. Varsovie a un rôle à jouer dans la concrétisation d'un ensemble solide de mesures de mise en œuvre pour aboutir à une voie claire conduisant à un accord juridiquement contraignant et à des progrès dans l'amélioration de l'ambition pré-2020. Bonn a démontré que des progrès peuvent être réalisés dans de bonnes conditions, mais en même temps, les questions qui se posent peuvent détourner notre attention du chemin sinueux que nous avons à parcourir.

PROCHAINES RÉUNIONS

32^e Réunion du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe: Le Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe tiendra sa 32^e réunion pour examiner les questions relatives à la mise en œuvre conjointe. **dates:** 17-18 juin 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://ji.unfccc.int/Sup_Committee/Meeting/index.html

44^e Réunion du Conseil du FEM: Le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial se réunit deux fois par an pour approuver de nouveaux projets présentant des avantages environnementaux mondiaux dans les domaines d'intervention du FEM, et pour donner des orientations au Secrétariat et aux agences du FEM. **dates:** 18-20 juin 2013 **lieu:** Washington, États-Unis **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240 **courriel:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/content/gef-44th-council-meeting>

Colloque mondial sur la REDD+ dans une économie verte: Le colloque, organisé par le Programme de collaboration des Nations Unies sur la Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), examinera les enseignements tirés des activités pilotes reliant REDD+ au développement durable et à l'économie verte. **dates:** 19-21 juin 2013 **lieu:** Jakarta, Indonésie **contact:** John Prydz **courriel:** John.Prydz@unep.org **www:** http://www.un-redd.org/REDD_in_Green_Economy_Global_Symposium/tabid/105931/Default.aspx

33^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal: Cette réunion examinera les questions liées à la mise en œuvre du Protocole de Montréal en vue de la 25^e Réunion des Parties (RdP 25). **dates:** 24-28 juin 2013 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** Secrétariat de l'ozone **téléphone:** +254-20-762-3851 **télécopie:** +254-20-762-0335 **courriel:** ozoneinfo@unep.org **www:** <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oewg/oewg-33/presession/default.aspx>

Sixième réunion du Comité exécutif de la technologie: La sixième réunion du CET de la CCNUCC examinera les progrès réalisés sur la production de nouveaux documents sur la technologie, permettant un engagement accru avec les arrangements relevant et en dehors de la Convention; présentera les modalités pour accroître l'engagement des parties prenantes; et poursuivra les autres travaux du Comité. **dates:** 26-28 juin 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC

téléphone: +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://unfccc.int/tclear/pages/tec_home.html

Cinquième Forum africain du carbone: Le Forum africain du carbone est une foire commerciale et une plate-forme de partage des connaissances pour les investissements relatifs au carbone en Afrique; il examinera les moyens de promouvoir l'accès à un développement sobre en émission de carbone en Afrique. **dates:** 3-5 juillet 2013 **lieu:** Abidjan, Côte d'Ivoire **contact:** Emilie Wieben **courriel:** acf@risoe.dtu.dk **www:** <http://africacarbonforum.com/2013/english/>

Assemblée conjointe de l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH), l'Association internationale des sciences physiques de l'océan (IAPSO), et l'Association internationale de sismologie et de physique de l'intérieur de la terre (IASPEI): Cette conférence scientifique comprendra des symposiums sur: le mélange océanique; les mers régionales; l'observation des océans et le changement climatique; le climat et l'évolution de la surface terrestre en hydrologie; les systèmes hydrologiques des régions froides et montagneuses sous les effets des changements climatiques; la caractérisation de la quantité d'eau et de la qualité de l'eau; la compréhension des problèmes de qualité de l'eau douce dans un monde en mutation; les interactions entre les sédiments et l'écologie des organismes aquatiques; la gestion adaptative des ressources en eau; et l'éducation et le renforcement des capacités relatives à l'hydrologie dans les pays en développement. **dates:** 22-26 juillet 2013 **lieu:** Gothenburg, Suède **contact:** Secrétariat du Congrès **téléphone:** +46-31-708-60-00 **télécopie:** +46-31-708-60-25 **courriel:** iahs.iapso.iaspei2013@Congrex.com **www:** <http://iahs-iapso-iaspei2013.com>

74^e réunion du Conseil exécutif du MDP: Le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) tiendra sa 74^e réunion pour examiner les questions relatives au fonctionnement du MDP. **dates:** 22-26 juillet 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://cdm.unfccc.int/EB/index.html>

30^e réunion de la Commission d'accréditation pour la mise en œuvre conjointe: La Commission d'accréditation pour la mise en œuvre conjointe se réunira pour examiner les questions relatives à l'accréditation des organismes indépendants. **dates:** 22-23 août 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://ji.unfccc.int/index.html>

75^e réunion du Conseil exécutif du MDP: Le Conseil exécutif du MDP tiendra sa 75^e réunion pour examiner les questions relatives au fonctionnement du MDP. **dates:** 23-27 septembre 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://cdm.unfccc.int/EB/index.html>

Session du Groupe de travail I du GIEC et GIEC 36: La séance plénière du Groupe de travail I du GIEC pour l'approbation du cinquième rapport d'évaluation (RE5) aura lieu en septembre 2013. Par la suite, la GIEC 36 se réunira pour approuver la contribution du GTI au RE5. **dates:** 23-26 septembre 2013 **lieu:** Stockholm, Suède **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** http://www.ipcc.ch/scripts/_calendar_template.php?wg=8#.UYPCBxBgrl

33^e Réunion du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe: Le Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe tiendra sa 33^e réunion pour examiner les questions relatives au fonctionnement de la mise en œuvre conjointe.

dates: 3-4 octobre 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://ji.unfccc.int/index.html>

OSASTT 17 de la CDB: La réunion devrait aborder, entre autres, des questions liées à la biodiversité marine et côtière, la biodiversité et le changement climatique, et la collaboration avec l'IPBES. **dates:** 14-18 octobre 2013 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-17>

GIEC 37: La 37^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC 37) examinera deux rapports portant sur la méthodologie: le « Supplément 2013 aux Directives de 2006 du GIEC régissant les inventaires nationaux de gaz à effet de serre: les zones humides »; et le guide des bonnes pratiques dans le domaine de l'estimation des émissions de gaz à effet de serre et de l'absorption par le secteur de l'UTCATF, au titre du Protocole de Kyoto. **dates:** 14-18 octobre 2013 **lieu:** Géorgie **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** http://www.ipcc.ch/scripts/_calendar_template.php?wg=8#. UYPBCBxBgrI

Troisième Congrès international des aires marines protégées: Le troisième Congrès international des aires marines protégées (AMP) vise à définir des actions visant à promouvoir la coopération à travers différentes initiatives, et à inspirer une nouvelle façon de penser pour relever les défis mondiaux tels que le changement climatique, la réduction de la pauvreté et le partage des ressources. **dates:** 21-27 octobre 2013 **lieu:** Marseille et Corse, France **contact:** UICN **courriel:** info@impac3.org **www:** <http://www.impac3.org/fr/>

25^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal: La RdP 25 devra examiner un certain nombre de questions, notamment les demandes de dérogation pour utilisations critiques et essentielles. **dates:** 21-25 octobre 2013 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** Secrétariat de l'ozone **téléphone:** +254-20-762-3851 **télécopie:** +254-20-762-4691 **courriel:** ozoneinfo@unep.org **www:** <http://ozone.unep.org>

76^e réunion du Conseil exécutif du MDP: Le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) tiendra sa 76^e réunion pour examiner les questions relatives au fonctionnement du MDP. La CE76 aura lieu en parallèle avec la 19^e session de la Conférence des Parties (CdP 19) à la CCNUCC. **dates:** 4-8 novembre 2013 **lieu:** Varsovie, Pologne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://cdm.unfccc.int/EB/index.html>

19^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC: La CdP 19, la CdP/RdP 9, l'ADP 3, la SBSTA 39 et la SBI 39 se réuniront à Varsovie, en Pologne. **dates:** 11-22 novembre 2013 **lieu:** Varsovie, Pologne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://www.unfccc.int>

GLOSSAIRE

ADP	Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée
AILAC	Association des États indépendants de l'Amérique latine et des Caraïbes
ALBA	Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
CAN	Réseau Action Climat
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDA	Cadre pour différentes approches
CdP	Conférence des Parties
CdP/RdP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto
CET	Comité exécutif de la technologie
CO ₂	Dioxyde de carbone
CRF	Format commun de présentation
CRTC	Centre et Réseau des technologies climatiques
CTC	Centre des technologies climatiques
END	Entité nationale désignée
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GIE	Groupe de l'intégrité environnementale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HFC	Hydrofluorocarbures
ICA	Consultation et analyse internationales
LMDC	Pays en développement aux vues similaires
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRV	Quantification, notification et vérification
NMM	Nouveau mécanisme de marché
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMI	Organisation maritime internationale
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PTN	Programme de travail de Nairobi
RCMD	Responsabilités communes mais différenciées
REDD+	Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et rôle de la conservation et du renforcement des stocks de carbone forestiers
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SICA	Système d'intégration de l'Amérique centrale
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie